TRENTE-HUITIÈME ANNÉE — N° 11 194 DERNIÈRE ÉDITION DIMANCHE 25 - LUNDI 26 JANVIER 1981

LE MONDE DIMANCHE



Fondateur : Hubert Beuve-Méry Directeur : Jacques Fauvet

3,50 F

Algérie, 2 DA ; Maroc, 2,30 dir. ; Tunisie, 220 m. ; Allemagne, 1,40 DM ; Autriche, 14 sch. ; Belgique, 20 fr. ; Canada, $ 1,10 ; Côte-d'Ivoire, 265 CFA ; Danemark, 6 kr. ; Espagne, 60 pes. ; G.-B., 35 p. ; Grèce, 40 dr. ; Iran, 125 ris. ; Irlande, 55 p. ; Italie, 700 l. ; Liban, 300 p. ; Luxembourg, 20 f. ; Norvège, 4 kr. ; Pays-Bas, 1,50 fl. ; Portugal, 40 esc. ; Sénégal, 240 CFA ; Suède, 3,75 kr. ; Suisse, 1,30 fr. ; E.-U., 95 cents ; Yougoslavie, 35 din.

Tarif des abonnements page 9

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
C. C. P. 4207-23 PARIS
Télex Paris n° 650572

Tél. : 246-72-23

BULLETIN DU JOUR

Détente et divergences entre Rome et Paris

Cordialité, amitié, solidarité : tels doivent être, a déclaré M. Giscard d'Estaing à l'issue de sa visite officielle de travail à Rome, vendredi 23 janvier, les maîtres mots de la coopération franco-italienne, fondée sur des « intérêts très convergents ». Ces propos chaleureux, de même que l'intérêt affiché par l'Elysée à l'égard de ce nouveau sommet franco-italien, ne relèvent pas seulement de l'amabilité diplomatique qui est la loi du genre : ils traduisent aussi une intention d'apaiser les craintes et l'irritation qu'avaient provoquées à Rome certains comportements. Le président Pertini lui-même — connu, il est vrai, pour son franc-parler — n'était-il pas allé jusqu'à évoquer l'« arrogance française » ?

On redoutait, en particulier du côté italien, de voir la France privilégier trop systématiquement, dans l'ensemble de la Communauté européenne, ses relations avec Bonn, au détriment des rapports franco-italiens. Mais, surtout, on y avait le sentiment que Paris cherchait, dans différentes rencontres internationales (dont celle qui réunissait Américains, Britanniques, Allemands et Français à la Guadeloupe en janvier 1979), à tenir son partenaire italien à l'écart du concert des « grands ». C'est pourquoi Rome enregistre aujourd'hui avec satisfaction l'assurance donnée par M. Giscard d'Estaing qu'aucune nouvelle conférence internationale restreinte ne serait organisée avant la réunion des sept pays les plus industrialisés, en juillet prochain, à Ottawa.

Dans un autre domaine où la France avait agi assez cavalièrement à l'égard de l'Italie, les résultats de la visite de M. Giscard d'Estaing sont moins probants : il s'agit des relations avec Tripoli. Paris avait récemment souhaité, en raison des entreprises libyennes en Afrique, que M. Kadhafi ne soit pas reçu officiellement en Italie (ainsi, d'ailleurs, qu'en Allemagne fédérale). La démarche pouvait à bon droit surprendre, et il ne semble pas que l'on ait obtenu, du côté français, les assurances que l'on espérait à cet égard ni, d'une manière générale, un engagement italien en faveur d'une politique de fermeté vis-à-vis de la Libye. Trop de liens historiques et d'intérêts commerciaux existent entre les deux pays pour que le gouvernement de Rome mette beaucoup d'empressement à suivre les recommandations françaises.

Quant à la coopération franco-italienne dans la lutte contre le terrorisme, M. Giscard d'Estaing a déclaré à la presse qu'elle se poursuivait de la façon la plus étroite entre les organismes responsables des deux pays, dans le respect de la législation actuelle. Cette précision laisse penser que le principal grief italien à l'égard de la France sur ce terrain — les restrictions imposées par la magistrature française à l'extradition des terroristes italiens — n'a pas donné lieu à une nouvelle interprétation des accords d'extradition.

En matière européenne, les deux parties ont formulé le souhait de voir la politique agricole commune enregistrer de nouveaux progrès et ont exprimé, selon M. Forlani, président du conseil, des points de vue « extrêmement proches » sur les problèmes communautaires. Ce qui paraît indiquer qu'il n'a été procédé à aucun examen de fond sur la querelle budgétaire dans laquelle les deux capitales ont des positions sensiblement divergentes puisque Rome approuve le nouveau budget que Paris refuse. Mais, là comme ailleurs, il s'agissait moins pour M. Giscard d'Estaing d'infléchir le contenu de la coopération franco-italienne que d'en détendre et d'en réchauffer quelque peu l'atmosphère.

(Lire nos informations page 3.)

La grève pour le « samedi libre » a été largement suivie à Varsovie et à Gdansk

Les consignes du syndicat indépendant Solidarité et l'appel personnel de son président, M. Lech Walesa, demandant aux syndicalistes à ne pas se présenter au travail ce samedi 24 janvier — proclamé ouvrable par le gouvernement, — ont été largement suivis à Varsovie et à Gdansk. Les transports en commun ont circulé — selon l'horaire des jours fériés — presque à vide. A l'usine de tracteurs d'Ursus, à l'aciérie Huta Warszawa et aux usines automobiles, les membres de Solidarité (à l'exception des équipes de sécurité) n'ont pas pointé. Les deux seuls journaux à paraître désormais le samedi — Trybuna Ludu, *l'organe du parti, et* Zycie Warszawy, *le quotidien d'information — ont été distribués aux kiosques avec un notable retard en raison de l'absence d'employés des messageries.*

A Moscou, la Pravda *accuse une nouvelle fois Solidarité, et plus particulièrement* « son aile droite, dans laquelle agissent des forces antisocialistes », *de vouloir désorganiser l'économie et la vie publique du pays.*

De notre envoyé spécial

Varsovie. — Solidarité est en train de réussir, dans la crise suscitée par l'affaire des samedis libres, la plus importante démonstration de force de ses cinq mois d'existence.

Après le succès des grèves « *d'avertissement* » organisées jeudi 22 janvier à Gdansk et dans plusieurs autres villes de province, l'appel à un débrayage de quatre heures lancé pour vendredi par l'organisation varsovienne du syndicat a lui aussi été massivement suivi. *Zycie Warszawy*, le grand quotidien de la capitale, n'est pas sorti, et pour la deuxième fois en une semaine les transports en commun ont été paralysés. Au total, ce sont finalement cinquante-trois grandes entreprises de Varsovie qui se sont jointes à un mouvement préparé en une journée et sans aucun journal ni autre organe d'information pour répercuter le mot d'ordre.

Des débrayages spontanés ont eu lieu le même jour dans plusieurs autres villes, notamment à Szczecin où aucun journal n'a été imprimé. Ce samedi enfin, moment décisif de l'épreuve de force engagée entre le pouvoir et Solidarité, on s'attendait que la journée — déclarée ouvrable par le gouvernement et « *libre* » par le syndicat — soit chômée dans la plus grande partie des entreprises du pays.

L'ampleur de cette mobilisation traduit avant tout la détermination des ouvriers polonais et de la population à faire respecter la lettre et l'esprit des accords de cet été. Presque tout le monde, du sommet du syndicat à la base, reconnaît que dans la situation où a été conduite l'économie du pays, le réalisme commande d'accepter des délais à l'application de la semaine de cinq jours.

BERNARD GUETTA.

(Lire la suite page 2.)

M. Lionel Jospin devient premier secrétaire du P.S. à la place de M. Mitterrand

Un congrès en forme de « grand-messe » : les assises du P.S., samedi 24 janvier à Créteil, ont été délibérément organisées dans cet esprit puisqu'il s'agissait moins de désigner que de consacrer M. François Mitterrand — qui a obtenu 83,64 % des votes des militants de son parti — comme candidat socialiste à l'élection présidentielle.

Le congrès extraordinaire de Créteil a approuvé aussi le manifeste résumant les grandes orientations du parti, tandis que le comité directeur a élu à l'unanimité et « pour le temps que le P.S. voudra », selon la formule de M. Mitterrand, M. Lionel Jospin comme nouveau premier secrétaire. Le caractère solennel de cette journée devait être renforcé par la tenue d'un meeting suivi d'un bal populaire, samedi à partir de 18 heures, au parc des expositions de la porte de Versailles, et M. Mitterrand devait prononcer le premier grand discours de sa campagne.

L'écrivain Régis Debray célèbre, à sa manière, l'événement en exposant, ci-dessous, le sentiment de respect que lui inspire le candidat socialiste.

Point de vue

Le temps du respect

par RÉGIS DEBRAY (*)

Un sentiment n'a pas à donner ses raisons. S'il est là, il va sans dire ; et sinon, les mots ne le feront pas venir, mais fuir plutôt. Je ferai ici exception à la règle parce que le respect n'est pas un sentiment comme les autres. C'est une affaire publique, à tel point que sans lui les affaires publiques cesseraient de l'être complètement. Il suppose une esthétique, une morale, une culture. Et sans doute un état de civilisation, mais cela ne se découvre qu'après, quand c'est trop tard. Nous sommes arrivés en France à la limite extrême de cet état, passé lequel, plus personne ne respectant personne, il n'y aura de place dans la cité que pour l'obéissance aveugle ou bien la bombe aveugle. Le moment est donc venu de crier sur tous les toits ce que respect veut dire, car il y a péril en la demeure.

Nous ne sommes plus respectés comme citoyens et nous ne respectons plus nos dirigeants. Ils nous méprisent, je les méprise : humiliation générale. La fuite en avant dans la dérision ne nous fait pas échapper à la hon[te] : elle la rend simplement supportable en la privant de ce coefficient d'intolérable et d'arbitraire qui faisait de la honte le sentiment révolutionnaire par excellence. Voilà pourquoi les *happy-few* du respect doivent grimper sur les toits, lancer un comité de soutien pour le droit au respect et gagner à leur cause la moitié plus un de leurs concitoyens. Que chacun d'entre nous se passe le mot : « *J'veux pas qu'on me manque* », et c'est tout un pays qui finira par retrouver la dignité. Le respect est au populaire ce que l'honneur est aux gentilshommes : c'est l'aristocratie des démocrates (ou ce qui fait d'une démocratie le plus élitaire des régimes). Cela *oblige*, mais sans artifice et d'égal à égal. Regardez bien : ce sont les salonards qui font la retape. Les faux nobles qui nous gouvernent aggravent l'étiquette par la flatterie. C'est déroger par deux fois à la règle démocratique. Le cérémonial de chasse plus le susucre télévisuel, voilà bien le comble de l'irrespect. En France aujourd'hui, le respect est une idée neuve. Bien plus que le bonheur, peloté par trop de malpropres, depuis le temps.

« Cher François Mitterrand, vous m'avez plus d'une fois, par prises de position, hérissé, déçu, fâché, scandalisé, etc. »

(Lire la suite page 6.)

(*) Ecrivain.

POINT

13,6 %...

13,6 % de hausse des prix en un an. S'il est un domaine où la politique menée par MM. Barre et Monory n'a pas brillé par sa réussite, c'est bien celui-là. Bien sûr, les experts et le ministre des finances soulignent que l'année 1980 s'est mieux terminée qu'elle n'avait commencé, puisqu'il y a un an exactement le rythme annuel de l'inflation était de plus de 14 %. Reste qu'en décembre les prix en France (+ 0,9 %) ont augmenté plus vite qu'en R.F.A. (+ 0,6 %), en Grande-Bretagne (+ 0,5 %) ou au Japon (+ 0,1 %).

La décélération va-t-elle se poursuivre ? On peut le penser, tant il est vrai qu'une pause va être observée dans la politique de relèvement des tarifs publics et que la conjoncture des mois à venir va être médiocre. Doit-on conclure pour autant que le plus dur est passé ? Ce serait faire peu de cas des comportements des agents économiques. Des industriels qui, s'ils n'ont pas abusé de la liberté qui leur a été rendue, peuvent être tentés, comme ils l'ont fait cette année, de majorer leurs prix sur les marchés intérieurs pour compenser la baisse de leurs marges à l'exportation ; des commerçants ensuite, protégés de la concurrence des grandes surfaces par la loi Royer ; des partenaires sociaux enfin, accrochés à une indexation qui leur apparaît comme leur seul moyen de défense.

Attitudes irresponsables ? On ne change pas si aisément les réflexes d'un pays, surtout si ses citoyens ont l'impression que l'on ne s'attaque pas avec détermination aux racines du mal, qui ont nom inégalité et injustice fiscales.

(Lire nos informations page 13.)

L'idéologie et la semaine de cinq jours

par PAUL FABRA

A-t-on bien mesuré cet extraordinaire retournement de l'histoire que représente le refus d'un gouvernement communiste de consentir à la semaine de cinq jours ? Si on se souvient de la façon dont s'étaient déroulés les événements en France il y a quarante ans, la déroute idéologique des dirigeants de la Pologne d'aujourd'hui apparaît sous un jour encore plus cru. Contrairement à une croyance très répandue, la réduction à quarante heures de la semaine de travail n'était pas inscrite au programme électoral du Front populaire (1). C'est seulement le parti communiste qui avait formulé cette revendication dans le sien. Le gouvernement Léon Blum y consentit sous la pression des grandes grèves qui suivirent la victoire de la gauche. « Les radicaux, dit Alfred Sauvy (dans son *Histoire économique de la France entre les deux guerres*), n'ont pas le courage ou la clairvoyance de s'opposer. »

C'est avec étonnement que beaucoup de Français auront appris que cette « conquête sociale » n'était toujours pas acquise dans toutes les démocraties populaires, et en particulier pas en Pologne. Il est encore plus étonnant de constater qu'elle n'existait même pas à l'état de promesse (sinon vague), puisqu'il aura fallu que Solidarité l'arrache cet été à un vice-président du conseil aux abois qui signa les accords de Gdansk pour éviter l'explosion.

Aujourd'hui, le gouvernement de Varsovie pose ses conditions, c'est-à-dire qu'il revient sur l'engagement pris. Il demande des délais pour l'application pleine et entière de la mesure décidée. En attendant, une option est ouverte aux travailleurs polonais. Ou bien ils « prennent » d'ores et déjà tous leurs samedis, mais dans ce cas l'horaire normal des jours ouvrables est augmenté d'une demi-heure ; ou bien ils travaillent un samedi sur deux.

« La question de la durée du temps de travail est d'une grande importance, elle ne peut pas être envisagée indépendamment de notre difficile situation économique », a dit M. Mieczyslaw Jagielski, le négociateur des accords de Gdansk pour le compte du gouvernement.

Ce sont là typiquement des arguments patronaux ou, pour employer un vocabulaire plus neutre, de ceux qui ont la responsabilité d'organiser la production. A quoi servent les réformes sociales, disent les chefs d'entreprise du monde entier, si elles entravent l'activité et par-là même mettent en péril le niveau de vie général? Au premier degré, le discours éternel des managers est irréfutable. Mais on connaît les déviations auxquelles il n'a cessé de donner lieu, et cela sous tous les régimes. A force de mettre en avant les impératifs de la production, on en oublie la finalité. On ne travaille pas pour le plaisir de travailler mais pour améliorer le bien-être individuel et collectif.

Dans le monde moderne, le débat sur le temps de travail est encore compliqué par le fait que beaucoup y voient au moins autant un moyen de combattre le chômage qu'une nécessité de diminuer l'effort du travail (ce dernier objectif ne restant prioritaire que pour les tâches les plus pénibles).

(Lire la suite page 2.)

(1) Ou plus exactement n'était pas inscrite au programme du Rassemblement populaire (du 10 janvier 1936) qui constituait la base du programme économique du Front populaire.

AU JOUR LE JOUR

Qui sait ?

Après François Mitterrand, qui savait ce que nous ne savions pas, et Georges Marchais, dont nous savions qu'il savait, voici Jacques Chirac qui sait ce que nous croyons savoir et Michel Debré dont nous savons désormais ce qu'il sait.

Il n'y a guère que Mme Giscard d'Estaing à ne pas savoir ce que tout le monde sait.

BERNARD BRIS.

LA VIE ASSOCIATIVE

De l'angoisse à l'imagination

Le Festival d'adieu de l'Association pour le développement des associations de progr[ès] (DAP), qui vient de se réunir à Grenoble, montrait à la fois la séduction et les faiblesses de ce vaste, divers et transitoire regroupement. Et peut-être aussi la nécessité, reconnue par ses fondateurs, de sa disparition prochaine. Non point parce qu'elle n'a pas atteint, à l'exception de quelques réalisations que ses dirigeants qualifient eux-mêmes de mineurs, le but qu'elle s'était fixé il y a cinq ans. Mais parce qu'il était, semble-t-il, de plus en plus difficile de donner un objectif commun à des groupes qui sont un des symboles les plus visibles de l'individualisme français.

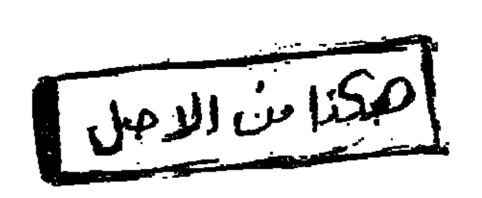
Il y a peu de chose en commun entre une association de contestation et une association de services. La première n'éprouve guère de peine à vouloir changer la règle du jeu. La seconde, vivant en grande partie de subventions, lourde souvent d'un patrimoine important, d'un personnel salarié permanent, vit en symbiose avec l'Etat, d'autant qu'elle est souvent le prolongement ou l'alibi de l'administration. Elle est beaucoup plus tentée, et même parfois quasi obligée, de se calquer sur celle-ci.

Il y a donc eu souvent décalage entre le propos des organisateurs du colloque qui, à coups de recherches, d'exposés magistraux, s'efforçaient de proposer une vaste transformation des rapports sociaux et les soucis immédiats de dirigeants qui doivent affronter une crise dans leurs rapports avec l'Etat et, par suite, des difficultés de gestion.

JEAN PLANCHAIS.

(Lire la suite page 13.)





étranger

EUROPE

LA GRÈVE POUR LE SAMEDI LIBRE

(Suite de la première page.)

Mais ce qui n'est pas admis, c'est que le gouvernement ait pu décréter sans explication ni consultation qu'un samedi sur deux seulement serait libre et n'ait même pas proposé une date d'entrée en vigueur de la semaine de quarante heures. Dans une période où, depuis le sommet de Moscou du 5 décembre, le *« renouveau »* marque le pas, cette attitude du pouvoir a été perçue comme une volonté de réaffirmer une autorité sans partage et de tester le rapport de force avec la société.

Progressivement d'abord, à grande vitesse maintenant, l'affaire a donc pris un tour très politique, et c'est désormais tout le problème de la réalisation des accords qui est posé. *« Nous considérons »*, disait ainsi la résolution adoptée dans la nuit de mercredi à jeudi par les délégués d'entreprises à l'origine du débrayage de vendredi à Varsovie, *« que le gouvernement polonais ne respecte pas les accords signés. Le contrat social réalisé après la grève a été brisé. Solidarité est calomnié dans les* mass medias. *On donne de fausses nouvelles dans un but de désinformation et de destruction de notre syndicat (...). Nous demandons »*, concluait la résolution, *« l'accès aux* mass medias; *la libération des prisonniers d'opinion ; la reconnaissance du droit d'association aux syndicats paysans ; la limitation de l'arbitraire de la censure : la présentation à la Diète du projet de loi syndicale ; la garantie par la loi des samedis libres et la suppression des sanctions prises contre ceux qui ne se sont pas rendus au travail le samedi 10 janvier. »*

Ce durcissement de la base et la nécessité pour le syndicat de faire ce samedi la preuve de son audience ont amené M. Walesa à mettre vendredi tout son prestige dans la balance. *« Moi, Lech Walesa, je demande que tous le comprennent : nous n'allons pas travailler le 24*, déclare-t-il dans un appel qui devait être diffusé dans les usines sur cassettes magnétiques. *Tant que le gouvernement n'aura pas conclu un accord avec notre syndicat*, poursuit le président de Solidarité, *tous les samedis seront libres (...). Il ne s'agit pas seulement des samedis libres mais de beaucoup d'autres points des accords (...). On veut persuader l'opinion, grâce aux médias, que Solidarité est irresponsable (...). Nous comprenons les difficultés de la situation mais nous savons aussi que nous sommes au moins dix millions de membres avec lesquels il faudrait négocier, compter et qu'il ne faut pas tenter de diviser. (...) Le gouvernement*, dit encore M. Walesa, tout en laissant clairement entendre que le syndicat est toujours prêt à accepter un délai à l'application des quarante heures, *ne veut pas nous accepter et ne veut pas négocier avec nous (...) : nous ne pouvons pas reculer. »*

Si un compromis, possible dès lors que la volonté politique existerait, n'était pas trouvé d'ici au 28 janvier, le mot d'ordre de grève générale, déjà lancé pour cette date à Varsovie, pourrait s'étendre à d'autres régions. Vendredi comme la veille déjà *(le Monde* du 24 janvier), le ton des déclarations officielles est resté relativement modéré, laissant ainsi la porte ouverte à un arrangement. On se jauge encore tandis qu'un quotidien de Katowice, *Trybuna Robotnicza*, vient de révéler que l'inflation avait été de 25 % en 1980 et serait d'environ 20 % cette année.

BERNARD GUETTA.

UN DEUXIÈME NUMÉRO DE « QUE FAIRE AUJOURD'HUI ? » CONSACRÉ A LA POLOGNE

La revue mensuelle *Que faire aujourd'hui ?* publie le second de deux numéros consacrés aux événements de Pologne. On peut y lire des interviews de représentants de trois courants du P.S. (MM. Jean-Pierre Cot, Jacques Sandeau et Yves Lebas), de militants communistes critiques (Mme Yvonne Quilès et M. Gérard Molina) et de M. Bernard Ravenel (P.S.U.).

Dans un entretien, notamment, M. Gérard Gatinot, secrétaire général du Syndicat national des journalistes C.G.T., déclare : *« Ce qui se passe en Pologne nous interroge sur le type de société que nous voulons pour le socialisme. (...) Les événements de Pologne posent aussi le problème de l'indépendance syndicale. (...) Il y a dix ans, (...) Georges Séguy avait dit qu'il faudrait en finir avec la conception du syndicat comme « courroie de transmission » et que les syndicats devraient toujours jouer un rôle de représentant et d'interlocuteur face au pouvoir, quel qu'il soit. »*

* *Que faire aujourd'hui ?*, numéros 9 et 10. B.P. 13, 75921 Paris Cedex 19. Le numéro : 9 francs.

Pologne

La semaine de cinq jours

(Suite de la première page.)

Cependant, même engagée dans cette perspective, la discussion débouche vite sur le *non possumus* opposé par les employeurs aux demandes des syndicats, comme on l'a encore vu en France lors des négociations qui ont suivi la remise du rapport Giraudet. Le patronat n'était prêt à accepter une diminution du temps de travail annuel que moyennant de substantielles concessions sur l'utilisation de ce temps de travail (afin de mieux rentabiliser l'emploi des machines). En période de crise, les entrepreneurs sont plus que jamais amenés à mettre au premier rang de leur politique l'amélioration de la productivité, autrement dit l'abaissement du coût *unitaire* du travail.

En Pologne, le problème se pose dans des conditions particulièrement dramatiques. D'abord, on ne peut pas passer sous silence l'écrasante responsabilité historique qui pèse sur le pouvoir en place, c'est-à-dire sur le parti communiste. Que celui-ci se soit laissé acculer à une position aussi inconfortable face à des revendications ouvrières satisfaites depuis longtemps dans des pays au développement économique comparable est le résultat de longues années d'incurie, de gâchis, et probablement aussi de corruption à tous les niveaux. Les cahiers de doléances étaient dictés autant et plus souvent par la colère que par le désir d'obtenir des réformes dont plusieurs étaient déjà passées dans les mœurs avant de recevoir la consécration de la loi.

Mais on ne peut pas non plus ne pas s'interroger sur l'opportunité, compte tenu des problèmes de toutes sortes auxquels la Pologne devra faire face, d'une nouvelle et importante augmentation des charges pesant sur l'économie de ce pays. Il est à craindre que les hausses de salaires consécutives aux accords de Gdansk, si justifiées soient-elles, ne se traduisent à terme par une amputation supplémentaire du « surplus » (part non consommée de la production d'un pays, affectée à l'investissement annuel) déjà très maigre. Au fil des années, la situation s'est à ce point dégradée qu'on voit un gouvernement communiste, endetté d'une bonne vingtaine de milliards auprès des banques occidentales (sans compter ses dettes envers plusieurs Etats étrangers, dont la France et la R.F.A.), obligé de plaider indirectement la cause des banquiers. Comment faire autrement quand le pays est contraint d'emprunter pour acheter des produits de première nécessité ?

Comment doser ses revendications de telle sorte qu'elles soient absorbables par le corps social ? Est-ce là une question à laquelle les syndicalistes doivent répondre sur la place publique, au risque de donner des armes à leurs interlocuteurs ? Dans une société bien réglée, la régulation devrait résulter d'un subtil équilibre, constamment remis en cause pour être aussitôt rétabli, entre les forces en présence, étant entendu que chacune d'elles doit rester libre de ses mouvements (une condition, hélas ! très loin d'être satisfaite en Pologne). Mais il n'existe que des sociétés plus ou moins mal réglées. Tant d'espoir est attaché à la courageuse entreprise de Solidarité, les conditions dans lesquelles M. Walesa et ses amis doivent agir pour défendre les intérêts des travailleurs polonais sont si insolites, l'existence même de leur mouvement est entourée de tant de menaces qu'on n'a pas le droit de faire de leur combat un test des relations en général entre action syndicale et politique économique.

Ce qui a caractérisé les gouvernements polonais successifs, c'est leur incapacité à formuler une politique économique digne de ce nom. Leur carence à peu près totale dans ce domaine explique et excuse amplement un certain manque de réalisme dans la population, dont on voit mal comment les dirigeants syndicaux pourraient ne pas subir l'influence. La logique des faits a déjà amené les dirigeants communistes de Varsovie à faire bon marché de l'idéologie pour tenir le langage de n'importe quel employeur. Il serait infiniment plus tragique pour l'histoire de la liberté qu'une insuffisante conscience des réalités économiques conduise l'idéal de Solidarité à l'impasse — ou à pire.

PAUL FABRA.

LA DURÉE HEBDOMADAIRE DU TRAVAIL A L'EST

La durée moyenne du travail hebdomadaire dans les pays socialistes s'établit entre 40 et 43 heures réparties selon les cas entre cinq et six jours. La Pologne constitue un cas à part avec ses 46 heures de travail par semaine ; seules la Chine et la Corée du Nord pratiquent une semaine de travail de 48 heures en six jours ; au Vietnam, on travaille 44 heures par semaine sur cinq jours et demi.

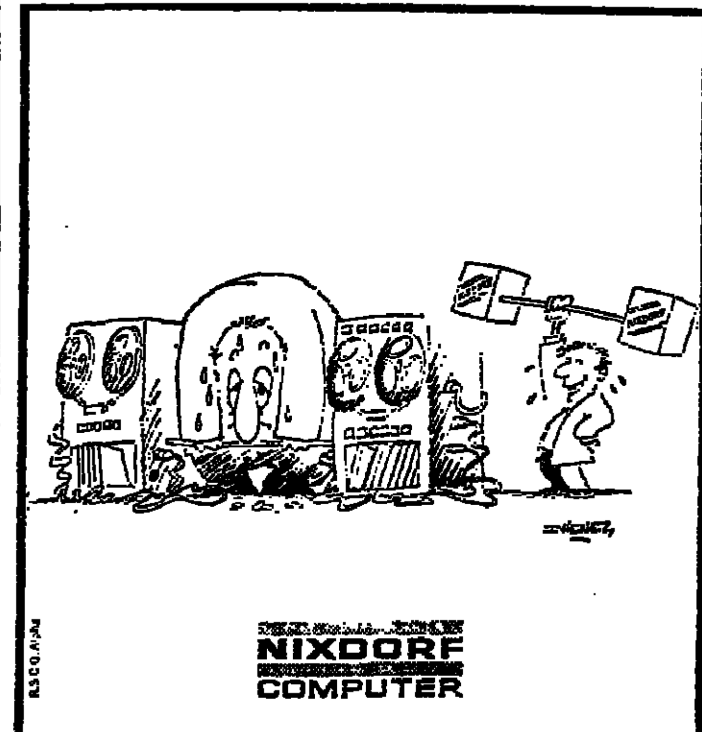
Ceux qui travaillent le moins sont les Soviétiques et les Cubains avec la semaine de 40 heures (cinq fois 8 heures en U.R.S.S et six fois 6 h 30 à Cuba). En U.R.S.S., on ne travaille pas le samedi et le dimanche, sauf exception, notamment pour remplir le plan et, dans ce cas, le travail est payé en heures supplémentaires.

En R.D.A., la semaine de cinq jours est généralisée depuis trois ans, sauf dans l'enseignement. La durée hebdomadaire du travail oscille, selon les professions, entre 40 et 43 h 30.

Les Roumains et les Hongrois ne bénéficient encore que d'un samedi libre sur deux. La semaine de travail de 44 heures doit être ultérieurement ramenée dans les deux pays à 40 heures.

Les Bulgares et les Tchécoslovaques, qui font 42 h 30 en cinq jours, doivent en revanche récupérer en travaillant les samedis et les dimanches suivants les jours de travail perdus en raison des fêtes officielles chômées.

Restent les différentes brigades de « travail volontaire » non payées, qui de temps en temps remplacent les fameux « samedis » successivement « staliniens », « léninieus » ou « socialistes » quelque peu tombés en désuétude, à l'exception de l'aide demandée parfois pour rentrer des récoltes de houblon, de fruits, de pommes de terre, etc., ou du samedi annuel volontaire pour nettoyer les villes en U.R.S.S. Au Vietnam, un week-end entier doit être consacré dans l'année au « travail volontaire » tandis qu'à Cuba on organise encore des « dimanches rouges » de travail gratuit pour augmenter la production. — (A.F.P.)



Union soviétique

Les autorités tentent une approche pragmatique des maux dont souffre l'agriculture

De notre correspondant

Moscou. — Les résultats économiques officiels de 1980, publiés ce samedi 24 janvier par la *Pravda*, confirment les premières indications données par les autorités soviétiques lors de la session d'automne du Soviet suprême. La seule nouveauté est le chiffre médiocre de la récolte de céréales. Avec 189,2 millions de tonnes, elle est supérieure de 10 millions de tonnes à celle de 1979, mais inférieure de 45 millions de tonnes à l'objectif fixé par le plan.

Les difficultés d'approvisionnement que l'on peut constater tous les jours, même à Moscou, se reflètent dans les statistiques officielles. En 1980, la production de viande a baissé de 2 % par rapport à 1979 ; il en va de même pour les produits de charcuterie, les corps gras, l'huile, les conserves, le sucre, etc.

Le cheptel est dans l'ensemble resté à peu près stable malgré l'embargo américain, qui a affecté surtout les céréales destinées à la nourriture du bétail, mais le nombre des porcs et des volailles a diminué aussi bien dans les exploitations collectives que sur les lopins individuels que le pouvoir cherche à relancer par des mesures plus libérales. Le ravitaillement sera donc difficile cet hiver encore, et ces baisses de production relativisent grandement les déclarations officielles sur la hausse continue du niveau de vie.

C'est sans doute pourquoi, dans le cadre de la restructuration du gouvernement soviétique que M. Nicolas Tikhonov a entrepris depuis qu'il a succédé, le 23 octobre 1980, à M. Kossyguine, le président du conseil semble vouloir donner la priorité à une réorganisation de l'agriculture. Une nouvelle direction de ce secteur se met en place au sommet de l'Etat et du parti.

Au début des années 70, ce secteur était dirigé par un triumvirat, composé de MM. Koulakov, secrétaire du comité central, Poliansky, vice-président du gouvernement et membre du bureau politique, et Matskévitch, ministre de l'agriculture. Les deux derniers ont payé pour des échecs qui ne leur étaient sans doute pas totalement imputables. Ils ont été nommés ambassadeurs, l'un à Tokyo, l'autre à Prague. Quant à M. Koulakov, il est mort en juillet 1978, juste au moment où le comité central consacrait sa réunion plénière à l'agriculture.

Un nouveau « triumvirat »

Une nouveau triumvirat semble prendre forme : il serait composé de MM. Mikhail Gorbatchev, secrétaire du comité central et membre du bureau politique, Ivan Bodioul, qui vient de quitter son *fief* de Moldavie pour le poste de vice-premier ministre, et V. Mesiats, ministre de l'agriculture depuis 1976. Ces trois hommes ont en commun d'avoir travaillé à la base sur le terrain dans des régions connues pour leurs succès agricoles. M. Gorbatchev dans la région de Stavropol, M. Bodioul en Moldavie, M. Mesiats au Kazakhstan. Ce n'est pas un gage de réussite pour la transformation de toute l'agriculture soviétique, qui souffre depuis des décennies des mêmes maux, mais ces expériences personnelles promettent une approche plus concrète, plus pragmatique des problèmes.

L'objectif global est connu : il s'agit de faire en sorte que l'agriculture soit capable de subvenir aux besoins alimentaires de la population, ce qui est encore loin d'être le cas. En aval, il convient de traiter, de transporter et de distribuer la production en évitant les pertes, les gaspillages, les dilapidations. Les orientations, fixées depuis le plénum du comité central de 1978 et même depuis 1976 par une résolution du comité central, tiennent en trois mots : spécialisation, concentration, industrialisation.

De plus, la direction souhaite le développement d'un secteur agro-alimentaire qui prendrait en charge les produits depuis le champ jusqu'au magasin. C'est pourquoi la restructuration du gouvernement a permis la création en amont d'un ministère des engrais minéraux pour briser la féodalité constituée par le ministère de la chimie, et en aval d'un ministère des fruits et légumes dont la mise en place paraît cependant très lente.

L'impression de pragmatisme dans l'application des directives est confirmée par une longue interview que M. Bodioul vient de donner à la *Pravda*. L'ancien premier secrétaire de Moldavie, République dans laquelle M. Brejnev et son protégé, M. Tchernienko, ont jadis exercé leurs talents, explique comment les décisions sur la concentration et la spécialisation de la production agricole ont été mises en œuvre. Le mouvement a commencé dès la fin des années 60, ce qui a valu à la Moldavie l'honneur d'être citée en exemple dans la résolution du comité central de 1976. Dans cette République où n'existent que des kolkhozes (fermes coopératives), les dirigeants des exploitations se sont rendu compte que la petite taille des terrains, la dispersion des cultures empêchaient l'utilisation des techniques modernes et provoquaient des gaspillages. Un premier conseil régional de kolkhozes a décidé de commencer une expérience de coopération.

M. Bodioul reconnaît qu'au début il était réticent, puis il déclare : *« Je suis allé sur place, je me suis assis, j'ai écouté et j'en suis parti totalement convaincu. »* La tâche de la direction générale a été de convaincre les kolkhoziens dans toute la République, mais, ajoute le nouveau vice-premier ministre, *« nous n'avons pris aucune décision obligeant quiconque à se comporter de telle façon et pas de telle autre (...). Nous n'avons jamais imposé telle ou telle forme d'organisation comme nous n'avons jamais interdit à personne de faire des expériences ».*

Il admet cependant que les cadres qui *« traînaient les pieds »* ou qui n'acceptaient les changements que du bout des lèvres en continuant à appliquer les vieilles méthodes ont été limogés. Mais ses maîtres mots sont *« patience »*, *« étude »*, *« discussion »* avec les intéressés... Une attitude nouvelle qui n'annonce pas forcément la fin des grandes proclamations d'intention jamais suivies d'effet, mais qui rend au moins un son différent.

DANIEL VERNET.

POURVOI EN RÉVISION POUR TROIS CONDAMNÉS DU PROCÈS DE LÉNINGRAD

L'avocat français des trois condamnés du procès de Leningrad (décembre 1970) encore détenus, Mᵉ Daniel Jacoby, a adressé au procureur général de l'U.R.S.S., M. Roman Roudenko, un pourvoi en révision, annonce le comité international Edouard Kouznetsov. Au cours de ce procès, les deux principaux accusés, l'écrivain Edouard Kouznetsov et M. Mark Dymchitz, avaient été condamnés à la peine de mort pour avoir projeté de détourner un avion vers Israël, peine commuée en quinze ans de détention. Mais, en avril 1978, ils ont été « échangés », avec trois autres dissidents soviétiques, contre des espions soviétiques détenus aux Etats-Unis.

Trois autres accusés, MM. Yossif Mendéléévitch, Alexis Mourjenko et Youri Fiodorov, avaient été condamnés respectivement — pour « trahison envers la patrie » et pour divers autres crimes prévus au code pénal soviétique, mais non spécifiquement pour détournement d'avion — à douze, quatorze et quinze ans de camp à régime sévère ou spécial. Des quinze condamnés en 1970, ils sont les seuls à être encore détenus.

Libération demandée

Le pourvoi en révision introduit par Mᵉ Jacoby se fonde, d'une part, sur la libération en 1978 de MM. Kouznetsov et Dymchitz, condamnés à des peines supérieures, et, d'autre part, sur le fait que lorsque la condamnation a été prononcée, il n'existait pas en U.R.S.S. de législation spécifique en matière de détournement d'avion. Promulguée par la suite, le 3 janvier 1973, elle prévoit une peine maximum de dix ans pour détournement d'un avion à terre ou en vol, commis sans violence.

L'avocat français souligne dans son pourvoi que l'application aux trois détenus de cette législation permettrait leur libération immédiate, puisqu'ils ont déjà accompli plus de dix années de détention. Il fait valoir les « principes universels de droit pénal qui veulent que, lors de l'adoption d'une loi répressive moins sévère que la précédente, les condamnés sous l'empire de la loi ancienne bénéficient des dispositions de la loi nouvelle plus généreuse afin que chaque personne ait une situation égale devant la loi pénale ».

Espagne

Les élections syndicales illustrent un net recul des Commissions ouvrières communistes

De notre correspondant

Madrid. — Les secondes élections syndicales organisées en Espagne depuis la mort du général Franco, marquent la fin de Franco marquent la fin de dience communiste, les Commissions ouvrières, et la nette remontée de l'Union générale des travailleurs (U.G.T.) liée au parti socialiste ouvrier (P.S.O.E.). Les résultats officieux obtenus du ministère du travail, le vendredi 23 janvier, indiquent en effet que les Commissions ouvrières restent encore en tete avec 30,7 % des délégués élus, mais sont talonnées à un point par l'U.G.T. avec 29,7 %.

Les premières élections syndicales de l'après-franquisme, en 1978, avaient donné aux Commissions ouvrières treize points d'avance (34,5 contre 21,6 %). Les deux grandes centrales sont maintenant pratiquement sur un pied d'égalité, et les Commissions ouvrières auraient même perdu au profit de l'U.G.T. leur prépondérance dans les entreprises de plus de cinq cents employés.

Quant à la troisième grande centrale, l'Union syndicale ouvrière (USO), qui bénéficiait de l'appui du gouvernement, elle progresse de 3,7 à 9,5 % sans toutefois parvenir à franchir le seuil des 10 % qui lui aurait donné le droit de négocier les conventions collectives.

Abstention et imprécision auront été les deux caractéristiques du scrutin qui s'est déroulé au cours des neuf derniers mois de 1980, débordant sur 1981. En effet on n'a voté que dans un tiers des entreprises.

D'autre part, les chiffres du ministère du travail seront sans doute contestés. Il n'y avait pas de recensement électoral complet, et l'Institut d'arbitrage (IMAC), qui contrôlait les élections, manquait de personnel pour dépouiller les résultats. Si les chiffres donnés par l'U.G.T sont voisins de ceux du ministère, les Commissions ouvrières affirment avoir obtenu 33,7 % des délégués contre 27,9 % à l'U.G.T. et 8,1 % à l'USO.

Selon les résultats du ministère, les Commissions ouvrières gardent leurs grands fiefs : Madrid, Barcelone, Séville, Valence. L'U.G.T vient en tête dans un plus grand nombre de provinces, mais n'a pas emporté les grandes régions industrielles à l'exception des Asturies.

L'une des leçons de ces élections est qu'en temps de crise économique et de chômage élevé (plus de 11 %) les travailleurs ont voté pour la modération. L'U.G.T. recueille les fruits de son attitude plus conciliante en attirant un grand nombre de travailleurs non affiliés.

L'U.G.T. a signé l'an dernier avec le patronat un accord de deux ans, vivement critiqué par les Commissions ouvrières, et prévoyant des augmentations salariales annuelles de 13 à 16 % alors que l'inflation oscille autour de 15 %.

(Intérim.)

Berlin-Ouest

M. VOGEL SUCCÈDE A M. STOBBE COMME BOURGMESTRE RÉGNANT

(De notre correspondant.)

Bonn. — La crise politique de Berlin-Ouest est provisoirement résolue. Par 73 voix contre 69, et avec 2 abstentions, l'Assemblée parlementaire de la ville, a élu, le vendredi 23 janvier, M. Hans-Jochen Vogel au poste de bourgmestre-régnant. Avant de présenter sa candidature, M. Vogel avait abandonné son portefeuille de ministre fédéral de la justice.

Son élection au poste de chef du gouvernement régional berlinois est, pour lui, un indéniable succès, et il a même obtenu deux voix de plus que le total de celles qu'il pouvait espérer.

Tous les autres membres sur la liste ministérielle proposée par M. Vogel ont également été acceptés par les parlementaires. Beaucoup de mécontentement s'était pourtant exprimé à ce sujet.

DIPLOMATIE

La fin de la visite de M. Giscard d'Estaing à Rome

Le président de la République a été longuement reçu par Jean-Paul II

De notre envoyé spécial

Rome. — La rencontre de M. Giscard d'Estaing avec le chef de l'Etat et le président du Conseil italien s'est achevée, dans l'après-midi du vendredi 23 janvier, sans communiqué officiel. Le président français a eu un entretien en tête-à-tête et un déjeuner au Quirinal avec le président Pertini, et, dans la soirée, a été reçu par le pape. M. Pertini a accepté l'invitation renouvelée par M. Giscard d'Estaing de se rendre en visite officielle en France, au cours du deuxième semestre de 1981. Le séjour du chef de l'Etat français s'est terminé de façon privée, et il devait quitter Rome ce samedi, en fin de matinée.

La visite de M. Giscard d'Estaing à Jean-Paul II avait été précédée, vendredi après-midi, d'un entretien avec le cardinal Casaroli, secrétaire d'Etat. Le pape a gardé son hôte plus longtemps que prévu. Quatre thèmes ont été abordés : la Pologne, les « suites du voyage du pape en France, formule sibylline que le porte-parole de l'Elysée ni le Vatican n'ont commentée (peut-être s'agit-il d'une allusion aux différentes nominations prévues dans l'épiscopat français, mais ce n'est qu'une hypothèse), la question du Liban et l'« importance pour la communauté chrétienne des Lieux saints de Jérusalem ». A cet égard, les positions du Saint-Siège et celles de la France sont assez proches les unes des autres. Le pape a, en outre, exprimé sa joie de revenir en France, à Lourdes, les 22 et 23 juillet prochains pour le congrès eucharistique.

M. Giscard d'Estaing s'est entretenu, dans l'après-midi, avec les principales personnalités ecclésiastiques françaises du Saint-Siège à la villa Bonaparte, et a rencontré au palais Farnèse le bureau de l'Union des Français de Rome.

Comme on lui demandait si le président de la République avait fait allusion à une possible modification du statut de l'Ecole française de Rome, M. Jacques Blot, porte-parole de l'Elysée, a déclaré : « *Le président de la République a rencontré le professeur Georges Vallet, directeur de l'Ecole. Il lui a indiqué que le gouvernement n'était saisi d'aucun projet de réforme de l'Ecole, et que le premier ministre lui avait indiqué récemment qu'il n'était pas question de modifier l'état de choses existant.* » Le porte-parole a ajouté que le président de la République avait, de cette façon, « *apporté au directeur de l'Ecole française de Rome un certain nombre de précisions* ».

Cette dernière déclaration prend toute son importance devant la vive émotion soulevée dans le monde des universités italiennes et parmi les dirigeants politiques par les intentions prêtées en France aux pouvoirs publics quant à la transformation des instituts de recherche à l'étranger.

JACQUES NOBÉCOURT.

Paris et Moscou se consultent avant la reprise de la conférence de Madrid sur la sécurité et la coopération en Europe

De notre correspondant

Le conseil permanent de l'OTAN et les chefs de délégations des pays de l'alliance atlantique à la conférence de Madrid sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) se sont réunis, le vendredi 23 janvier, à Bruxelles, au siège de l'OTAN. « Une totale unité de vues » s'est dégagée sur la seconde phase de la conférence de Madrid, qui doit s'ouvrir le 27 janvier dans la capitale espagnole, indique-t-on de source diplomatique.

Moscou. — Malgré les vicissitudes internationales, la coopération franco-soviétique se poursuit à son rythme habituel dans les domaines les plus divers. Vendredi 23 janvier a été signé à Moscou le protocole biennal sur les relations culturelles. D'autre part, M. Gabriel Robin, directeur des affaires politiques au Quai d'Orsay, a eu des entretiens avec deux vice-ministres soviétiques des affaires étrangères à propos de la conférence de Madrid. Enfin, la « petite commission » de coopération scientifique et technique doit se réunir à Paris du 11 au 13 février prochain.

M. Robin a eu deux jours d'entretiens avec M. Ilyitchev, chef de la délégation soviétique à la conférence de Madrid, et il a été reçu par M. Kornienko, premier vice-ministre des affaires étrangères, spécialiste des problèmes du désarmement. Le principe de ces consultations avait été arrêté lors de la rencontre de MM. François-Poncet et Gromyko en septembre dernier à l'ONU.

Bien que le communiqué de l'agence Tass ne le précise pas — du côté français on s'est refusé à toute déclaration, — les problèmes liés à la « suite » de Madrid et notamment à la convocation éventuelle d'une conférence sur le désarmement en Europe ont été au centre des conversations.

Selon le vœu des Soviétiques, la réunion de Madrid, dont la deuxième phase commence le 27 janvier, devrait décider de convoquer une telle conférence, définir son ordre du jour, fixer son siège et sa date. Mais les Occidentaux sont réticents à se lancer dans cette entreprise sans avoir obtenu quelques garanties du Kremlin.

L'idée d'une telle conférence avait été avancée par M. Giscard d'Estaing lorsqu'il a décidé que la France se devait d'être plus active dans les négociations sur le désarmement. Le projet français se veut rigoureux et contraignant. Il ne porte que sur les armes conventionnelles, mais s'étend à l'ensemble de l'Europe géographique, de l'Atlantique à l'Oural. Il prévoit enfin que les mesures de confiance qui pourraient être prises dans un premier temps soient intrinsèquement liées à des réductions réelles et significatives des armements. Ce projet a d'abord été accueilli avec une grande méfiance par les Soviétiques, qui ont bien compris qu'ils étaient visés au premier chef. Mais, au lieu de rejeter l'idée d'une conférence sur le désarmement en Europe, ils l'ont reprise à leur compte, en en revendiquant même la paternité, mais en noyant les mesures concrètes qui visent à une limitation effective des armements dans des projets plus vagues et plus généraux.

Ce qui les intéresse dans cette conférence, dont la Pologne a proposé qu'elle se tienne à Varsovie à partir du 20 octobre prochain, c'est d'abord qu'elle ait lieu, pour pouvoir y développer leurs innombrables initiatives sur le désarmement. Ils veulent qu'elle reçoive de la réunion de Madrid un mandat « *large et souple* ». Toutes les propositions pourraient être ainsi examinées sans condition préalable ni exclusive. C'est disent les Soviétiques, une « *approche réaliste, démocratique, qui ne préjuge pas des résultats* ». Il ne semble pas que les conversations de M. Robin à Moscou, si elles ont permis de préciser les positions respectives, aient contribué à rapprocher les points de vue. — D. V.

AFRIQUE

Tchad

MM. Kadhafi et Goukouni Oueddei appellent à une conférence des chefs d'État pour « le retrait d'Afrique des forces françaises »

La Libye et le Tchad « réclament le retrait immédiat d'Afrique des forces françaises et demandent aux présidents des pays africains de les rejoindre pour réclamer le retrait des forces françaises », indique un communiqué commun publié, vendredi 23 janvier, à l'issue d'une visite effectuée à Tripoli par M. Goukouni Oueddei, président du gouvernement d'union nationale de transition (GUNT). Le communiqué appelle « à la tenue d'une conférence des présidents africains pour prendre une décision au sujet du retrait d'Afrique des forces françaises ». Il ajoute que M. Goukouni Oueddei « a adressé au colonel Kadhafi une invitation pour visiter le Tchad », et que la date de cette visite sera fixée ultérieurement.

Ce communiqué a été diffusé au moment où M. Jean François-Poncet recevait son homologue centrafricain, M. Simon Badaya Ngaro, en visite privée à Paris. L'entretien des deux ministres des affaires étrangères a notamment porté sur la situation le long de la frontière de la République Centrafricaine avec le Tchad.

Interrogé sur le problème tchadien, M. Edem Kodjo, secrétaire général de l'O.U.A., a déclaré, au cours d'une conférence de presse à Libreville, que l'organisation panafricaine n'a pas les moyens matériels, logistiques et financiers d'envoyer une force d'intervention dans ce pays. « C'est pour cela, a-t-il dit, que les chefs d'État se sont réunis récemment à Lomé et ont insisté sur la nécessité d'une copération entre l'ONU et l'O.U.A. »

Le président Sadate a déclaré vendredi que l'Egypte aiderait militairement le Soudan si les forces de Tripoli tentaient d'intervenir dans ce pays à la faveur de la fusion entre la Libye et le Tchad.

A Kousseri, sur la rive camerounaise du fleuve Chari, on apprend que des visas sont désormais exigés des ressortissants français pour entrer en territoire tchadien. Plusieurs journalistes français ont été refoulés à leur arrivée à N'Djamena. Cette décision des autorités tchadiennes est une mesure répondant aux dispositions analogues prises par Paris à l'égard des ressortissants tchadiens.

Dans une interview au « Monde », le colonel Kamougue demande « l'aide immédiate de la France ».

UN ENTRETIEN AVEC LE VICE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT DE TRANSITION

« La France doit nous apporter une aide immédiate » *nous déclare le colonel Kamougue*

Moundou. — Le colonel Kamougue, vice-président du gouvernement d'union nationale de transition, qui a regagné la capitale de son fief politique du Sud après plus de trois semaines d'absence, multiplie les meetings et les rencontres dans « son » Sud. A cette occasion, il a bien voulu répondre à nos questions :

Question. — *Où en est la fusion récemment décidée entre le Tchad et la Libye ?*

Réponse. — Quelle fusion ? J'ai déjà dit et répété qu'il s'agissait d'un mariage impossible. Quelle union pourrait-il y avoir entre Arabo-Berbères et Négro-Africains ? De toute façon, pour un acte de cette importance, la décision appartient exclusivement au peuple tchadien.

Q. — *Pensez-vous que les Libyens soient disposés à se retirer de N'Djamena ?*

R. — Oui, j'en demeure toujours convaincu.

Q. — *Et s'ils décidaient de rester ?*

R. — Je fais confiance à une certaine forme de morale internationale.

Q. — *Vous feriez alors appel à une aide militaire extérieure ?*

R. — C'est aux Tchadiens eux-mêmes de commencer par se ressaisir.

Q. — *Que pensez-vous du récent redéploiement du dispositif militaire français au Centrafrique ?*

R. — Cela ne concerne pas le Tchad, mais la France et la République Centrafricaine pour des raisons qui leur sont propres.

Q. — *Estimez-vous que le gouvernement français a un rôle immédiat à jouer dans votre pays ?*

R. — Oui, sans attendre le retour de la paix, la France, qui porte une grande responsabilité morale dans le drame que nous vivons, doit nous apporter une aide immédiate.

Q. — *Sous quelle forme ?*

R. — Dans le domaine financier, parce que nous ne sommes pas en mesure actuellement de payer nos fonctionnaires ; dans le domaine sanitaire, car nous manquons de médicaments ; dans le domaine alimentaire, car nous avons besoin de vivres.

Q. — *Souhaitez-vous aussi une aide militaire française ?*

R. — Jusqu'à présent, nous nous sommes passés de cette aide. Mais, si on nous la propose, elle sera la bienvenue.

Q. — *La position récemment adoptée par la Communauté économique européenne à l'égard de la Libye vous satisfait-elle ?*

R. — Il ne suffit pas de se prononcer contre la fusion entre le Tchad et la Libye. De telles prises de position politique sont bienvenues, mais nous ne nous nourrissons pas de simples déclarations d'intention. Comme la France, l'Occident porte une lourde responsabilité dans la colonisation. Il y a des abstentions qui nous surprennent. Ce que nous attendons de la Communauté économique européenne, en effet, c'est une aide financière, médicale et alimentaire immédiate elle aussi.

Q. — *Pourquoi le président Goukouni Oueddei s'est-il de nouveau rendu en visite officielle à Tripoli ?*

R. — Je ne peux rien dévoiler à ce sujet car ce voyage entre dans le cadre de la diplomatie silencieuse...

Q. — *Croyez-vous à la matérialité du projet libyen d'Etats-Unis du Sahel ?*

R. — C'est une question à poser à Kadhafi. Pour notre part, nous attendons d'en savoir plus long sur ce projet avant de nous prononcer à ce sujet.

Propos recueillis par PHILIPPE DECRAENE.

« Le diable vit encore »

De notre envoyé spécial

Bongor. — Face à Yagoua, sur la rive camerounaise du Logone, toute la population de la sous-préfecture de Bongor est dans la rue. Au terrain d'aviation, plusieurs centaines de personnes applaudissent le colonel Kamougue, venu personnellement expliquer à ses compatriotes et « féaux » où en sont les rapports entre N'Djaména et Tripoli.

La foule arbore des calicots proclamant « *Vive le Tchad uni !* », « *Non à la domination étrangère !* ». Le président du comité politique du Mayo-Kebbi donne lecture d'une motion de soutien au gouvernement d'union nationale de transition, qu'il félicite « *pour sa victoire sur les forces du mal le 15 décembre 1980* », jour de la prise de la capitale du Tchad par les Libyens.

« *Oui à la coopération avec la Libye, non à l'occupation ! Le GUNT doit négocier le départ des troupes libyennes* », proclame le colonel Kamougue en prenant la parole. Puis, s'interrompant de temps à autre pour permettre à un interprète de traduire ses propos en arabe, il affirme : « *Il n'est pas question que le Tchad passe sous un quelconque impérialisme.* »

Vivement applaudi, fréquemment couvert par les you-you des femmes et les chants des griots qui lui adressent des éloges ou parlent directement à la foule en même temps que lui, il développe longuement le même thème : « *Vous êtes majeurs. Vous devez vous exprimer... Vous devez faire savoir que nous préférons la dignité et la liberté à l'esclavagisme...* » Une sorte de recueillement pèse sur la foule lorsque, brutalement, un rire collectif la parcourt à ces mots : « *Le Tchad est un grand malade, il est agonisant. Il va crever. Nous devons tous chercher des remèdes.* »

Puis, à l'indignation du vice-président du GUNT répond celle de la foule lorsqu'il parle de M. Hissène Habré, dont le nom est véritablement honni dans cette partie du territoire tchadien. « *On a pensé détruire le diable*, dit-il, *mais le diable vit encore. Autour de nous, on s'agite, et les FAN* (les Forces armées du Nord, partisans de M. Hissène Habré) *s'agitent, parce qu'ils veulent recommencer la guerre à tout prix... Hissène Habré prétend être comme un poisson dans l'eau au Tchad, mais nous, nous serons comme des caïmans et nous allons le bouffer une fois de plus...* »

Ph. D.

LE VOYAGE DU PREMIER MINISTRE AU MAROC

M. Barre déclare qu'« il est de l'intérêt des Français de venir continuer l'œuvre entreprise »

De nos envoyés spéciaux

Rabat. — C'est aux Français du Maroc que M. Raymond Barre aura consacré l'avant-dernière journée de sa visite officielle au Maroc le vendredi 23 janvier. Déjà le premier ministre avait reçu jeudi soir, à l'ambassade de France de Rabat, une délégation de Français du Maroc et il avait appris que les coopérants et enseignants français appelaient pour vendredi à une journée de grève de vingt-quatre heures pour manifester leur mécontentement.

Vendredi soir, l'ASPES (correspondant au SNES métropolitain) annonçait que le mouvement avait été suivi en moyenne par 70 % des enseignants relevant tant des établissements marocains que des français.

Les manifestations auxquelles étaient conviés les enseignants se réduisirent au fil de la journée à une assemblée générale de professeurs au lycée Descartes de Rabat et à l'apparition à Casablanca, devant les grilles des bureaux du consulat préalablement fermées, d'une cinquantaine de coopérants. Ceux-ci s'étaient trompés d'adresse car M. Raymond Barre, qui consacrait sa journée à la visite officielle de Casablanca, s'était d'abord rendu à l'immeuble ultra moderne de l'Office chérifien des phosphates, puis à la résidence du consul de France à Anfa, faubourg élégant de Casablanca. Là le premier ministre a déclaré, après avoir rendu hommage à l'œuvre accomplie par les Français au Maroc, qu'il « *était de l'intérêt des Français de venir continuer l'œuvre entreprise* ».

Le premier ministre affirma ensuite que le gouvernement avait commencé depuis 1977 à accomplir des efforts pour les Français âgés restés au Maroc (ceux qu'on appelle ici familièrement les vieux Marocains) et que l'allocation de solidarité serait portée dès cette année à 1 300 F.

Parlant ensuite des coopérants, M. Raymond Barre condamna « *certaines manifestations qui sont déplacées* ». Mais il ajouta aussitôt : « *Les coopérants français jouent un rôle essentiel. Ils doivent avoir le sentiment qu'ils sont défendus, notamment sur le plan de la fiscalité. Le gouvernement s'en occupe. Les contrats de travail sont frappés de précarité. Voilà un autre problème.* » M. Barre déclara encore qu'il avait abordé ces problèmes avec son homologue marocain, M. Bouabid, et qu'il avait le sentiment que l'on aboutirait à « *des résultats positifs* ».

A l'Office chérifien des phosphates, M. Barre avait annoncé d'autre part qu'un groupe franco-marocain de travail serait constitué en vue d'examiner le plan de financement des investissements de l'Office, dont le montant est de 25 milliards de francs pour les cinq prochaines années. « *Nous avons pu constater*, déclara-t-il à ce sujet à la sortie de l'immeuble de l'O.C.P., *que les plans de l'Office sont intéressants, ambitieux et sérieusement préparés.* »

Ce samedi 24 janvier, M. Barre conclut sa visite officielle au Maroc par une conférence de presse.

ROLAND DELCOUR et ALAIN ROLLAT.

Somalie

Nombreuses arrestations après une série d'attentats à Mogadiscio

De notre correspondant en Afrique orientale

Nairobi. — Le terrorisme urbain a fait son apparition en Somalie. Six bombes ont explosé à Mogadiscio au cours des dix derniers jours. L'une a explosé dans un cinéma, blessant deux femmes, une autre devant l'hôtel Juba, qui appartient à l'Etat, une troisième près d'un entrepôt de carburant. Cette série d'explosions n'a donné lieu jusqu'à présent à aucun communiqué officiel. Elle a été totalement passée sous silence par la presse de Mogadiscio. Les autorités ont cependant procédé à de nombreuses arrestations dans la capitale. Les personnalités appréhendées, parmi lesquelles figurait un ancien ministre, seraient, pour l'essentiel, des sympathisants de l'Union soviétique.

Les attentats de Mogadiscio n'ont pas été revendiqués. Il semble toutefois peu douteux qu'ils sont l'œuvre d'un mouvement armé d'opposition qui fait parler de lui depuis plus d'un an, le Front de salut somalien (Fosas). Soutenu par l'Ethiopie, le Front opère à partir du désert de l'Ogaden, où prédomine l'ethnie somalie.

L'opposition du Fosas au régime en place est à la fois de nature politique et tribale. Après la débâcle de l'armée somalienne en Ogaden, un groupe d'officiers, dont certains pro-soviétiques, qui s'était opposé à cette guerre, tentèrent de renverser le président Syad Barre. Leur conspiration avorta et dix-sept d'entre eux furent passés par les armes. D'autres s'enfuirent en Ethiopie où ils fondèrent le Fosas. En outre, les officiers fusillés appartenaient à une ethnie nordiste, celle des Mijerteins, qui regroupe environ un cinquième de la population. Cette tribu contrôlait l'appareil d'Etat avant la révolution d'octobre 1969, qui porta le général Barre au pouvoir. Ce dernier est membre de la tribu concurrente des Darod. Ces deux clans sont rivaux depuis l'indépendance.

Le Fosas prétend disposer de dix mille hommes. Ce chiffre est largement excessif. Ses infiltrations semblent coordonnées avec les bombardements de l'aviation éthiopienne. Il se prétend « *une organisation sincèrement nationaliste* » et assure n'avoir pris aucun engagement envers le régime d'Addis-Abeba. Nul doute, pourtant, qu'il est partiellement manipulé par l'Ethiopie. Là réside, aux yeux de la population somalienne, son plus lourd handicap.

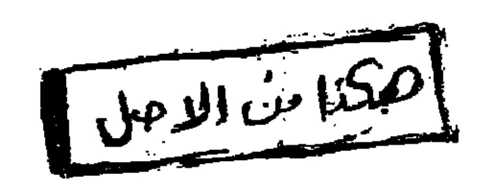
JEAN-PIERRE LANGELLIER.

Namibie

● L'O.U.A. DOUBLE SON AIDE A LA SWAPO. — L'O.U.A. a accordé une aide financière de 700 000 dollars à la SWAPO pour l'année à venir, soit le double du budget précédent, tandis que le Zimbabwe apportait sa première contribution à un fonds spécialement créé pour la Namibie. M. Witness Mangwende, ministre des affaires étrangères du Zimbabwe, qui présidait à Arusha les travaux du comité de libération de l'O.U.A., a engagé tous les membres de l'Organisation panafricaine à contribuer au « *fonds d'urgence* » créé au profit de l'Organisation du peuple du Sud-Ouest africain. — (*Reuter.*)

Tanzanie

● LIMOGEAGE DU MINISTRE DES COMMUNICATIONS ET DES TRANSPORTS. — M. Augustine Mwingira a été limogé par le président Nyerere, a annoncé, vendredi 23 janvier, la radio tanzanienne. Selon la radio, le responsable de la compagnie aérienne tanzanienne (A.T.C.), M. Lawrence Mmasi, a été également limogé. Bien qu'aucune raison particulière n'ait été invoquée, on estime de sources informées que le ministre et M. Mmasi sont en partie responsable de la location par la compagnie A.T.C. à une firme de Beyrouth d'avions incapables de voler. — (*A.F.P.*)



PROCHE-ORIENT

APRÈS LEUR RAPATRIEMENT

Les cinquante-deux anciens otages vont retrouver leurs familles à l'académie militaire de West Point

Les cinquante-deux anciens otages sont attendus dimanche 25 janvier aux Etats-Unis après les *examens médicaux et psychiatriques* qu'ils ont subis à la base de Wiesbaden, en R.F.A. Le porte-parole du département d'Etat, M. William Dyess, a annoncé, au sujet de ces examens, que les Etats-Unis allaient adresser une protestation officielle auprès de l'U.R.S.S. après les articles de la presse soviétique attribuant à un « lavage de cerveau » de la C.I.A. les déclarations des otages faisant état de tortures. « Il est possible que, selon leurs normes *actuelles*, les *Soviétiques considèrent* que les cinquante-deux otages n'ont pas été maltraités », a ajouté M. Dyess. L'ancien président Nixon a déclaré pour sa part que les Etats-Unis n'avaient aucune obligation *d'honorer* un accord avec des « hors-la-loi internationaux ».

De notre correspondant

Washington. — Les tribulations des cinquante-deux anciens otages ne sont pas terminées. Après Alger et Wiesbaden, ce sera l'académie militaire de West-Point, au nord de New-York : les ex-prisonniers doivent y retrouver leurs familles le dimanche 25 janvier, à l'abri des journalistes. *Un hôtel entier* a été réservé pour cette réunion intime de quarante-huit heures. Mardi, ce sera la réception officielle à la base d'Andrews, près de Washington, en présence de M. Ronald Reagan. On passera ensuite aux parades avec majorettes, peut-être dans la capitale fédérale, sans doute à New-York, et l'accueil se conclura dans les vingt Etats dont sont originaires les otages.

Même dans un pays qui fête toujours avec faste le retour des héros, des records risquent d'être battus. N'est-ce pas déjà le cas après la seule étape de Wiesbaden, comme le montre à longueur de journée la télévision américaine ? Peu d'ex-prisonniers dans l'histoire auront été autant assistés, consolés, choyés, peu d'épouses, de pères, de mères, d'enfants inconnus auront vécu si long*temps devant* des *caméras*.

On aurait tort de n'y voir qu'une opération gouvernementale, relayée et multipliée à l'infini par des chaînes de télévision concurrentes. En fait, l'Amérique a vécu ces quatorze mois comme elle vit les drames de la vie *quotidienne dans un quartier*. Chaque famille d'otages a été prise en charge par des amis, des voisins et des volontaires surgis de partout. L'accueil des cinquante-deux prisonniers sera d'abord le prolongement de ce mouvement, avec son symbolisme et ses excès.

Initiative parmi tant d'autres : les anciens combattants de Falls-Church, près de Washington, procéderont à un lâcher de cinq cent quatre ballons. Ce chiffre représente l'addition du nombre des otages, de la durée de leur captivité (quatre cent quarante-quatre jours) et des huit soldats américains tués lors du raid manqué d'avril 1980.

Les rubans jaunes — symbole du retour des soldats depuis la guerre de Sécession — ont surgi aux quatre coins du pays. Ils entourent des arbres, des immeubles, la tour de contrôle du National Airport de Washington... La fameuse chanson *« Tie a yellow ribbon »* (Attache un *ruban jaune*) a été *réécrite* à Nashville pour la circonstance : *« Il est si bon de vous avoir à la maison... »* Les recettes iront aux familles des otages ou à des œuvres de charité.

D'autres entreprises moins désintéressées sont en cours, comme la vente du Tee-shirt des otages (10 dollars pièce). Certaines familles ont été sollicitées par des éditeurs pour des récits exclusifs. La chaîne de télévision C.B.S. prépare un film, *The Canadian Connection*, sur la fuite de six Américains de Téhéran l'année dernière, grâce à l'ambassade du *Canada. Et, déjà, une série de livres* d'actualité, racontant l'ensemble de l'affaire, sortent en librairie.

Hébergés dans un hôpital, assistés par des psychiatres, les otages ont *pu se prendre pour des malades*. Supporteront-ils maintenant d'être accueillis comme des héros ? *« Ces personnes se sentent peu héroïques*, a remarqué un spécialiste. *Plusieurs d'entre elles éprouvent même un sentiment de culpabilité.* »

Culpabilisés ou non, les anciens prisonniers ont surtout besoin d'un peu de calme. Mais qui sera en mesure de leur offrir un tel cadeau ?

ROBERT SOLE.

SELON A.B.C.

Les Etats-Unis auraient envisagé de remettre l'ex-chah aux Iraniens

Le dessous de tractations infructueuses de toute sorte qui eurent lieu entre les Etats-Unis et l'Iran, grâce à des intermédiaires parfois inattendus, tout au long de l'interminable prise d'otages, commencent à apparaître au grand jour. La chaîne de télévision américaine A.B.C., dans une émission, diffusée jeudi 22 janvier, et basée pour l'essentiel sur des informations recueillies par son correspondant à Paris, Pierre Salinger, apporte des dé*tails étonnants sur* ces *manœuvres* avortées.

On apprend ainsi que la libération de trois des cinquante-deux otages était presque acquise à la fin de l'année 1979, grâce aux bons offices de l'homme d'affaires argentin résidant à Paris M. Hector Villalon, et de l'avocat français Mᵉ Christian Bourguet, qui étaient en contact avec le ministre iranien des affaires étrangères de l'époque, M. Sadegh Ghotbzadeh. Tout aurait échoué au dernier moment parce qu'une délégation de parlementaires français des Yvelines (Mme Brigitte Gros, sénateur non inscrit, et MM. Nicolas About et Pierre Alexandre Bourson, députés (U.D.F.) en visite à Téhéran, aurait mentionné trop tôt ce projet, provoquant la colère des « étudiants islamiques » et une décision négative de l'imam Khomeiny.

A.B.C. laisse entendre également que les Etats-Unis avaient envisagé de détourner l'avion qui emmenait l'ex-chah de Panama en Egypte, à la fin mars 1979, afin d'échanger l'ancien souverain contre la libération des otages. Cette manœuvre aurait capoté parce que *l'interlocuteur* iranien, M. Bani Sadr, n'a pas pu être joint à temps par téléphone.

La chaîne de télévision américaine revient enfin sur la mission malheureuse effectuée par M. Kurt Waldheim à Téhéran en janvier 1980. Elle accuse le secrétaire général de l'ONU (qui a publié un démenti) d'avoir « paniqué » devant l'accueil hostile de la population et d'avoir, dans son affolement, fait des propositions dont il ne révéla pas à son retour la teneur à M. Carter.

[Mme Brigitte Gros, contactée par téléphone ce samedi, a démenti « formellement » que sa mission ait pu faire échouer la libération des trois otages ; elle estime, au contraire, que sa mission « a fait avancer le problème dans l'esprit des interlocuteurs iraniens ». « Des assurances nous avaient *été données* (en Iran). J'en avais parlé personnellement à l'imam Khomeiny et à M. Bani Sadr. Je leur avais dit que la France souhaitait un geste », a ajouté Mme Gros.]

C'est à Bonn qu'ont été amorcées les négociations sur la libération des otages

De notre correspondant

Bonn. — En quittant Wiesbaden, mercredi 21 janvier, l'ancien président Carter avait très chaleureusement *remercié la* République fédérale, le chancelier Schmidt et le ministre des affaires étrangères, M. Genscher, pour le rôle qu'ils auraient joué dans la libération des otages.

M. Carter précisait qu'il ne lui sera jamais possible de *« révéler publiquement »* la part prise par la diplomatie ouest-allemande. Vingt-quatre heures ont cependant suffi pour que la presse soit en mesure de présenter un scénario qui, selon la formule consacrée, n'est ni confirmé ni démenti. Jusqu'ici, en effet, les autorités de Bonn jouent la carte de la modestie en indiquant tout au plus qu'elles auraient fait de leur mieux en vue *« d'être utiles »*.

Si les versions présentées, notamment par la première chaîne de télévision et par le grand journal populaire *Bildzeitung*, comportent quelques variantes, l'essentiel des faits n'en paraît pas moins établi.

Après l'échec de leur tentative, le 24 avril, pour libérer les otages par la *force*, les Etats-Unis ont cherché un intermédiaire jouissant de la confiance des parties intéressées. Selon la *Bild* les Iraniens notèrent dans un rapport de leur ambassade à Bonn que le ministre ouest-allemand des affaires étrangères, M. Genscher, aurait émis des remarques critiques à l'égard du chah et ne l'aurait jamais rencontré. Par l'intermédiaire du gouvernement algérien, on aurait alors appris que Téhéran ne s'opposerait pas à une intervention du ministre de Bonn.

C'est ainsi que vers la fin mai M. Sadegh Tabatabai, gendre de l'imam Khomeiny, et à ce moment-là vice-premier ministre iranien, est venu de Bonn, où il était en principe invité par une fondation dépendant du parti social-démocrate. En fait, une série d'entretiens secrets avec M. Genscher et aussi avec le secrétaire d'Etat adjoint de Washington, M. Christopher, aurait permis alors de mettre au point un « contrat » très semblable à celui finalement négocié par l'intermédiaire de l'Algérie.

Le journal *Die Welt* ajoute qu'une action importante aurait également été menée par *M. Wischnewski, homme* de confiance du chancelier. Depuis longtemps M. Wischnewski jouit d'excellentes relations dans les pays arabes, ce qui lui vaut d'ailleurs le sobriquet de « Ben Wisch ». *C'est lui qui*, après la rupture des contacts provoquée par l'agression irakienne contre l'Iran, aurait en fin de compte persuadé le gouvernement algérien de reprendre les négociations amorcées à Bonn.

JEAN WETZ.

● *La levée des sanctions contre l'Iran.* — Un décret, publié à Paris au *Journal officiel* de ce samedi 24 janvier, abroge le décret prohibant l'exportation et la réexportation des marchandises vers l'Iran.

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA LIGUE ARABE

M. Chadli Klibi cherche à faire prévaloir un code de conduite dans les querelles entre « pays frères »

De notre envoyé spécial

Tunis. — Des rencontres interarabes, notamment entre Hassan II et le président Chadli Bendjedid dont ce sera la première entrevue, doivent se tenir *en marge du sommet islamique* qui s'ouvre dimanche 25 janvier à Taef, pour tenter de résoudre quelques-uns des différends qui déchirent le monde arabe.

Avant de partir pour Taef, M. Chadli Klibi, secrétaire général de la Ligue arabe, a dressé pour nous le bilan des actions entreprises par son organisation pour tenter de surmonter ces divisions qui, rappelle-t-il, *« culminèrent »* dans les années 60 lorsque Nasser voulait placer le monde arabe sous la domination de l'Egypte.

M. Klibi indique qu'à la suite du sommet d'Amman a été formée une « *commission des fraternels offices* », comprenant l'Arabie saoudite, l'Algérie et le secrétariat général de la Ligue. Elle a établi une plate-forme destinée à empêcher les querelles d'entraver la poursuite de l'ac*tion commune dans tous les domaines*. Ainsi, lorsqu'une décision sera prise à l'unanimité tous les pays devront l'appliquer à moins d'obtenir sa révision. Autre règle : à la suite d'un différend, deux Etats pourront rappeler leurs ambassadeurs et réduire leur représentation diplomatique, mais ils n'auront pas le droit de la supprimer, pas plus qu'ils n'auront le droit de suspendre leur coopération économique et culturelle. La Syrie, l'Irak et la Jordanie ont accepté d'étudier cette plate-forme. S'ils l'approuvent, elle pourra alors être adoptée par les autres membres de la Ligue et devenir règle commune, le cas de l'Egypte restant réservé jusqu'à ce qu'elle décide de « *réintégrer la famille arabe* », en reconnaissant qu'elle a fait fausse route avec les accords de Camp David.

A Taef, M. Klibi envisage des rencontres à « *titre personnel et amical* » organisées par le roi Khaled d'Arabie, entre le roi Hussein et les présidents Assad et Saddam Hussein ou encore Hassan II et le président Chadli Bendjedid pour « *tenter d'opérer entre eux un rapprochement* ».

A propos du conflit saharien, le secrétaire général de la Ligue arabe souhaite *que l'« Algérie et le Maroc fassent des efforts pour sauvegarder la paix et l'équilibre dans la région »*, et appelle à *« des sacrifices et des concessions de part et d'autre pour éviter que les forces de déstabilisation se propagent plus avant »*.

« On a l'impression que tout le monde en a pris conscience mais que personne ne sait comment sortir de la guerre ?

— Le problème est de sauver la face. C'est pourquoi un dialogue entre les deux chefs d'Etat peut provoquer un dégel en ramenant les choses à leurs justes proportions...

» Il faudrait que le Maroc accepte le référendum mais selon la photographie de la population telle qu'elle était quand l'Espagne est partie. Les documents existent à l'ONU. On sait qui est Sahraoui et qui ne l'est pas. On connaît parfaitement les personnes qui ont été recensées et ce sont elles qui doivent être consultées. »

— La Libye est un pays arabe [...] loir annexer le Tchad et de rêver de la construction d'un empire saharien qui menacerait d'éclatement plusieurs Etats. Qu'en est-il à votre avis ?

« La Libye est un pays arabe et africain, frontalier du Tchad, qu'elle a aidé à la demande du gouvernement légal. D'après les déclarations que nous avons enregistrées des deux côtés, il n'est pas question d'une fusion ou d'une union, encore moins d'une union imposée. J'ai l'impression qu'on a fait un contresens sur la déclaration de Tripoli, qui a un contenu idéologique et même philosophique plutôt qu'institutionnel. De toute façon, le peuple tchadien devra être consulté... Quant à l'idée d'un « empire saharien », je crois que c'est un thème pour journaux à sensation. »

Pas d'« interférence » dans la guerre du Golfe

M. Klibi estime que l'Europe pourra contribuer à une solution équitable au Proche-Orient et d'autant que le dialogue euro-arabe est reparti après une période de stagnation, et qu'il ne se limitera plus aux questions techniques mais s'étendra aux problèmes politiques et de la sécurité.

Pour ce qui est du Liban, il note que certains Etats souhaiteraient que la Force arabe de dissuasion, dont le mandat devait être renouvelé le jeudi 22 janvier, revienne à sa conception originelle et comprenne des éléments de plusieurs pays.

En ce qui concerne la situation dans le Golfe et le conflit irano-irakien, M. Klibi met en garde les grandes puissances contre toute « *interférence* ». « *Je pense*, dit-il, *à toutes les éventualités, y compris celle qui consisterait à livrer des armes américaines à l'Iran.* »

En conclusion, M. Klibi regrette qu'on mette l'accent sur les querelles inter-arabes et qu'on ne considère pas le travail en profondeur entrepris par la communauté arabe. Il rappelle que le sommet d'Amman a adopté les documents approuvés également par les pays qui ont boycotté cette réunion, instaurant à partir de 1981, « *la décennie arabe de développement* ». Le projet prévoit la coordination des plans nationaux de développement et l'élaboration d'un plan inter-arabe.

PAUL BALTA.

La Thaïlande à l'heure des choix

II. — Une société en coupe réglée

De notre envoyé spécial
ROLAND-PIERRE PARINGAUX

Pays de première ligne après la chute des Etats tampons du Laos et du Cambodge dans l'orbite vietnamienne et soviétique, la Thaïlande, qui ne bénéficie plus du « parapluie » américain, doit faire face à une des situations les plus délicates de son histoire. L'alignement sur Pékin et le soutien aux Khmers rouges sont des palliatifs à court terme (« le Monde » du 24 janvier) et Bangkok doit prendre les mesures qui s'imposent pour tenter d'enrayer un pourrissement socio-économique dont l'égoïsme de ses élites est en grande partie responsable.

Bangkok. — Octobre, en Thaïlande, est traditionnellement un mois funeste. Il favorise les coups d'Etat fomentés par les cliques militaires qui depuis bientôt cinquante ans se disputent le pouvoir et ses prébendes à l'époque des promotions et des mises à la retraite. Il ramène aussi les inondations consécutives aux pluies de la mousson. En dépit des ébauches constitutionnelles, de tentatives démocratiques et des investissements financiers, il n'a pas encore été possible de mettre au point un système de pré ention efficace contre la mainmise de l'armée sur les affaires publiques ou contre l'infiltration des eaux dans la capitale. Les deux phénomènes ont des effets corrosifs qui s'amplifient.

Il n'y a pas eu en 1980 de coup d'Etat. Néanmoins, pour éviter l'étalage des déchirements entre généraux — et tenter de prévenir l'aggravation des difficultés économiques et sociales, une reprise en main militaire a eu lieu. Elle s'est traduite par un renforcement des pouvoirs au profit du nouvel homme fort, le général Prem Tinsulanond, premier ministre, ministre de la défense et commandant en chef de l'armée. La prorogation de son mandat au-delà de l'âge de la retraite a bénéficié de l'approbation du roi, des principaux partis et du Parlement. Tous ont accepté cette nouvelle entorse à la règle constitutionnelle dans l'intérêt supérieur de la nation. Seules quelques voix d'étudiants l'ont dénoncée comme un « *retour à la dictature* ». Cette formalité à peine réglée, les eaux ont envahi Bangkok, suscitant un émoi incomparablement plus fort.

On avait, en effet, eu l'impression que le maximum avait enfin été fait pour ne pas ajouter aux désordres d'une cité déjà infernale en temps ordinaire. Le nouveau gouverneur n'avait-il pas déclaré qu'en six heures n'importe quel secteur inondé serait asséché ? Il a pataugé, avec six millions de personnes, dans les eaux fangeuses d'une cité rendue à son état lacustre et fait le gros dos sous l'orage des critiques. La suffisance de l'administration masquait mal ses insuffisances, car bien peu avait été fait. Une partie de la ville est restée près d'un mois sous les eaux. Les dégâts se chiffrent par dizaines de millions de dollars. On s'est tu pudiquement sur les crédits dilapidés depuis longtemps pour maintenir Bangkok au-dessus du niveau de la mer. On a blâmé la météo et jeté en pâture un nouveau projet de 70 millions de dollars, qui, cette fois — c'est promis — fera de la capitale, d'ici cinq ans, une « zone préservée » des inondations.

La gestion des affaires du royaume reste bien souvent à l'image de celle de sa capitale. Malgré ses richesses, les aides étrangères, la compétence de nouvelles générations, la Thaïlande n'en finit pas de s'adapter aux exigences du siècle et aux besoins du peuple. Un pied dans le passé féodal, l'autre dans un capitalisme désordonné, elle est écrasée par le poids des oligarchies et de leurs privilèges autant que par celui de sa démographie. Ses ennemis intérieurs : déséquilibre ville-campagne, injustices sociales, corruption, exode rural, chômage, inflation, etc., la menacent aussi gravement que ses voisins communistes.

Cet état de choses, un diplomate familier du pouvoir le résume ainsi : « *On est au bord de l'anarchie. Le général Prem n'a aucune prise sur une coalition gouvernementale déchirée par ses querelles d'intérêts et ne reflétant aucun équilibre politique. Toute la politique, c'est l'armée. Les militaires se battent pour la fortune et pour les honneurs. Les milieux d'affaires s'occupent de leurs affaires comme bon leur semble. Les investisseurs sont dégoûtés ; personne ne respecte la loi ; c'est la foire d'empoigne dans une société bloquée où il n'y a plus ni sens civique ni sens de l'Etat. Seule une bureaucratie corrompue et inefficace, véritable Etat dans l'Etat, se prend pour l'Etat. Les campagnes stagnent. Le régime court à la faillite.* »

L'hydre bureaucratique

Certains jugent un tel constat très excessif. Ils prédisent que la Thaïlande se sortira, une fois de plus, grâce à sa souplesse et à son opportunisme, de cette passe difficile, que le domino, malgré les prédictions alarmistes, tient bon et que « *cette pagaille est préférable au communisme* ». Les plus avisés admettent cependant que l'époque bénie du « *mai penrai* » (expression d'insouciance) et de l'abondance tire à sa fin, que les problèmes socio-économiques prennent des proportions inquiétantes, qu'un sursaut s'impose. Mais la résistance aux changements reste forte, particulièrement dans la bureaucratie.

Avec les séquelles du féodalisme, le poids de la religion et l'hégémonie économique des « deux cents familles » locales, la bureaucratie constitue la substantifique moelle du système. Elle vit en même temps en étroite osmose et en opposition avec un pouvoir caractérisé par une instabilité chronique, mais dont la nature ne change guère.

Affairiste plus que politique, faible malgré ses « hommes forts », ce pouvoir est démissionnaire face à l'hydre bureaucratique qui gère le pays à sa place et en son nom, mais aussi au nom de ses intérêts particuliers. Les responsabilités (et les crédits) se diluent à l'infini, le sens de la planification et celui de l'intérêt général s'évanouissent. Les technocrates sont frustrés, le secteur privé s'épuise dans une guérilla perpétuelle contre l'administration, les investisseurs étrangers baissent les bras ou... graissent la patte pour s'en sortir.

La Banque mondiale estime qu'« *il est difficile de discerner un sens, un but, au comportement du secteur public ou d'y trouver l'application d'une politique comparable à celle formulée par le gouvernement en matière de priorités sociales. (...) Rien n'indique que ces préoccupations déterminent les activités de ce secteur* ». Il existe pourtant un « sens » (que la Banque mondiale contribue à encourager), c'est celui de la répartition des crédits et bénéfices selon le concept traditionnel du patronage et du clientélisme. Le système de prébendes est quasiment institutionnel. Inhérent à l'évolution de la société, il n'a pas été aboli par l'introduction du salariat ; il n'est pas non plus entaché d'immoralité. Une constellation de groupes, clans, cliques, familles et partis s'associent ou s'opposent en fonction d'avantages matériels ou promotionnels, et non de considérations politiques.

En fonction de loyautés interchangeables selon le principe exclusif du profit immédiat, une multitude de patrons, d'intermédiaires et de bureaucrates dispensent faveurs et protection contre allégeance ou pourcentages. Situation qui favorise la sclérose sociale, le conservatisme politique et les conflits entre pouvoir central et agents locaux. En vertu du même principe — mais contre toute raison économique — les grands notables jouissent souvent de fructueuses sinécures. Ainsi, nous a expliqué un général à la retraite, pour conforter la loyauté de leurs clientèles, les états-majors des forces armées touchent des pourcentages sur les achats d'armements, le raffinage des produits pétroliers, les activités portuaires et aéroportuaires, etc. Comme en Indonésie, pour ces raisons plus que par compétence, de nombreux militaires siègent à la tête d'entreprises publiques.

Tout l'échafaudage est, de surcroît, conforté par l'institution monarchique et la théorie bouddhiste du karma selon laquelle la position d'un individu dans la société, prédéterminée dans des existences antérieures, est, comme l'ordre divin des choses et des êtres, immuable. En dernière analyse, ce sont ces valeurs spécifiques qui expliquent l'évolution de la société. Il est donc difficile d'y appliquer, *a priori*, des critères de jugement de type occidental. Cependant, dès lors que l'on prétend bâtir un Etat moderne inséré dans un environnement international que ne régissent plus les mêmes principes, l'inadaptation devient flagrante.

Gouverné par l'imprévisible, le royaume paraît se laisser ballotter au gré de vents contraires, qui n'ont rien d'un souffle national. Certes, le pouvoir, c'est l'armée. Mais, dans leurs casernes, les cliques s'équilibrent et se neutralisent. Le général Prem apparaît à beaucoup comme un palliatif : il n'a pas, dit-on, l'étoffe d'un dictateur ni celle d'un stratège politique. Sa force, c'est son intégrité, plus la peur du chaos et le soutien du palais. Sa faiblesse : l'appétit insatiable et les rivalités de ses pairs et ministres.

Revenue au pouvoir dans le bain de sang estudiantin d'octobre 1976, l'armée avait d'abord mis tout son poids derrière le premier ministre civil, M. Thanin Kraivichien. Un an plus tard, plus ou moins unie derrière le général Kriangsak Chamanand, elle l'évinçait par un coup d'Etat. En mars 1980, sous les pressions conjuguées de l'extrême droite et des classes moyennes urbaines, mécontentes de la hausse du coût de la vie, elle lâchait Kriangsak pour Prem. Depuis lors, on joue à nouveau au petit jeu de la succession. Le vide n'est pas moins grand du côté des partis se réclamant de la démocratie : une impression de déjà vu, de conformisme stérile et, trop souvent, de vénalité. Tous ces dirigeants interchangeables, soutenus par une bourgeoisie et des classes moyennes qui ont connu un essor remarquable depuis vingt ans, paraissent tourner en rond. En seraient-ils là s'ils n'avaient pas encouragé, il y a quatre ans, l'annihilation des forces du changement et une opposition abusivement assimilée à la « *subversion communiste* » ? Les affaires ont repris, mais le royaume est sorti traumatisé de l'épreuve. Malgré les efforts de libéralisation et la tenue d'élections en 1978, les blocages et les contradictions du régime se sont perpétués dans un environnement de plus en plus délétère.

Les désordres et les tares sociales ont gagné du terrain. Pendant que s'enfle démesurément Bangkok, sangsue qui draine à bas prix les ressources, les capitaux et la main-d'œuvre des campagnes, la misère rurale et citadine persiste. La discrimination raciale et religieuse se poursuit à l'encontre des minorités ethniques du Nord et des musulmans du Sud, mal intégrés. Des provinces sont livrées au banditisme organisé, au pillage des ressources naturelles, à la contrebande. On compte dans le Sud plus d'une centaine de gangs armés à la solde de « *personnes influentes* ». Sous couvert de lutte anticommuniste, des unités spéciales de l'armée se livrent à la terreur, au pillage, et parfois au meurtre. La presse rend compte quotidiennement d'affaires où des officiels, des militaires, des policiers — souvent mal payés, il est vrai, — sont impliqués dans toutes sortes de rackets.

Le fructueux trafic d'héroïne, alimenté par le « triangle d'or », se poursuit, bien protégé. Il favorise des fortunes rapides et des parodies de justice. En contrepartie, il a engendré un phénomène social explosif, dont on paraît encore peu se préoccuper officiellement : la Thaïlande compte aujourd'hui quelque six cent mille drogués — le taux le plus élevé du monde. La prostitution, également prohibée, est devenue l'une des premières industries nationales. Basée sur l'exploitation de près d'un million de jeunes filles, que la misère rurale contraint à se vendre, le « massage » est devenu l'image de marque du royaume. Le tourisme, troisième source de devises, en dépend largement. On ne voit pas non plus beaucoup d'amélioration du côté de l'esclavage des enfants, de la prolifération des bidonvilles, des pollutions industrielles, de la criminalité urbaine. La culture nationale n'est plus, dans les villes, que le reflet ou la caricature de sa grandeur passée. Seule la religion et la monarchie restent encore au-dessus de ces désordres, suscitant le respect de la majorité, surtout dans les campagnes.

Cet état de choses, auquel s'ajoutent désormais la menace étrangère et la montée de la crise économique, favorise d'autre part la résurgence d'une extrême droite démagogique et populiste. Dirigée par le général Sudsai Hasdin, ancien membre de l'ISOC (le centre antisubversion de l'armée) et « parrain » du groupe paramilitaire des « Red Gaurs » (Buffles rouges) qui joua un rôle de catalyseur dans les massacres d'octobre 1976, elle prône la violence ouverte contre tous les adversaires de la trilogie sacrée : nation, monarchie et religion, et recrute des partisans au Parlement. Elle prône l'avènement d'un régime nationaliste, autoritaire et égalitaire.

Cependant, une autre tentative, réformiste celle-là, a vu le jour et bénéficie d'une large publicité. Pour débloquer le système sans en altérer la nature et pour relancer les affaires en évitant la crise, un nouveau concept est officiellement avancé : celui de « *Thailand incorporated* ». La méthode est simple ; elle a fait ses preuves ailleurs, en Corée du Sud et à Taïwan notamment. Il s'agit, derrière le bouclier d'un homme fort — le général Prem — de permettre au premier financier du royaume, M. Boonchu Rojanastien, vice-premier ministre chargé de l'économie, de faire fonctionner la société sur le modèle d'une entreprise privée.

L'impulsion doit venir du sommet de ces grandes familles sino-thaïes alliées aux militaires, qui ont établi leur hégémonie financière et commerciale depuis un demi-siècle en drainant les ressources des campagnes et en s'associant au grand capital étranger. Par ce biais, M. Boonchu espère faire des millions de paysans qui végètent à la périphérie du développement des « actionnaires » de sa nouvelle société.

Prochain article :

UNE TACHE HERCULÉENNE

Corée du Sud

La loi martiale est levée

M. Kim Dae-jung serait transféré dans un hôpital américain

Le président Chon Doo-hwan a annoncé samedi 24 janvier que la loi martiale en vigueur depuis le mois d'octobre 1979 serait levée à partir de dimanche.

La décision a pour but de détendre et normaliser la situation avant l'élection présidentielle qui doit avoir lieu le mois prochain. Elle aura notamment pour effet de supprimer la censure de la presse, locale et étrangère, qui jusqu'ici interdisait toute critique de la situation dans le pays.

La loi martiale avait été imposée immédiatement après l'assassinat du président Park Chung-hee en octobre 1979.

En vertu de celle-ci le président disposait de pouvoirs spéciaux dans le domaine administratif et judiciaire. La responsabilité du maintien de l'ordre incombera de nouveau à la police exclusivement, et l'armée n'aura plus le droit d'intervenir dans les affaires civiles.

Le président Chon a déclaré que la loi martiale pouvait être levée parce que le pays avait surmonté la crise provoquée par l'assassinat du président Park par le chef de ses propres services secrets. Il avait annoncé cette mesure sans en préciser la date dans un discours prononcé le 12 janvier quelques heures avant que les rassemblements politiques soient autorisés en vue de la campagne pour l'élection présidentielle (*le Monde* du 13 janvier).

La levée de la loi martiale a lieu après que le président Chon eut gracié le leader de l'opposition, M. Kim Dae-jung.

« Renforcer les relations avec les États-Unis »

Le gouvernement américain s'est félicité, vendredi, que le président sud-coréen ait commué en détention à vie la condamnation à mort de M. Kim. « *Nous estimons que cette décision contribuera à renforcer les relations entre la République de Corée et les Etats-Unis* », a déclaré le porte-parole du département d'Etat, M. William Dyess. Il s'est refusé à tout commentaire sur le fait que la commutation de la peine de M. Kim survienne peu avant la visite que doit effectuer le général Chon aux Etats-Unis, au début de février.

M. Kim devrait voir sa détention interrompue pour raisons de santé et devrait être admis à l'hôpital militaire américain de Séoul « *d'ici un jour ou deux* », a annoncé, samedi, l'agence japonaise Kyodo.

Dans une dépêche datée de New-York, l'agence Kyodo a, par ailleurs, annoncé de source coréenne, non identifiée, que M. Kim serait transféré aux Etats-Unis, trois semaines plus tard. — (*Reuter, A.P., A.F.P.*).

Afghanistan

SELON UN ANCIEN HAUT FONCTIONNAIRE DE KABOUL

Les autorités s'inquiètent de l'augmentation de la puissance de feu des résistants

Un médecin afghan, qui occupait les fonctions de secrétaire adjoint au ministère de la santé à Kaboul, a indiqué, le vendredi 23 janvier, à New-Delhi, où il est arrivé en exil, que le nombre des victimes parmi les troupes soviétiques et gouvernementales avait augmenté « *de façon spectaculaire* » ces dernières semaines. « *La puissance de feu des combattants de la liberté a augmenté prodigieusement. Nous avons la preuve qu'ils utilisent maintenant des roquettes et cela inquiète considérablement le gouvernement* », a-t-il précisé.

Il a dit, au cours d'un entretien avec des journalistes, que ses collègues et lui-même avaient vu les corps de quarante-huit membres du parti démocratique et populaire au pouvoir tués au cours d'une seule opération à Abdullah Bujr, dans la province de Parwan, il y a une quinzaine de jours. Il a encore indiqué qu'un grand nombre de résistants s'étaient infiltrés dans la capitale. Evoquant ses conditions de travail, cet ancien haut fonctionnaire a précisé qu'il avait sous ses ordres cent vingt personnes dont quatre Soviétiques mais que « *pour toutes les questions financières, ne s'agissait-il que d'un seul dollar* », il devait demander « *l'autorisation à ces conseillers* ». « *Ils nous espionnaient tout le temps, nous disant ce qu'il faut faire et ou ne pas faire* », a-t-il ajouté. Enfin, il a affirmé que les Soviétiques avaient cessé de rapatrier les corps de leurs compatriotes morts en Afghanistan et qu'un cimetière leur était réservé près de Kaboul.

Un autre ancien fonctionnaire du ministère de la justice également arrivé à New-Delhi a déclaré que mille trois cents à mille six cents soldats soviétiques auraient été tués au cours des offensives dans la vallée du Panshir. — (*A.F.P.*)

AU CONGRÈS EXTRAORDINAIRE DE CRÉTEIL

Le P.S. désigne M. François Mitterrand et approuve un « manifeste »

Le congrès extraordinaire du P.S. s'est ouvert samedi matin avec la présentation du rapport présenté par M. Jean Poperen. Le secrétaire national chargé des élections a notamment déclaré : « François Mitterrand ou Giscard d'Estaing : *tous* les Français ont ressenti cette vérité, simple et forte, il n'y a pas d'autre alternative pour le printemps prochain. Cette évidence est une grande force pour nous, elle doit devenir un irrésistible levier... car pour que Giscard soit battu, il faut que le premier tour consacre la position de rassembleur du candidat socialiste. »

M. Poperen devait poursuivre en demandant aux élus socialistes « d'éviter la dispersion des candidatures qui provoquerait la dispersion des voix » (*le P.S. a interdit à ses élus de signer* pour tout candidat autre que le candidat du P.S.). Le député du Rhône devait enfin appeler à la *mise en place « d'un réseau* dense de comités de soutien ».

A la suite de l'intervention de M. Poperen, les résultats des votes des fédérations désignant M. François Mitterrand comme candidat du P.S., au scrutin de 1981, devraient être définitivement recensés. Puis une réunion du comité *directeur devait permettre l'élection* de M. Lionel Jospin au poste de premier secrétaire. Le manifeste du P.S. devait être discuté, samedi *après-midi, après une intervention* de M. François Mitterrand.

Vendredi, MM. Pierre Mauroy et Paul Quilès avaient donné le ton des débats. Le maire de *Lille, qui tiendra une place importante dans* le dispositif présidentiel de M. Mitterrand, avait affirmé qu'il est « inéluctable » que les socialistes soient « associés aux responsabilités du pouvoir ». Le secrétaire national chargé des fédérations, avait indiqué que « tous les minoritaires participeront à la campagne du candidat, à *tous* les niveaux auxquels ils se trouvent ».

M. LIONEL JOSPIN

La génération née dans le parti

« C'est un homme capable de remplir les plus hautes fonctions. Il n'est pas le seul. Mais par son travail à mes côtés, les responsabilités qu'il assume au sein du parti et l'autorité qu'il a acquise dans les instances internationales, il se trouve, comme on dit, en situation », dit, de M. Lionel Jospin M. Mitterrand.

L'élection, le 24 janvier, par le comité directeur de l'actuel secrétaire national chargé des relations internationales au poste *de premier secrétaire* ne saurait donc surprendre. Elle s'inscrit dans le projet de M. Mitterrand de substituer sa propre légitimité, celle qu'il a fondée en 1971 au congrès d'Epinay-sur-Seine, à une légitimité plus ancienne (celle de la S.F.I.O., que continue d'incarner M. Pierre Mauroy) pour contrecarrer une légitimité plus nouvelle (celle que souhaite incarner M. *Michel* Rocard). Le choix du nouveau premier secrétaire couronne, en effet, l'ascension particulièrement rapide d'un homme parfaitement représentatif de la nouvelle génération socialiste.

Cet énarque de quarante-trois ans est l'un de ceux qui se sont le plus rapidement imposés au *sein du P.S. Alors que, à l'instigation* de M. Pierre Joxe, il n'a adhéré au nouveau parti socialiste qu'après le congrès d'Epinay-sur-Seine, il est entré dès le congrès de Grenoble, en 1973, au secrétariat national. *De même*, il est devenu en 1975 rapporteur d'une commission chargée d'analyser les rapports entre communistes et socialistes, dont les travaux sont en permanence, depuis cette date, remis à jour.

Socialiste *d'adhésion récente*, il avait cependant très tôt baigné dans la mouvance de la gauche non communiste. Son père, qui militait à la S.F.I.O. (et qui milite aujourd'hui au P.S.D. de M. Eric Hintermann), ne l'avait pas *convaincu d'adhérer à la « vieille* maison » : l'attitude de celle-ci pendant la guerre d'Algérie l'avait découragé de partager un tel engagement. Comme la plupart des militants de sa génération, il a transité par l'UNEF *(de 1958 à 1960), puis brièvement* par le P.S.U., tout en commençant une carrière de haut fonctionnaire au ministère des affaires étrangères, avant de se replier sur l'université au lendemain des événements de mai 1968 il *continue d'occuper le poste de* directeur du département d'économie à l'I.U.T. de Sceaux. Ce refus de devenir un « politique professionnel » irrite certains dirigeants socialistes qui lui reprochent de ne sacrifier ni sa *profession ni sa vie de famille* (il est père de deux enfants) au parti. En contrepartie, on lui reconnaît volontiers des qualités humaines.

Ce sont elles et son souci de l'*efficacité* qui expliquent la rapidité de sa promotion. *Méfiant* à l'égard du style de vie de la « classe politique », il n'est pas l'homme des *petites* manœuvres ou des coups bas.

Sa fidélité à M. Mitterrand n'a jamais été prise en défaut. C'est lui qui a été l'un des principaux artisans de la contre-offensive, en juin 1978, des partisans du *premier secrétaire et de l'élaboration* de la contribution dite « des trente » qui prenait le contre-pied des idées avancées par *M. Michel* Rocard. Devenu, « numéro deux » du P.S., il a pu donner l'impression de traiter les minoritaires avec sectarisme, mais sans doute était-ce le prix payé à la fonction. Dans le même temps, ses amis lui reprochaient de ne pas suffisamment saisir d'occasions de s'affirmer.

Plutôt que de céder à cette tentation d'affirmation autonome, il s'est montré soucieux d'efficacité, consacrant plus d'énergie aux missions qui lui étaient confiées qu'à la recherche de mandats électifs (il est, depuis 1977, conseiller de Paris, mais il a refusé jusqu'à *présent* tout parachutage dans telle ou telle circonscription « sûre »).

Cette énergie, ainsi que son goût du compromis, trouveront dès lors à s'employer au sommet d'un parti où, désormais, on le connaît bien. En dehors du P.S. on découvrira, si ce n'est déjà fait, un redoutable homme de débat servi à la fois par sa carrure, *un regard jeune* et *attentif, une* incontestable clarté d'expression et une assurance tranquille qui n'exclut pas la force de conviction.

JEAN-MARIE COLOMBANI.

Les chemins de « l'autre politique »

Le « manifeste » *du P.S.*, qui devait être adopté par le congrès de Créteil, se présente, dans sa forme définitive, de la façon suivante : une courte introduction dénonçant la « lente corruption des *principes* de la République » (« le Monde » du 24 janvier) ; puis des orientations générales regroupées autour de quatre thèmes (la paix, l'emploi, la liberté, la France), que nous publions ci-dessous ; *enfin « cent dix* propositions pour la France », qui sont un résumé des trois cent quatre-vingts mesures issues des textes du P.S. (« le Monde » du 24 janvier) et qui « esquissent le programme de gouvernement » qu'il faudra mettre au point « lors des élections législatives qui suivront la dissolution de l'Assemblée nationale » dans le cas de l'élection à la présidence de la République du candidat socialiste.

● LA PAIX

L'état du monde en 1981 conduit les socialistes à définir sept objectifs majeurs pour la défense de la paix :

— l'*affirmation* intransigeante du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ;

— la non-prolifération de l'arme nucléaire et le renforcement du contrôle sur les centrales civiles ;

— le désarmement progressif et simultané en vue de la dissolution des blocs militaires dans l'équilibre préservé des forces en présence. Dans l'immédiat, le retrait des fusées soviétiques SS-20 et l'abandon du projet d'installation des fusées américaines Pershing sur le sol européen ;

— la dénucléarisation de zones névralgiques ;

— l'ouverture d'une négociation sur la sécurité collective en Europe conforme à l'initiative du parti socialiste français pour une conférence sur la réduction des forces et des tensions ;

— la définition d'un système monétaire international comportant la réforme du F.M.I., de la Banque mondiale et du « panier de monnaies », un moratoire et de nouvelles liquidités pour les pays *pauvres* du tiers-monde ;

— la cohésion de la Communauté européenne par l'application réelle du traité de Rome. La *présence accrue de l'Europe sur* la scène du monde, face au danger que représenterait un Yalta à l'*échelle planétaire. Des mesures* de protection face à la concurrence japonaise.

● L'EMPLOI

Le parti socialiste a adopté un plan de lutte contre le chômage par :

— La relance sélective de notre économie et la réanimation de notre production intérieure grâce à l'élévation du niveau de vie des catégories les moins favorisées ;

— Un programme de grands travaux dans le cadre de la restructuration industrielle ;

— L'élargissement du secteur public ;

— La réduction de la durée du travail ;

— *L'amélioration des conditions* de travail ;

— La réforme des circuits de distribution ;

— Une politique énergétique différente et diversifiée ;

— L'aide aux P.M.E. ;

— La sauvegarde de la petite et moyenne exploitation agricole ;

— La généralisation de la *formation continue* ;

— La protection et le développement de l'épargne ;

— La lutte contre la spéculation ;

— Une réforme fiscale visant à rétablir l'équité devant l'impôt et à combattre la fraude ;

— La restauration et l'élargissement du champ d'action des services publics.

Encore faut-il commencer par changer de politique ! Le plan démocratique sera l'instrument *essentiel* du redressement. Développer une croissance sociale compte tenu de tous les facteurs de production inemployés et des *réserves de productivité* existantes ; dynamiser la recherche et diversifier nos industries ; rééquilibrer nos échanges et faire de l'*agriculture la chance de la* France autrement que par le verbiage officiel : tels sont les principaux objectifs de la bataille *économique que veulent livrer* et gagner les socialistes. Disons franchement qu'aucun ne serait durablement atteint si la hausse des prix, impôt sur les pauvres, subvention pour les riches, n'était pas en fin de compte jugulée.

En élargissant le secteur public par *la nationalisation du crédit* et des assurances et celle des entreprises industrielles — dont la liste a déjà été arrêtée — qui exercent *un monopole dans un secteur-clé* de l'économie ou qui fabriquent des biens indispensables à la vie *et à la sécurité du pays*, nous libérons l'Etat du diktat du grand capital et le marché du poids des groupes dominants. (...)

Nous récusons tout monopole d'Etat. La nationalisation est un moyen, pas une fin. De là notre volonté d'entreprendre l'itinéraire *de la liberté et de le suivre jusqu'à* son terme, l'autogestion, c'est-à-dire un état social qui permettra aux femmes et aux hommes là où *ils vivent et travaillent, toute* forme de centralisme et de gigantisme brisée, de décider ce qui leur semblera bon pour eux-*mêmes et pour les diverses collectivités* auxquelles ils participent.

● LA LIBERTE

D'immenses espaces de liberté restent à conquérir. Sur le système en place, sur sa classe dirigeante, sur ses rapports de production et son modèle de croissance, sur son organisation, ses cadences, sa durée du travail, sur son détournement du temps libre, sur sa bureaucratie et sa fiscalité injuste et tatillonne, sur ses critères culturels, sa presse, sa radio, sa télévision, sur l'inégale condition de l'homme et de la femme. (...)

Si *l'on nous oppose, comme l'a* fait le gouvernement avec la loi Peyrefitte, que la sécurité des Français justifie la réduction du *champ des libertés traditionnelles*, nous répondons que l'insécurité est d'abord sociale : insécurité de l'emploi, du pouvoir d'achat, du *revenu, de l'épargne, du logement*. Quand l'inéquité corrompt le corps social, le désordre n'est pas loin. (...)

La défense de la liberté commence avec le respect de la démocratie. Démocratie politique dont les socialistes se veulent les héritiers naturels, démocratie économique et sociale dont ils sont les artisans. Or sous tous ses aspects, la démocratie est menacée.

● LA DEMOCRATIE POLITIQUE

Il nous paraît dangereux, par exemple, que le chef de l'Etat concentre dans ses mains, comme c'est le cas aujourd'hui, la totalité des pouvoirs. Il nous paraît plus dangereux encore qu'un tel *état* de choses puisse durer plus longtemps. Nous ne sommes déjà plus tout à fait en république. Où en serons-nous dans sept ans *si, par malheur, M. Giscard* d'Estaing était réélu le 10 mai ?

D'où ces propositions :

— La durée du *mandat présidentiel* sera réduite à cinq ans, une seule fois renouvelable. Ou bien la durée du mandat sera maintenue à sept ans, mais non renouvelable ;

— Les membres du Conseil supérieur de la magistrature *cesseront d'être nommés par le chef* de l'Etat ;

— Dans sa définition des relations entre le gouvernement et le Parlement, la Constitution sera strictement appliquée ;

— Les modifications constitutionnelles prévues par le programme socialiste seront soumises au Parlement ;

— La représentation proportionnelle sera instituée pour les élections législatives, régionales et, à partir de neuf mille habitants, communales.

● LA DEMOCRATIE ECONOMIQUE

La réforme de l'entreprise et les droits nouveaux des travailleurs — au sein des comités d'entreprise, des conseils de gestion et de surveillance, des conseils d'atelier, avec la participation effective des cadres — feront l'objet de dispositions législatives dès la première session de la nouvelle législature.

Des droits pour les femmes, égaux à ceux des hommes, sur le plan professionnel (formation, emploi, rémunération), sur le plan patrimonial et dans la responsabilité politique, ainsi que la reconnaissance de leur droit à la maîtrise de leur vie personnelle (régulation des naissances, vie du couple, femmes seules et divorcées) ; le droit à l'emploi, la réduction de l'éventail des revenus, la revalorisation des bas salaires, une politique de la famille et de l'enfant, le droit pour la jeunesse d'être elle-même (à l'école, dans l'armée, par le métier, dans ses loisirs et par l'accès à la vie publique), le droit au logement pour tous, des immigrés *respectés*, la *protection* de la santé, un grand service public, unifié et laïque de l'éducation nationale, l'école *ouverte* sur le monde, la formation des maîtres, une information libre et pluraliste, constituent le fondement de la *démocratie sociale*.

Mais c'est au regard d'une notion nouvelle : la *conquête du temps libre*, qu'il faut comprendre l'ensemble de ces mesures et leurs correspondances. Par la réduction de la durée du travail — les 35 heures hebdomadaires, la cinquième semaine de congés payés, la retraite (facultative) à 60 et 55 ans — dont la portée dépasse les simples considérations économiques pour signifier une autre conception de l'homme dans sa relation avec le travail, une autre conception du temps de vivre face aux avancées de l'électronique, des micro-processeurs et de l'automatisation, le temps de vivre, enfin conquis, enrichira la société future de valeurs que les tenants de la vieille société ne peuvent aujourd'hui ni admettre ni comprendre (...).

Nous avons gardé pour la fin de cette première partie de notre manifeste ce qui constitue peut-être le point central de notre action, car il conditionne tous les autres, que l'on appellera, selon l'objet, décentralisation, responsabilité à la base, organisation des contre-pouvoirs, autogestion. L'Etat, instrument de la classe dominante est aussi, en France, le produit d'une tradition centralisatrice qui, commencée sous la monarchie, s'est perpétuée jusqu'à nous. Or nous pensons que si le pouvoir central a servi, naguère, l'unité nationale, aujourd'hui il lui nuit. Double raison de s'attaquer aux structures étatiques. (...)

Quand le *suffrage universel* nous en aura confié la charge, nous transférerons au niveau le plus proche de la vie quotidienne *nombre des pouvoirs confisqués* par l'Etat : fermeture des bureaux de l'administration parisienne qui régentent les collectivités locales, é[illegible]tement *de ministères tels que* l'intérieur, les finances, l'équipement, décentralisation des grands services publics (E.D.F., G.D.F., P. et T., *etc.*), suppression de l'autorité des préfets sur l'administration des collectivités locales, accroissement des pou*voirs des assemblées élues* — conseils régionaux, conseils généraux, conseils municipaux — loi associative et loi pour les départements d'outre-mer *(déjà déposées* à l'Assemblée nationale).

● LA FRANCE

Nous nous bornerons sur ce thème à proclamer notre attachement irréductible à la patrie.

D'abord en *assurant sa sécurité* :

— par le développement d'une stratégie autonome de dissuasion ;

— par une définition claire de la portée et du contenu de l'alliance atlantique ;

— *par le respect des accords* existants avec l'U.R.S.S. ;

— par l'existence de liens privilégiés avec les pays non alignés de la zone méditerranéenne et du continent africain ;

— par la possession des industries lourdes et des industries de pointe sans lesquelles nous serions privés du potentiel économique nécessaire à notre indépendance ;

— par notre présence *active* dans l'Europe de la C.E.E. à la fois pour qu'elle affirme son rôle dans le monde et pour qu'elle respecte nos légitimes intérêts.

Ensuite en *préservant son identité* :

— par son message universel de liberté, de droit et d'arbitrage international ;

— par sa culture et par sa langue ;

— par la vitalité de sa démographie ;

— par sa fidélité *aux principes* qui la font reconnaître comme l'un des grands acteurs de l'Histoire.

Il lui sera facile d'être elle-même, de reprendre avec le socialisme la plus haute de ses traditions : la souveraineté populaire pour la conquête des droits de l'homme.

● *La convention nationale de l'U.D.F.* qui devait se tenir le 28 février, à la salle Pleyel à Paris, aura lieu le 7 mars. *Ce report*, décidé par le bureau exécutif de l'U.D.F., ne fait l'objet d'aucun commentaire parmi les dirigeants *de cette formation*.

Le temps du respect

(Suite de la première page.)

Révérence et vénération sont les pires ennemis du respect, ses meilleurs antidotes. Relisons bien le dictionnaire : « sentiment qui porte à *accorder* à quelqu'un une *considération admirative, en raison de* la valeur qu'on lui *reconnaît*, et à se conduire envers lui avec réserve et retenue, par une contrainte acceptée ». *Pourquoi ne pas le dire* : « avec une certaine *distance* » ? Si telle est la contrainte, je l'accepte, je la veux, j'en suis fier. Chacun connaît la *retenue* naturelle à l'écrivain comme à l'individu Mitterrand. J'y vois la marque la plus sûre d'un *respect de l'autre et* de soi. Cet homme politique ne serait pas si fidèle à ses amitiés s'il n'était pas fidèle à lui-même contre vents et marées (et si, *par* le fait, il ne nous invitait pas à en faire autant).

Au sein d'une catégorie socio-professionnelle *tenue* de plaire au plus grand nombre — sondages et loi majoritaire obligent, — cette tran*quillité dans l'absence de complaisance* m'a toujours paru assez remarquable. Le psychologue, le *moraliste, l'historien*, le philosophe, *bref l'homme* de la rue, s'honorera en saluant au passage ce paysan de Paris qui trace son sillon *par tous les temps, bon ou mauvais, sans* perdre son nord, ni prendre sa droite pour sa gauche. Ni les brocards de M. On, qui pense cote et « image », ni les injures de M. Secte, qui pense boutique et pourcentage, bref ni le dedans ni le dehors ne l'auront empêché de respecter ses engagements, et de les faire respecter, y *compris par ses amis*. Cela s'appelle *un homme de conviction. L'opinion* va et vient. La conviction fait son chemin.

Le plus sûr moyen de tenir la distance ? *Trouver la bonne distance*. Entre le concept et l'existence, comme disait ce philosophe d'antan selon qui « le socialisme comme *parti* dépend de cette erreur *initiale* de *vouloir* aller du concept à l'existence ». Entre la demande d'agenouillement, qui rend fou, et le laisser-aller du compérage, qui rend bête. Un lecteur pressé de Dumézil, l'historien des religions, ajouterait *peut-être* : entre la filière Romulus et la filière Numa. Mais il n'y a pas juste milieu entre ces deux-là. Le grand art en politique est de ne pas ruser. La force *paradoxale* de Mitterrand est d'être resté fidèle à la tradition Numa, le second souverain de Rome.

Nul *doute* que les Romulus doivent venir en premier : ce sont les fondateurs, les hommes de la nuit et de l'orage. Fureur sacrée, *meurtre* et tumultes. Mais quand l'enceinte est tracée et Rémus tué, il faut la règle, *la sérénité et le libre contrat*. Romulus a dit le *fas*, le droit sacré ; Numa instaure le *jus*, le droit civil. Je ne cache pas que tous les Romulus de l'histoire *me fascinent*. Et que les prétendues « normes du droit international », les projets de paix *perpétuelle, la Société des nations* et autres pactes de non-intervention relèvent d'un juridisme qui ne tient pas la *mer* dès que la houle s'y met. Mais, enfin, nous n'en sommes plus là, Romulus est mort, et seul un Numa peut prolonger son œuvre. Malice dialectique de l'unité des contraires : de Gaulle aujourd'hui, c'est Mitterrand. Le choix n'est plus *entre l'humain et le surhumain*. Mais entre les filets troués des sorciers et les règles du jurisconsulte. Entre l'obéissance sceptique et l'obser*vance sans obédience*. Entre la démission dans le mépris mutuel et l'adhésion dans le respect mutuel.

Je choisis le *respect*, car il est des moments où se rallier au parti de la dérision revient à faire sa soumission. Je te laisse me commander, laisse-moi te ridiculiser. Donnant, donnant. Le bouffon refait le roi. Il y a deux façons de dénationaliser une entreprise ou de privatiser les affaires publiques, en en dégoûtant le public sous prétexte qu'elles ont mauvais goût : emboîter le pas au rigolard et suivre le charlatan. *Loin de s'exclure*, les deux font la paire, comme sabre et goupillon. Les meilleurs analgésiques de l'ordre sont l'occultisme et le je-m'en-foutisme. Les frappés et les blasés. Rose-croix et coluchiens. même combat. Mais ce n'est plus un *combat*, c'est de *l'opportunisme*. Notre vieille province n'a jamais réuni autant de mystiques avec autant de cyniques. La France vit un temps de restauration. *Le* dilemme n'est plus entre la Gironde et la Montagne, mais entre la République et l'émigration.

Je choisis le *respect* parce que je me souviens que *c'est* la politique *qui a donné naissance à la raison*, vers le sixième siècle *avant* notre ère, en Grèce, lorsque, au cœur de la *polis* s'est ouvert un espace appelé *agora*, où les affaires de la cité, pour la première fois dans l'histoire des hommes, furent soumises à un débat *public* et contradictoire, dans le respect des arguments et des personnes adverses. Je ne *rappelle* pas cela par égoïsme professionnel de philosophe, mais parce que, si elles sont nées ensemble, la vie intellectuelle et la vie politique *peuvent aussi mourir ensemble*, comme cela s'est vu quelquefois, et que les « manuels » *eux-mêmes*, comme on dit, auraient tout à perdre à ce délabrement. Quand l'animal politique renonce à la *politique*, il ne *reste* plus que l'animal. Secs et ongles : la loi de la jungle.

Je choisis le respect parce que fermer le forum, c'est *rouvrir* les temples et les cirques. Le tout à l'ombre de la citadelle, *prétoriens* aux créneaux, protégeant l'empereur-dieu.

Je choisis le respect parce qu'ainsi *s'appelle, ici et maintenant*, la résistance.

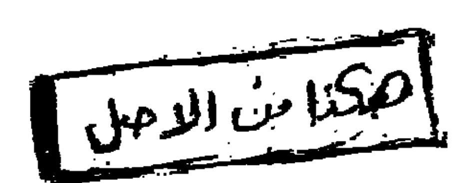
Cher François Mitterrand, pardonnez-leur. Les intellectuels payent rarement leurs dettes. Ceux que le forum dégoûte, s'ils survivent à l'arrivée d'Alaric et aux archaïsmes sau*vages qu'ils auront précipités*, vous salueront un jour comme le dernier des modernes, le témoin d'une époque *merveilleuse* où un responsable politique savait lire et écrire.

Il paraîtrait qu'on est injuste avec les justes. Il me paraît *plutôt* que ceux qui disent cela se trompent doublement. D'abord, parce que cet homme vaut plus et mieux qu'un juste, si l'*on entend par là une belle* âme satisfaite. Ensuite, parce que l'honneur et la fidélité — je *préfère* plus simplement : le respect — ont leur justice immanente. S'il y a donc encore un peu d'histoire en France, ou encore un peu de France dans l'*histoire — mais ça dépend de nous*, non ? — l'histoire de France, tôt ou tard rendra justice.

RÉGIS DEBRAY.

manifeste,

olitique,



Le Monde

société

ÉDUCATION

L'ÉCOLE ET LES MOYENS D'INFORMATION

La complémentarité entre l'audiovisuel et l'écrit devrait être possible

Le Syndicat national des instituteurs et professeurs d'enseignement général de collèges (SNI P.E.G.C.) a organisé, les 21 et 22 janvier à Paris, deux journées d'études sur le thème « Information, éducation, laïcité ». Cette rencontre qui, selon ses organisateurs, trouve sa place parmi les manifestations du centenaire de l'Ecole laïque, devait notamment être l'occasion d'une réflexion sur le rôle de l'école et des éducateurs dans un monde où personne n'échappe à l'influence des médias.

« L'information touche tout le monde, enfants et adultes », a constaté en présentant les débats M. Jean Battut, secrétaire national du SNI - P.E.G.C. *« Soutenue par des moyens technologiques de plus en plus puissants, elle est un moyen de pression considérable sur les consciences. Les enfants que les éducateurs ont devant eux en classe arrivent chargés de cette masse d'informations qui les marquent et les transforment. »* Que font aujourd'hui les enseignants face à cette évolution, que pourraient-ils faire pour *« aller plus loin »* ?

A seize ans, un jeune a déjà passé quinze mille heures de sa vie à regarder la télévision. Pourtant, le système éducatif et le système d'information s'ignorent, lorsqu'ils ne s'opposent pas dans une « *compétition larvée ou ouverte* », comme l'a montré M. Henri Dieuzeide, directeur de la division Structure et contenu des méthodes éducatives à l'UNESCO. *« Pour l'enseignant*, a-t-il expliqué, *le « communicateur (1) », c'est le mauvais élève, celui qui a réussi, qui a pris le pouvoir alors qu'il n'était pas un bon produit du système éducatif. Tandis que l'enseignant, vu par les médias, est en général tyrannique, inadapté, farfelu ou brutal. »* Les deux mondes ont, pourtant, tout à gagner à un rapprochement : l'amélioration de la qualité de la presse comme des programmes télévisés est fonction, selon l'expression de M. Dieuzeide, de *« l'éducation de chaque citoyen au discernement »*.

Si cette éducation passe par le maniement direct des outils, notamment audiovisuels (caméras, appareils photo, magnétoscopes, magnétophones...) par les enseignants et les élèves, il ne faut pas oublier qu'il s'agit surtout de former des utilisateurs du produit fini : films, émissions, journaux. Le premier pas doit être fait, estime M. Louis Porcher, professeur d'université, *« dans le domaine de la formation des enseignants »*.

Lecture et culture

L'accaparement des moyens d'expression par le pouvoir politique ou le pouvoir économique — qui la plupart du temps se confondent — tend à conditionner ceux qui reçoivent l'information. Cette situation justifie d'autant plus la formation de *« l'esprit critique »* des jeunes. Le monopole, a notamment expliqué M. François de Closets, journaliste, confère à la télévision un *« statut d'objectivité »*. Or la *« France légale »* — c'est-à-dire celle qui détient le pouvoir — l'utilise comme un *« outil de domination absolue »* même si le public se laisse peu influencer *« dans ses choix profonds »*. Mais avec le magnétoscope l'image aura bientôt la même diffusion que l'écrit. Alors le monopole disparaîtra et *« la télévision deviendra adulte »*.

A l'inverse, M. Jacques Fauvet, directeur du *Monde*, envisage *« à moyen terme la disparition de la presse écrite »*, non pas tant en raison de la concurrence de l'audiovisuel, que des *« lois du profit »*. Ce constat est d'autant plus préoccupant que la télévision transmet un *« message massifiant, unifiant, déformant »*, et que *« le pouvoir contrôle directement ou indirectement les grands moyens d'information de masse »*. Pourtant, ajoute M. Fauvet, une complémentarité entre l'audiovisuel et l'écrit devrait être possible : *« La radio annonce, la télévision montre, la presse écrite explique. »* Les éducateurs doivent surtout savoir, selon lui, que *« la culture c'est d'abord la lecture »*.

Mais les débats ont montré que les instituteurs qui se déclarent attachés à tout ce qui peut leur donner *« un complément de culture »*, sont surtout fascinés par la télévision. Même s'ils la critiquent ou font preuve envers elle d'une attitude ambiguë. Une enquête de Mme Josette Sultan, chargée de recherche à l'Institut national de recherche pédagogique (I.N.R.P.), révèle une différence notoire entre la télévision qu'ils souhaitent et celle qu'ils consomment. Préférant les films et dramatiques (70 %) aux productions spécifiques (13 %), les instituteurs déclarent, cependant, apprécier la télévision en tant que complément culturel mais ne la considèrent pas comme un phénomène culturel.

Décalage entre le regard porté sur la télévision et l'utilisation qui en est faite. Décalage aussi entre l'instituteur confronté en tant que citoyen et syndicaliste au message politique véhiculé par la presse et le même instituteur dans sa classe coupée des réalités. Décalage entre l'école et la vie. *« On insiste sur le message politique*, devait déclarer l'un d'eux au cours des débats, *mais pas sur le message scientifique et culturel, sur ce qui favorise les connaissances. »* Il est ainsi apparu que beaucoup d'instituteurs parmi les militants qui participaient à la rencontre du SNI sont prêts à utiliser la presse et surtout l'audiovisuel — qu'ils semblent mieux connaître — comme support pédagogique, comme complément à une information culturelle qu'ils étaient autrefois seuls à dispenser.

Mais on est encore loin, semble-t-il, de la formation à la lecture critique, à la consommation « active » des émissions télévisées. Formation des élèves mais aussi des enseignants : les instituteurs les plus jeunes, révèle l'enquête de Mme Josette Sultan, sont aussi réticents à l'égard de la télévision que de la presse écrite. Ils ne lisent presque pas de quotidiens et peu d'hebdomadaires.

La tâche, comme le souligne M. Guy Georges, secrétaire général du SNI-P.E.G.C., est *« ambitieuse et difficile »*. Les instituteurs et professeurs de collèges, estime-t-il, ne rejettent pas les nouveaux moyens d'information. Ils sont simplement prudents. *« Si nous voulons*, a-t-il affirmé, d'autre part, *que les futurs adultes maîtrisent la communication et préservent leur personnalité, il faut réexaminer l'idée de discipline enseignée, de programme, et de niveau (...). Il faut rentrer dans la relation interdisciplinaire. »* Le SNI - P.E.G.C. entend aussi prendre des initiatives pour rapprocher responsables de l'information et responsables de l'éducation. Tout cela dans l'idéal du combat laïc. Il y a cent ans, a déclaré M. Guy Georges, *« il s'agissait de dégager l'école de la tutelle de l'Eglise. Il s'agit, aujourd'hui, de préparer les enfants, d'inciter les adultes à se prémunir contre les tutelles plus ou moins feutrées qui se présentent sur leur route, tutelles politiques, idéologiques, économiques ou financières. »*

CATHERINE ARDITTI.

(1) Ainsi a-t-on désigné au cours du colloque les détenteurs des moyens de communication et d'information.

Des programmes de l'école élémentaire en vente dans les librairies

Des programmes scolaires en vente chez les marchands de journaux : pour la première fois, le ministère de l'éducation propose au grand public des textes réservés habituellement aux enseignants. Sous le titre *Pour une nouvelle école primaire*, une brochure présente les nouveaux programmes du cycle moyen appliqués depuis la rentrée dans les classes de cours moyen première année et de cours moyen deuxième année. Ces classes terminent l'école primaire et précèdent l'entrée au collège.

Le ministère de l'éducation souhaite que les parents d'élèves *« comprennent mieux ce que font leurs enfants à l'école et, mieux informés, puissent dialoguer de façon plus confiante avec les instituteurs. »* Il met pour cela la brochure en vente au prix de 20 francs dans six mille kiosques, maisons de la presse et bibliothèques de gares.

Auparavant, ce genre de texte était envoyé aux quarante-sept mille directeurs d'écoles élémentaires, chez qui les instituteurs pouvaient les consulter. Cette fois, les quatre-vingt-six mille maîtres qui ont des élèves de cours moyen l'ont reçu gratuitement, de même que les professeurs de collèges qui enseignent en sixième, c'est-à-dire au sortir du cycle moyen.

Au total, la brochure éditée par la *direction des écoles au ministère de l'éducation* et le Centre national de documentation pédagogique (C.N.D.P.) a été tirée à deux cent soixante-dix mille exemplaires. L'enseignement privé a obtenu l'autorisation d'en faire son propre tirage.

Il sera intéressant de suivre l'expérience, et d'observer si des programmes, objectifs et instructions officielles de l'école élémentaire deviennent un succès de librairie.

● *Un appel pour les enfants de Pontgouin.* — Le Syndicat national des instituteurs (S.N.I.) d'Eure-et-Loir et les parents d'élèves de la « classe sauvage » de Pontgouin ont lancé jeudi 22 janvier un appel au président de la République. Ils souhaitent ainsi pouvoir mettre fin à l'occupation des locaux qui dure depuis plus de quatre mois (*le Monde* du 2 décembre 1980). Le conflit a pour origine le refus de l'inspecteur d'académie d'autoriser l'ouverture d'une deuxième classe maternelle alors que cinquante et un enfants de deux à cinq ans sont inscrits. Une procédure a même été engagée contre les parents qui occupent l'école. — *(Corresp.)*

● *Une trentaine d'étudiants iraniens* grévistes de la faim ont déclaré avoir été attaqués, dans la nuit du 22 au 23 janvier, dans une salle de l'université de Reims, par un commando d'une dizaine de personnes casquées et armées. Les jeunes Iraniens occupent cette salle du bâtiment de droit et de sciences économiques depuis le 19 janvier, pour obtenir *« collectivement et sans conditions »* leur inscription en sciences. L'attaque, qui n'a pas fait de blessés graves mais des dégâts, n'a pas été revendiquée. Le président de l'université de Reims a accepté de transmettre à la *commission nationale qui* examine les demandes d'inscription des étudiants étrangers une liste de vingt-sept noms, que lui ont remise les Iraniens.

JUSTICE

Les responsabilités dans la catastrophe minière de Liévin

L'ingénieur d'exploitation est condamné à 10 000 F d'amende

De notre correspondant

Lille. — Le tribunal correctionnel de Béthune, que présidait M. Bernard Fautrel, a rendu, vendredi 22 janvier, son jugement dans le procès engagé après la catastrophe minière de Liévin, qui provoqua la mort de quarante-deux personnes, le 27 décembre 1974. M. Augustin Coquidé, qui était à l'époque l'ingénieur d'exploitation de la fosse, a été condamné à une peine de 10 000 francs d'amende ; les Houillères du Nord et du Pas-de-Calais ont été déclarées civilement responsables. En cela le tribunal a suivi le procureur de la République, M. Lucien Leininger, qui, au terme de six jours de débats, en novembre dernier, avait requis une *« sanction morale »* : une amende qui ne soit pas inférieure à 10 000 francs.

Les attendus de ce jugement de trente-six pages retiennent contre M. Coquidé une seule négligence, un défaut de moyens de détection, en relation directe avec la catastrophe. Les experts n'ont pas établi avec certitude l'origine du grisou et n'ont exprimé que des hypothèses, constate le tribunal, mais l'accumulation du grisou en un point n'aurait pas dû être ignorée du service de sécurité : *« Cette situation aurait dû provoquer un contrôle permanent. »* Il est fait état aussi de très larges circonstances atténuantes en faveur de M. Coquidé. Le tribunal reçoit donc la constitution de partie civile des veuves, et la C.F.D.T., la C.G.T. et Force ouvrière *obtiennent 1 000 francs de dommages-intérêts.*

Quant à MM. Max Hecquet, directeur des Houillères du Nord et du Pas-de-Calais en 1974 et André-Claude Lacoste, responsable du service des mines, cités directement par la C.F.D.T., ils ont été relaxés, le tribunal *affirmant que leur responsabilité* directe n'était pas engagée, car ils devaient nécessairement déléguer leurs pouvoirs. En ce qui concerne le service des mines, le tribunal note qu'on ne peut lui reprocher aucun laxisme, car sa mission s'exerce sur un terrain très vaste et ses effectifs sont limités.

Ce jugement est important pour les veuves des mineurs tués le 27 décembre 1974. Elles pourront maintenant, à moins d'un appel dans la semaine qui vient, *introduire un recours auprès de la* Sécurité sociale pour obtenir une majoration de 50 % de leur pension, ce qui est prévu en cas de *« faute inexcusable de l'employeur »*.

GEORGES SUEUR.

MEURTRIER DE SA FEMME

M. Louis Althusser bénéficie d'un non-lieu et demeure interné

M. Guy Joly, juge d'instruction au tribunal de grande instance de Paris, a clos, le vendredi 23 janvier par une ordonnance de non-lieu, l'information ouverte pour meurtre contre M. Louis Althusser, professeur à l'Ecole normale supérieure, qui avait étranglé sa femme le 16 novembre 1980 dans l'appartement de fonction mis à leur disposition, à l'intérieur de l'établissement. La décision est fondée sur le rapport du professeur Serge Brion et des docteurs Alain Diederichs et Roger Ropert, médecins experts, qui a conclu que le meurtrier se trouvait en état de démence au moment des faits. Le magistrat a donc fait application de l'article 64 du Code pénal, selon lequel *« il n'y a ni crime ni délit lorsque le prévenu était en état de démence au moment de l'action. »* M. Althusser reste soigné à l'hôpital Sainte-Anne de Paris, en vertu d'un arrêté d'internement signé d'office par le préfet de police.

Dans leur rapport, les experts-aliénistes relèvent que le philosophe avait déjà donné des signes de déséquilibre mental lors de sa captivité en Allemagne et qu'il dut être hospitalisé une vingtaine de fois depuis 1947 dans des établissements psychiatriques, en raison d'une *« psychose maniaco-dépressive donnant lieu à des accès répétitifs mélancoliques »*.

M. Christian Le Gunehec, procureur de la République, a de son côté publié un communiqué dans lequel il indique notamment : *« Il convient de préciser afin de lever toute équivoque au sujet de la procédure suivie contre Louis Althusser, que celle-ci n'est nullement exceptionnelle. Les décisions prises dans cette affaire sont en effet conformes aux règles applicables lorsque l'auteur d'un crime flagrant a été, comme en l'espèce, conduit dans un établissement psychiatrique avant que la police judiciaire et le parquet aient été avisés et lorsque les autorités médicales qui ont pris en charge l'intéressé estiment son état mental incompatible avec la détention en milieu pénitentiaire. D'ailleurs dès l'ouverture de l'information, le jour même du crime le magistrat instructeur a personnellement constaté que Louis Althusser ne pouvait consciemment répondre à un interrogatoire de première comparution, et il a, en conséquence, décerné à son encontre un mandat d'amener qui possède les effets juridiques d'une inculpation. »*

Le communiqué répond essentiellement aux propos selon lesquels M. Althusser aurait, tout de suite après le crime, bénéficié d'un « traitement de faveur ».

La cour d'assises des Yvelines a jugé moins sévèrement que celle de Papeete les indépendantistes tahitiens

Six des sept indépendantistes tahitiens qui étaient jugés depuis le 13 janvier pour le meurtre commis en 1977 d'un résident métropolitain de Papeete, Pierre d'Anglejean-Chatillon, ont été condamnés vendredi 23 janvier par la cour d'assises des Yvelines, après une délibération qui dura plus de six heures, à des peines allant de quinze à quatre ans de réclusion criminelle ou d'emprisonnement (*le Monde* du 24 janvier). Le septième accusé a été acquitté. Ces condamnations sont sensiblement inférieures aux peines infligées en 1977 aux inculpés lors de leur premier procès devant la cour criminelle de Papeete dont l'arrêt avait été cassé en février 1979.

Auteur du meurtre, Marcel Tahutini a été condamné à quinze ans de réclusion criminelle au lieu de vingt lors du procès cassé. Ses complices : Jonas Tahutini à douze ans au lieu de vingt ; Viriamu Taura à douze ans au lieu de dix-huit. La peine de Roland Teffana, également considéré comme un complice de Marcel Tahutini, a été maintenue par la cour d'assises des Yvelines : *dix ans de réclusion* criminelle. Prosper Paana, suspecté d'avoir été l'agent de liaison du commando, a été condamné à une peine de quatre ans d'emprisonnement au lieu de cinq ans. Enfin, Guy Taero, qui avait joué un rôle très secondaire dans les événements de 1977 et que la cour criminelle de Papeete avait condamné à cinq ans de prison, est acquitté.

Sans doute le jury de la cour d'assises des Yvelines a-t-il jugé moins prépondérant le rôle joué, dans cette affaire par Charlie Ching, leader du parti indépendantiste Te Taata Tahiti Tiara (Le Tahitien libre). La cour criminelle de Papeete l'avait considéré comme l'inspirateur du meurtre et condamné à dix ans de réclusion criminelle. *Pour la* juridiction métropolitaine, cinq ans ont paru suffisants.

LE MAIRE ADJOINT DE SAINT-CHAMAS CONDAMNÉ POUR VIOLENCES ENVERS DES MAGHRÉBINS

Valence. — Le tribunal correctionnel de Valence (Drôme) a condamné, vendredi 23 janvier, à dix-huit mois de prison dont un an sans sursis, M. Christian Doublet, trente-six ans, conducteur de travaux et troisième adjoint au maire, se réclamant du P.S., de Saint-Chamas (Bouches-du-Rhône) pour violences et voies de fait envers de jeunes immigrés d'origine maghrébine.

En septembre 1980, M. Doublet avait été le chauffeur d'une voiture d'où avaient été tirés des coups de feu sur les jeunes gens. On avait relevé sur leur véhicule quatre impacts de balles. Appréhendé en même temps que M. Doublet, l'auteur des coups de feu, M. Paul Gérominì, professeur de karaté, a été condamné pour sa part à trois ans de prison.

L'affaire avait provoqué de vives réactions dans la région. Elle intervenait à une époque où de nombreux affrontements avaient marqué les fêtes votives dans la commune de Saint-Chamas, *petite ville de cinq mille* habitants (*le Monde* du 28 novembre).

Après l'inculpation et l'incarcération de MM. Doublet et Gérominì, plusieurs sénateurs, conseillers généraux et maires des Bouches-du-Rhône avaient menacé de s'abstenir aux élections *sénatoriales, si le maire adjoint* n'était pas mis en liberté immédiatement. De fait, M. Doublet avait comparu en prévenu libre devant le tribunal de Valence (Drôme), auquel l'affaire avait été soumise en raison de la qualité de l'inculpé. Mais la peine prononcée, pour être susceptible d'appel et, de ce fait, non encore exécutoire, risque d'entraîner à Saint-Chamas de nouvelles réactions. — *(Corresp.)*

● *A Ajaccio, six personnes ont été inculpées*, en application de la loi anticasseurs, après les manifestations qui avaient eu lieu, le mercredi 14 janvier, dans cette ville, en faveur des Corses emprisonnés observant une grève de la faim (*le Monde* du 16 janvier). A la fin du défilé, des *vitrines avaient été brisées et des* parcomètres endommagés, et la municipalité avait porté plainte.

Faits et jugements

La cour d'appel n'a pratiquement pas modifié les condamnations des proxénètes grenoblois.

La cour d'appel de Grenoble a apporté peu de modifications, vendredi 23 janvier, au jugement du tribunal correctionnel de cette ville, *qui avait condamné*, le 8 juillet, douze proxénètes italo-grenoblois à des peines inhabituelles dans ce genre d'affaires : sept d'entre eux s'étaient vu *infliger de cinq à dix années* d'emprisonnement (*le Monde* du 9 juillet).

La cour d'appel a ainsi alourdi d'une année supplémentaire les condamnations infligées à Salvatore Curaba et à Vincent Di Caro, personnages violents, qui sont frappés, respectivement, de huit et de sept ans de prison. Elle a confirmé les peines prononcées en première instance contre Félix Piccaretta (neuf ans) et Diego Zaccaria (huit ans). Seul, Abdelkader Hamlaoui, qui conduisit l'une des prostituées sur des chantiers de travailleurs immigrés, a vu sa peine ramenée de huit ans à sept ans d'emprisonnement.

Les proxénètes devront, comme cela avait été jugé en première instance, verser aux cinq jeunes femmes parties civiles au procès 725 000 francs pour les préjudices moraux et physiques qu'elles ont subis. La cour, suivant là encore la décision de première instance, a écarté la demande formulée par les parties civiles qui réclamaient 2 millions de francs à leurs anciens « tortionnaires » au titre de la restitution des produits de la prostitution qui, selon elles, leur furent soustraits par la violence.

Les circonstances de la mort de Jacques Mesrine ne justifient pas l'ouverture d'une information.

Il n'y aura pas d'information ouverte sur les conditions de la mort de Jacques Mesrine, abattu le 2 novembre 1979 dans sa voiture, par les policiers qui le recherchaient, porte de Clignancourt (*le Monde* daté 4-5 novembre 1979) : ainsi en a décidé, vendredi 23 janvier, la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris. Elle confirme ainsi l'ordonnance du 11 juillet de M. Roger Lecante, doyen des juges d'instruction de Paris, qui, déjà, n'avait pas donné suite aux plaintes en assassinat et en coups et blessures volontaires avec préméditation déposées respectivement par la famille de Jacques Mesrine et par sa compagne, Sylvie Jeanjacquot, grièvement blessée le même jour. D'après la cour, aucun crime ni délit ne peut être retenu à la charge des policiers qui ont tiré alors qu'ils se trouvaient dans une situation mettant en danger leur vie et celle du public. Mlle Jeanjacquot, toujours selon la cour, a volontairement pris un risque en s'installant dans une voiture conduite par un individu que recherchaient activement toutes les polices de France.

La cour juge enfin inutile de demander la communication, comme le souhaitaient les avocats des plaignants, d'un film de la télévision de nature à démentir la thèse des policiers, pour qui la fusillade précédée de sommations aurait été provoquée par un geste inquiétant de Jacques Mesrine ouvrant la portière de son automobile.

RELIGION

LE CONSEIL DU SYNODE NÉERLANDAIS S'EST RÉUNI EN SECRET AU VATICAN

Cité du Vatican (*Reuter*). — *Le conseil du synode extraordinaire* néerlandais, créé il y a un an pour veiller à l'application des décisions du synode convoqué par Jean-Paul II, s'est réuni en secret au Vatican du 19 au 22 janvier.

Un communiqué publié au terme de cette rencontre fait savoir que le conseil a examiné les résultats qui ont suivi le synode extraordinaire, afin de mieux comprendre les problèmes que pose leur application dans la vie *de l'Eglise néerlandaise*, et pour que celle-ci parvienne à retrouver son unité.

Le conseil du synode est formé *du primat de l'Eglise* néerlandaise, le cardinal Jan Willebrands, de l'évêque de S Hertogenbosch, Mgr Johannes Bluyssen, et du cardinal Gabriel-Marie Garrone.

Le communiqué officiel précise que Mgr Matthijs Gijsen, évêque de Roermond, et le membre le plus conservateur de la hiérarchie néerlandaise, a également participé à certaines séances, sans indiquer toutefois si les divergences entre lui et les autres membres du synode des Pays-Bas avaient pu être atténuées.

Le Monde

culture

MUSIQUE

La « TOSCA » à Nancy

Un grand moment de théâtre

C'est une fois de plus grâce à Jean-Albert Cartier qu'on peut voir actuellement à Nancy un spectacle d'une qualité exceptionnelle : une *Tosca* toute nouvelle, montée par Pierre Constant, avec une sorte de netteté épique, de sécheresse lyrique éblouissante qu'on ne peut guère comparer qu'à la *Lulu* de Chéreau.

L'action se rapproche de nous. Nous sommes en 1924, au début du fascisme. Costumes de ville, chemises noires, policiers en civil aux gestes de gangsters, cette chasse aux proscrits et ces scènes de torture pourraient aussi bien se situer aujourd'hui, à Santiago-du-Chili ou à Montevideo.

Le décor unique de Roberto Platé a une grande puissance coercitive. Il focalise l'action, avec ses gros plans quasi cinématographiques. Les trois murs sans limites d'une église, d'un palais (à moins que Scarpia n'ait établi dans l'église son « cabinet de crise » pour combattre les « terroristes »), d'une prison, où trois portes monumentales s'ouvrent et se referment sur le monde extérieur, l'aube, la liberté. Là flambent l'amitié et l'amour de la liberté, les passions et les haines qui se consument avec l'extrême rapidité, l'extrême violence de la musique de Puccini, rougeoyante dans la fosse d'orchestre.

Mais ce triple huis clos prend une autre dimension théâtrale par la présence extraordinaire de la fresque que peint Mario. Elle couvre entièrement le pavé de l'église où le peintre travaille, où Tosca lui impose de donner son visage au personnage de Marie-Madeleine; elle se déploie, fantastique, couvrant tout le mur du fond, quand la foule, les prêtres et les enfants de chœur en noir viennent chanter le *Te Deum* pour la victoire des fascistes. Terrible fresque dans le style de José Maria Sert, avec un immense Christ expressionniste, une impressionnante Madeleine nue sous son manteau, une foule de bergers, d'agneaux qu'on égorge, de soldats-bourreaux.

Elle est toujours là au deuxième acte, sous les yeux de Scarpia qui dirige sur la Madeleine le pinceau d'une lampe torche, symbole visible de sa convoitise. Et lorsque la toile se relève, c'est pour dévoiler la torture de Mario, soumis à l'estrapade. Elle flotte sur Mario endormi, tandis que retentit le carillon de l'aube de toutes les cloches de Rome. Et lorsque Tosca, cernée par les sbires, se poignarde sur le corps de son amant (au lieu de se jeter du château Saint-Ange), la fresque libérée de ses liens descend sur eux pour les couvrir comme un immense linceul.

Une tragédie universelle

Cette surdétermination symbolique, alliée au réalisme impitoyable et stylisé de l'action policière et à l'expression, ineffable de tendresse, de l'amour de Tosca et de Mario, « seuls au monde » au milieu de ce drame affreux, tout cela forme un grand moment de théâtre qui mériterait une plus longue analyse. On aimerait insister sur la puissance scénique de cet escalier, au fond de la porte centrale (aussi important que les deux escaliers de Chéreau dans *Lulu*), où Mario est abattu et déboule comme un lapin, où Scarpia meurt, où un peu avant Mario est torturé, puis traîné jusqu'à Tosca qui le reçoit dans ses bras comme une pietà médiévale.

Dans ce cadre immense, à la mesure d'une tragédie hélas universelle ! les personnages eux-mêmes sont comme transcendés ; proches de nous par leurs vêtements modernes, ils sont aussi à la hauteur du drame. Une Callas, reine de théâtre, était de plain-pied avec Scarpia, pour lui tenir la dragée haute, en formidable tigresse. Maria Slatinaru est une petite cantatrice, à capeline et robe mi-longue, qui se bat courageusement, trahit aussi, fuit devant l'orage, se laisse « peloter » un instant par le redoutable personnage avant de lui planter son couteau dans le cœur. Scarpia a eu bien tort de prendre pour une gazelle cette jeune femme à la voix ardente, passionnée, qui claque comme un drapeau, qui dénote une énergie indomptable.

Luis Lima est un des plus beaux Mario que j'aie vus : jeune, amoureux, bouleversé, artiste démuni devant la cruauté mais puisant dans son art une force idéaliste de refus absolu de l'injustice. Tout cela se reflète dans une voix puissante, harmonieuse, rayonnante de vie, où les ports de voix et les points d'orgue sont à l'image de la tension, formidable, de son être. Quant à Gabriel Bacquier, il est égal à lui-même, c'est-à-dire prodigieux, haut fonctionnaire de la police, virtuose d'un jeu dont il a une longue habitude, inventant instantanément des pièges infaillibles ; il n'a que le tort de vouloir joindre l'agréable à l'utile, et sa sensualité est le *défaut* de sa cuirasse, qui sera sa perte. Jamais Bacquier n'a été si rigoureux et tranchant, avec une voix qui tonne et caresse comme aux plus beaux jours.

Tous les rôles secondaires sont excellement tenus, y compris les terribles figurants fascistes — et Diego Masson déploie superbement le lyrisme dramatique de Puccini, à la tête d'un orchestre qui n'a jamais été aussi intense et expressif.

JACQUES LONCHAMPT.

★ Dernières représentations : dimanche 25 janvier (14 h. 30) et mardi 27 janvier (20 h. 30).

Mozart avec l'Orchestre de l'Opéra et Karl Münchinger

Sortant de sa fosse et même du palais Garnier, l'Orchestre de l'Opéra donne une série de cinq concerts Mozart (symphonies et concertos), salle Pleyel, sous la direction de Karl Münchinger, qui a délaissé, pour deux semaines, sa célèbre formation de Stuttgart.

C'est l'occasion, pour ce bel ensemble, consacré par définition au théâtre lyrique, de se montrer sur scène l'égal des plus grands orchestres symphoniques, tout en s'abandonnant au charme rigoureux d'un chef voué depuis trente-cinq ans à Mozart comme à Bach. C'est aussi l'occasion, pour six instrumentistes de l'Opéra, de dialoguer avec leurs camarades, à la manière des solistes de Stuttgart, unis par le plaisir de faire de la bonne musique : Maurice Gabai (clarinette), Bernard Galais (harpe), Pierre Pierlot (hautbois), Gilbert Audin (basson), Jacques Adnet (cor) et une jeune flûtiste, justement et particulièrement applaudie, Catherine Cantin. — B.L.

★ *Dernier concert, salle Pleyel, samedi 24 janvier, à 20 h. 30.*

Le groupe géorgien Roustavi

Douze hommes en chorale

« Dans notre pays, a dit l'hôte, *toujours on termine par où l'on a commencé. »* Alors, ce soir-là, qui était soir de pleine lune, les chanteurs ont repris *Odaya*, l'hymne des travailleurs dans les villages de Mingrélie. Les carreaux des fenêtres étaient couverts de buée. Les invités assis sur le plancher, et parmi eux l'enfant bouche bée, ne quittaient plus du regard les douze silhouettes rangées de profil, serrées les unes contre les autres, le long du mur lambrissé. Dans la pièce au fond ovale, chacun avait maintenant la Géorgie en tête et reconnaissait cette mélodie e n t e n d u e en début comme si elle n'avait cessé de résonner, à seule fin d'éclater de tous ses rythmes illustrant un même motif ponctué d'exclamations, de sortes de cris brefs et puissants : appels à l'effort bien vite relayés par la voix des ténors, somptueuse, qui semble chasser les graves, pour s'effacer à son tour à l'arrivée d'un troisième air de texture différente. Modulation soudain indispensable, une ligne parallèle, libre. Un fil nécessaire, une sorte de vague un peu sauvage courant pour déborder les autres et mourir avec elles, dans le silence abrupt.

C'est, peut-être, leur manière presque brutale de finir qui caractérise le plus les chants polyphoniques de la Géorgie. Ils donnent l'impression de s'arrêter à l'extrême limite du vide, au terme d'une poursuite éperdue dont la victime désignée serait la voix de basse.

En réalité, bien d'autres traits distinctifs font de la musique populaire géorgienne une rareté qui intrigue. Les spécialistes analysent encore le restant des traditions de cette contrée où les Grecs bâtirent des ports, dès 700 avant Jésus-Christ, avant de céder la place aux Romains. Ensuite la Géorgie — qui fut catholique jusqu'au onzième siècle, — serait maintes fois envahie puis a n n e x é e par l'empire d'Orient, avant de subir de nouvelles razzias turques et perses. Elle devint russe en 1801 : elle est r e s t é e caucasienne : le G é o r g i e n ne comprend pas moins de six-sept dialectes.

D'où la complexité de la littérature musicale, qu'elle soit écrite — comme pour les chants sacrés — ou orale — comme dans ces chansons à boire et autres accompagnements des cérémonies et travaux de la vie quotidienne. Quand on croit reconnaître telle mélopée turque, survient le « krimantchouli », proche à s'y méprendre du « yodel » des Alpes. Le timbre de cette voix de tête était bien celui des Tyroliennes ce soir-là, où l'un des choristes du groupe Roustavi — dirigés par Ensor Erkomaïchvili, — survolait les harmonies de ses voyelles et de ses syllabes répétées, jusqu'à dessiner lui-même tout seul, dans le plus aigu des registres, une autre complainte. On croyait à quelque instrument à vent aux sonorités inouïes. Et derrière revenaient, obstinés, les bourdons des basses en farandoles douces. Plus loin arriverait le soliste chargé d'entretenir un dialogue sans mots.

Que dire ? Sinon que c'était beau, beau simplement. Surtout ainsi : dans cette maison où Otar Iosseliani, l'habitant de Tbilissi, le cinéaste en villégiature, avait tenu à faire comprendre à quelques-uns sa terre, ce pays où l'on boit d'un trait le vin épais versé dans de larges cornes vernissées.

Le lendemain soir, jeudi, à la Maison des arts et loisirs du Vésinet, les choristes étaient habillés à la manière des Géorgiens de cartes postales. Leurs voix à capella étaient moins proches dans la grande salle, où un public nombreux avait accouru avant tout pour les danses folkloriques intercalées entre les chants. Le lendemain, on a entendu *Souliko*, cette berceuse accompagnée d'instruments qu'affectionnait Staline. Le lendemain, on a eu la surprise de voir un fascinant flûtiste jouant à la fois de deux pipeaux de bois, cinq doigts sur l'un et cinq sur l'autre, jusqu'à parfaire les trilles du rossignol et celles du merle noir.

Dommage d'avoir mêlé les genres : d'avoir mélangé des ballets démonstratifs et costumés à la musique pure. Celle-ci a perdu à être entrecoupée de numéros de sabres flamboyants. Des articles d'exportation, sinon des stéréotypes.

MATHILDE LA BARDONNIE.

Rouen, le 24 janvier ; Béthune, le 25 ; Dunkerque, le 27 ; Verviers, le 29 ; Liége, le 30 ; Namur, le 31 ; Strasbourg, le 2 février ; Argenteuil, le 4 ; Caen, les 5 et 6 ; Reims, les 7, 8 et 10 ; Genève, du 11 au 13 ; Bruxelles, du 16 au 19 ; Paris, matinées à l'Olympia les 21 et 22 février.

MORT DU COMPOSITEUR SAMUEL BARBER

Le compositeur américain Samuel Barber est mort d'un cancer vendredi 23 janvier, à New-York, à l'âge de soixante-dix ans.

[Né le 9 mars 1910 à West Chester (Pennsylvanie), Samuel B a r b e r avait fait ses études au Curtis Institute de Philadelphie. Il avait composé sa première œuvre importante, *Sérénade pour quatuor à cordes*, en 1929. En 1938, Arturo Toscanini, qu'il avait rencontré à Rome, dirigeait à New-York son *Adagio pour cordes* (1936) et son premier *Essai pour orchestre* (1937). Après avoir enseigné l'orchestration au Curtis Institute, Samuel Barber était rappelé en 1942 dans l'armée de l'air qui lui commandait sa *Deuxième symphonie*. En 1946, il composait la *Danse de vengeance de Médée* pour un ballet de Martha Graham. Il obtenait en 1959 un prix Pulitzer pour son opéra *Vanessa* et un second en 1963 pour son *Concerto pour piano*. En 1966, son deuxième opéra, *Antoine et Cléopâtre*, était créé à New-York à l'occasion de l'inauguration du Lincoln Center.

Samuel Barber était surtout connu en France par son *Adagio pour cordes* assez romantique, presque tchaïkovskien, qui fut un grand succès du disque, et par quelques exécutions d'œuvres, telles le *Capricorne concerto*, qui n'avaient recueilli qu'un succès d'estime. Il avait été longtemps un des espoirs de la musique américaine, mais son écriture, assez néo-classique, n'a pas suscité un enthousiasme très durable. — J. L.]

● Le p r i x des Deux-Magots (5 000 francs), décerné chaque année par le célèbre café littéraire de Saint-Germain-des-Prés, a été attribué au cinquième tour de scrutin à Raymond Abellio pour son livre « Sol Invictus » (Ramsay-Pauvert) par 6 voix contre 4 à « les Figurants » (Balland) de François Weyergans (nos dernières éditions). Bertrand Poirot-Delpech a parlé de ce livre, troisième volume d e s mémoires d'Abellio concernant son attitude sous l'occupation, dans son feuilleton du 21 novembre 1980.

M. Yvan Audouard a donné sa démission du jury de ce prix. Il ne met pas en cause l'œuvre d'Abellio, mais le choix d'un écrivain déjà confirmé. « Je croyais, dit-il, que le prix des Deux-Magots était un prix de découverte. Je me suis trompé. Je me retire sur la pointe des pieds. »

ROCK

Le quinzième MIDEM

Le quinzième Marché international du disque et de l'édition musicale (MIDEM) s'est ouvert, à Cannes, vendredi 23 janvier. Inaugurant cette manifestation, M. Jean-Philippe Lecat, ministre de la culture et de la communication, a annoncé qu'il avait demandé au « groupe de concertation », créé après le dernier MIDEM, de proposer, avant le 31 mars prochain, des « solutions de réparation » au préjudice que subit l'industrie du disque du fait de la copie privée.

Nous publions ci-dessous le second article de notre série consacrée au marché de la musique de variétés. Dans un premier article, Claude Fléouter étudiait l'avenir incertain de la chanson française (« le Monde » du 24 janvier). Dans ce deuxième volet, Alain Wais décrit l'« univers adolescent » du rock français.

II. — Un univers adolescent

par ALAIN WAIS

Croire en 1981 que le rock n'est pas une culture c'est refuser une évidence, refuser l'existence d'un univers adolescent qui a sa place dans la société, qui bouge, qui a des envies de vivre et de créer, des besoins de s'exprimer et d'affirmer une identité, de se reconnaître en une culture qui lui appartient, parfois en marge de la culture officielle. Il aura fallu la mort de John Lennon pour que l'on s'interroge en France sur l'importance et le rayonnement d'un groupe qui n'existait déjà plus depuis dix ans. Dix années au cours desquelles le rock a évolué, suivant pas à pas l'actualité, bougeant avec elle selon l'humeur du moment. Et ces dix années, en France comme ailleurs, on les a passées à chanter, à penser et à vibrer en anglais.

Alors, on s'inquiète pour la culture française, on s'étonne de voir les produits anglo-saxons envahir le marché, prendre une place importante sur les ondes. Et l'on a raison de s'inquiéter. Car la culture contemporaine, c'est d'abord celle de la rue. Dans la rue, ceux qui fréquentent les *fast-food*, la génération Coca-Cola, sont aussi ceux qui vont voir *Superman* au cinéma et lorsqu'ils font la queue les musiciens qui font la manche ont invariablement à leur répertoire les chansons de Dylan, des Beatles, des Rolling Stones, pas celles de Brel, de Brassens ou de Moustaki.

Si des groupes comme Téléphone, Trust ou même Bijou et Starshooter ont obtenu dès leurs premiers disques un succès substantiel, ça n'est sûrement pas parce qu'ils jouaient du rock, leur création encore hésitante ne souffrant pas la comparaison avec les groupes anglo-saxons, mais parce que justement ils existaient, qu'ils avaient des choses à dire et qu'ils les disaient en français. Leurs textes étaient immédiatement compréhensibles et tout à coup des milliers d'adolescents se sont reconnus. Ils se sont identifiés à ces groupes parce qu'ils chantaient ce qu'ils avaient envie de dire sans pouvoir l'exprimer, parce qu'ils illustraient leur culture et traduisaient leur rébellion.

Un phénomène de mode

En 1980, on a cru voir la fin du tunnel, le rock français a fait l'objet d'un phénomène de mode, hélas aussi soudain qu'éphémère. Les radios ont fait un effort de programmation, la presse, dans son ensemble, lui a consacré des enquêtes : on dressait des listes sans fin de groupes à peine formés, sans intérêt, on parlait de tous et de n'importe qui. Personne n'en est sorti, sinon les groupes déjà consacrés. Du coup, on a déchanté et cette effervescence a fait plus de mal que de bien. Depuis, la plupart de ces groupes ont disparu, mais de la même façon, finalement, que ceux qui avaient suivi la naissance des Beatles à Liverpool, des Rolling Stones ou des Who à Londres.

Aujourd'hui le rock français souffre. Il souffre de n'avoir pas un passé qui lui appartienne, d'avoir un présent fragile et étriqué, un avenir incertain.

Mais il existe. Même si pour cela il doit affronter les pires difficultés. Certains groupes, comme Téléphone ou Trust, qui s'imposent parmi les plus gros « vendeurs » en France (plus de trois cent mille exemplaires par album), ont même prouvé qu'il pouvait exister sur une grande échelle. Pourtant il n'y a pas dix groupes qui vivent de leur musique en France, et la plupart d'entre eux en vivent mal.

Car, après les deux premiers, on tombe aussitôt à Bijou et Starshooter (une moyenne de cinquante mille albums) ou Marquis de Sade (trente mille). En comparant ces résultats aux scores des groupes anglo-saxons en France, on s'aperçoit qu'il reste un très gros effort à fournir, à tous les niveaux. S'il est vrai que le rock français n'est pas encore compétitif, cela ne tient pas seulement à la qualité de la musique, mais à un état d'esprit qui fait que rock n'est pas assimilé dans l'Hexagone et qu'un groupe a peu de chance de se faire entendre s'il a eu celle de voir le jour.

Il faut en effet une volonté et une détermination de fer pour former un groupe en France. C'est un miracle de voir surgir tant de musiciens quand on sait, notamment, le prix des instruments en France (au moins deux fois plus chers qu'en Angleterre ; le marché des occasions étant, du coup, beaucoup plus restreint). Une fois les musiciens réunis, il faut trouver un local de répétitions, et cela tient de la gageure. Si le groupe décide de donner des concerts, que ce soit en vedette ou en première partie, il a toutes les chances de jouer dans des conditions déplorables et d'en être finalement de sa poche. Même les groupes qui ont un nom n'y échappent pas. Les structures sont pratiquement inexistantes ; il est aberrant de constater qu'il n'existe que deux salles à Paris susceptibles d'accueillir des groupes débutants : le Gibus et le Golf Drouot (celle-ci risquant d'être obligé scandaleusement de fermer ses portes dans un proche avenir). Faut-il préciser, par ailleurs, qu'il n'existe pas, pour le rock, de grandes salles décentes dans la capitale, alors qu'à Londres ou à New-York elles sont légion ? Faut-il préciser que les spectateurs qui ont acheté un billet 50 francs et plus doivent supporter des conditions d'écoute, de visibilité, de confort et de sécurité médiocres dans les endroits difficiles d'accès ? Cela fait partie d'un tout. Pourtant les concerts de rock « font » dans la plupart des cas de l'argent.

La responsabilité des compagnies discographiques

Alors comment se faire entendre ? En enregistrant des disques ? Signer un contrat avec une compagnie discographique tient du miracle. Certes, les groupes présentent la plupart du temps des maquettes très approximatives, mais ça n'est pas si simple : on sait très bien qu'un groupe donne rarement sa mesure dès les premiers essais, d'ailleurs comment le pourrait-il puisque même sur scène on ne lui donne pas l'occasion de se produire ? On connaît des compagnies qui ont refusé Téléphone, Trust, Bijou, Marquis de Sade, on en connaît d'ailleurs qui ont refusé les Beatles à leurs débuts.

Si le rock français n'a pas connu de révolution, la faute en revient évidemment en grande partie aux groupes qui ont toujours vécu en colonisés, mais les compagnies discographiques ont aussi leur part de responsabilité. Les personnes habilitées à faire signer des groupes sont, d'une façon générale, étrangères au rock, même si avec les catalogues étrangers celui-ci représente une part importante du chiffre d'affaires de l'entreprise qui les emploie. Comment ne pas s'étonner de la santé de ces compagnies privées en Angleterre qui reposent uniquement sur la production du rock : Island, Charisma, Stiff, Chrisalys, Virgin (laquelle vient de s'implanter en France) ? Ce genre d'initiatives a presque toujours été voué à l'échec dans l'Hexagone. Dépendants des multinationales pour la distribution, les petits labels sont en général très vite étouffés. Seule C.B.S. a pris le rock français en considération, en travaillant avec un esprit de marketing efficace, en soutenant ses groupes au-delà de la simple promotion du disque. Le succès rapide et exemplaire de Trust parle pour elle.

Au Festival mondial de la chanson française à Antibes, en septembre 1980, M. Jean-Philippe Lecat a annoncé une série de mesures en faveur de la chanson française. N'est-il pas possible d'en faire profiter le rock français ? N'est-il pas concevable de créer des studios de répétitions, de subventionner des salles et des tournées et, pourquoi pas, d'établir un programme d'initiation au rock dans les lycées (des tentatives individuelles allant dans ce sens ont déjà été faites) ?

Le rock français fait ses premiers pas, et il doit les faire seul. La plupart des groupes qui ont enregistré un disque se séparent : ou bien ils n'étaient pas prêts à enregistrer parce qu'on ne leur avait pas donné les moyens de se préparer ; ou bien ils n'ont ni la possibilité ni les moyens de continuer, d'acheter du matériel, de se produire sur scène. Le rock français doit encore trouver une identité qui échappe à la simple imitation des règles établies par les musiciens anglo-saxons. Il doit penser d'un bout à l'autre sa création en français et trouver ses héros. Il doit affirmer sa personnalité. Les groupes allemands l'ont fait, pourquoi pas les groupes français ? En attendant, l'important est qu'il existe en France, qu'il ait un public, qu'il corresponde à un besoin et à une réalité. Il est indispensable qu'on s'en rende compte. Très vite.

FIN.

Fad Gadget

On a vu mardi aux Bains-Douches la première partie la plus expéditive de toute l'histoire de la musique, la plus innommable aussi, tant et si bien que nous ne la nommerons pas. Il fallait le voir pour le croire, car, pour ce qui est de l'entendre, on pouvait s'abstenir. Un énergumène s'est amusé pendant cinq minutes à tirer des bruits d'un synthétiseur. En comparaison, la seconde partie fut décevante : Fad Gadget est composé d'un batteur qui joue de la batterie, d'un bassiste qui joue de la b a s s e, d'un chanteur qui chante et d'un quatrième musicien qui, banalement, joue du synthétiseur. Tout cela était terriblement conventionnel, en somme, mais surtout mortellement ennuyeux et tragiquement froid. De grâce ! que les Gadgets cessent de faire de la musique, il se trouve des gens pour croire que c'est de l'art.

Fania All Stars

On les a entendus sur une série de deux disques mémorables, « Live At the Red Garter », volumes 1 et 2 ; on les a vus dans un film dirigé par Johnny Pacheco : le « Fania All Stars », dans une formule interchangeable, réunit les plus grandes stars de la salsa. Trop rares pour ne pas être appréciées à leur mesure, les prestations de l'ensemble sont toujours des célébrations torrides du rythme afro-cubain. — A. W.

★ Le 24 janvier, à 20 heures, à l'Hippodrome de Paris.

ARTS

UN DESSIN DE MICHEL-ANGE RETROUVÉ

Un grand dessin de la bibliothèque Bodmeriana à Genève vient d'être officiellement attribué à Michel-Ange. La feuille, qui mesure 45 cm x 45,5 cm et représente un homme et une femme avec plusieurs études de tête pour la femme, avait été acquise, dans les années 50, par M. Martin Bodmer, qui est mort il y a dix ans et dont la collection fameuse de livres, de manuscrits et d'œuvres d'art constitue le fonds de la bibliothèque Bodmeriana.

Ce dessin avait échappé à l'attention des experts jusqu'à une date récente. En effet, c'est en 1980 que M. Noël Annesley, de chez Christie's, appelé à la fondation pour des évaluations et la préparation d'un catalogue, examina le dessin et fut convaincu de l'exactitude d'une ancienne attribution à Michel-Ange qu'il portait. En septembre, le professeur Michael Hirst, du Courtauld Institute, confirma cette attribution, identifiant les deux figures comme étant le Christ et la femme de Samarie, sujet dont on sait que Michel-Ange a fait un dessin de présentation pour Vittoria Colonna. Le dessin de la bibliothèque Bodmeriana serait une étude préparatoire à ce dessin et daterait de 1543 environ.

Un dossier consacré à cette découverte doit paraître prochainement dans le *Burlington Magazine*.

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.	222 F	371 F	520 F	670 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	387 F	701 F	1 016 F	1 330 F
ÉTRANGER (par messageries) I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	254 F	436 F	618 F	800 F
II. — SUISSE-TUNISIE	324 F	576 F	828 F	1 080 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

SPECTACLES

théâtres

NOUVEAUX SPECTACLES

Chaillot (727-81-15) : le Fleuve rouge (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h.).
Essaïon (278-46-42) : la Faille (sam., 18 h. 30).
Fondation Deutsch de la Meurthe (236-54-39) : *Morte à Yonville* (sam., 21 h.).
Le Lierre (589-59-84) : Œdipe roi (sam., 20 h. 30 ; dim., 16 h.).
Cité internationale, Grand Théâtre (589-38-69) : les Fiancées de K ou l'éternel masculin (sam., 21 h.).
Saint-Denis, Théâtre G.-Philipe (243-00-59) ; la Tempête (sam., 20 h. 30 ; dim., 17 h.). — Salle Serreau : Un Dibouk pour deux personnes (sam., 18 h. 30 ; dim., 15 h.).
Saint-Georges (878-74-37) : la Culotte d'une jeune femme pauvre (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h. et 18 h. 30).
Odéon (325-70-32) : *les Phéniciennes* (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h.).
Nanterre, Théâtre par le bas (775-91-64) ; la Biche au bois (sam. et dim., 15 h.).

Les salles subventionnées et municipales

Opéra (742-57-50) : *Musique de chambre* (Britten) (dim., 18 h. 30).
Comédie-Française (296-10-20) : les Plaisirs de l'île enchantée (dim., 14 h. et 20 h.) ; les Caprices de Marianne ; l'Epreuve (sam., 20 h. 30).
Petit Odeon (325-70-32) : la Nuit juste avant les forêts (sam. et dim., 18 h. 30).
TEP (797-96-06) : les Serments indiscrets (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h.).
Petit TEP (797-96-06) : Sur les ruines de Carthage (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h.).
Centre Pompidou (277-12-33). cinéma : Otto Dix ou la nouvelle objection allemande (sam. et dim., 15 h.). — Concerts : Rolf Gehlhaar (sam., 18 h. 30) ; John Cage (sam. et *dim., 20 h. 30*). — Théâtre : Parcours (sam., 20 h. 30 ; dim., 16 h.).
Carré Silvia Monfort (531-28-34) : Cirque Grüss à l'ancienne (sam. et dim., 14 h. et 16 h. 30) ; Adama (sam., 20 h. 30 ; dim., 16 h.) ; Prose du Transsibérien et de la petite Jehanne de France (sam., 22 h. 15).
Théâtre musical de Paris (261-19-83) : la Vie parisienne (sam., 20 h. 30 ; dim., 14 h. 30) : Orchestre Colonne M. Constant, A. Dumay (Debussy, Lalo, Constant) (dim., 18 h.).
Théâtre de la Ville (274-11-24) : Deszo Ranki, pianiste (sam., 18 h. 30) ; la Bonheur des dames (sam., 30 h. 30).

Les autres salles

Aire libre (322-70-78) : la Bande dessinée (sam., 20 h. 15) ; Falligan's Visions (sam., 21 h. 45).
Antoine (208-77-71) : Potiche (sam., 20 h. 30 ; dim., 16 h. et 20 h. 30).
Atelier (606-49-24) : les Trois Jeanne (sam., 21 h.).
Bouffes-Parisiens (296-60-24) : Diable d'homme (sam., 21 h. ; dim., 15 h. et 18 h. 30).
Cartoucherie, Atelier du Chaudron (328-97-04) : Festival international du théâtre gestuel et du théâtre clownesque : le Grand Départ (sam., 20 h. 30) ; Ordures (dim., 17 h. 30). — Epée de bois (808-39-74) : Hernani (sam., 16 h. et 20 h. 30 ; dim., 16 h.). — Théâtre de l'Aquarium (374-99-61) : le Miroir des jours (sam., 21 h. ; dim., 15 h.) ; Saisons de femmes (sam. et dim., 18 h.).
Cité internationale universitaire *(589-38-69) : Resserre : le personnage combattant* (sam., 20 h. 30) ; Galerie : les Tables tournantes (sam., 20 h. 30) ; Maison du Portugal, Théâtre de la mer (589-70-22) : Camoëns : une voix de la Renaissance (sam., 20 h. 30).
Comédie Caumartin (742-43-41) : Reviens dormir à l'Elysée (sam., 21 h. ; dim., 15 h. 30).
Comédie des Champs-Elysées (723-27-21) : Madame est sortie (sam., 20 h. 45 ; dim., 15 h.)
Comédie de Paris (281-00-11) : les Fol's (sam., 20 h. 15) ; les Voyageurs de carton (sam., 21 h. 15)
Daunou (261-69-14) : Et ta sœur ! (sam., 21 h. ; dim., 15 h. 30).
Edouard-VII (742-57-49) : Deburau (sam., 21 h ; dim., 15 h. 30)
Essaïon (278-46-42), I : la Vie en douce (sam., 21 h.) ; II : Madame Bovary meurt (20 h.) ; Est-ce que les fous jouent-ils ? (sam., 21 h. 30).
Espace Marais (271-10-19) : Zazie dans le métro (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h.) ; Myrthis (sam., 22 h. 30).
Fontaine (874-74-40) : Steak (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h. et 18 h. 30).
Huchette (326-38-99) : la Cantatrice chauve (sam., 20 h. 15) ; la Leçon (sam., 21 h. 30)
Lucernaire (544-57-34). II : Jacques *a dit* (sam., 18 h. 30) ; Jeux et Fatras (sam., 20 h. 30) ; Molly Bloom (sam., 22 h. 15). I : Leçon de schizophrénie (sam., 18 h. 30) ; Ficelles (sam., 20 h. 30) ; l'Inconcilliabule (sam., 22 h. 15) ; III : Parlons français (sam., 18 h. 15) ; Compartiments non fumeurs (sam., 19 h. 30).
Madeleine *(265-07-09) : F. Chopin* (sam., 18 h.) ; Siegfried (sam., 20 h. 45 ; dim., 15 h.).
Marigny (256-04-41) : la Bonne Soupe (sam., 21 h. ; dim., 15 h.). — Salle Gabriel (225-20-74) : le Garçon d'appartement (sam., 21 h. ; dim., 15 h. et 18 h. 30).
Mathurins (265-90-00) : Monsieur Dehors (sam., 21 h. ; dim., 15 h. et 18 h. 30).
Michel (265-35-02) : On dînera au lit (sam., 21 h. 15 ; dim., 15 h. 15 *et 21 h. 15*).
Montparnasse (320-89-90) : Exercices de style (sam., 17 h. 30 et 21 h. ; dim., 16 h.). — Petite salle : Ai-je dit que je suis bossu ? (sam., 20 h. 30 ; dim., 16 h.) ; la Guerre des petites étoiles (sam., 22 h. ; dim., 17 h. 30).
Nouveautés (770-72-76) : Ferme les yeux et pense à l'Angleterre (sam., 21 h. ; dim., 16 h. et 19 h.).
Œuvre (874-42-52) : Un habit pour l'hiver (sam., 20 h. 45 ; dim., 15 h.).
Palais-Royal (297-59-81) : *Joyeuses* Pâques (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h. et 18 h. 30).
Plaisance (320-00-06) : Des oiseaux par les yeux (sam., 21 h.).
Potinière (261-44-16) : Elephant Man (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h. et 20 h. 30).
Ranelagh (288-64-44) : la Machine à écrire (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h.).
Studio des Champs-Elysées (723-35-10) : le Cœur sur la main (sam., 20 h. 45 ; dim., 15 h. et 18 h. 30)
Studio-Théâtre 14 (539-88-11) : Jacoby Mime (sam., 20 h. 30).
T. A. I. - Théâtre d'Essai (274-11-51) : le Concile des fous (sam., 22 h. ; dim., 16 h. 30) ; l'Ecume des jours (sam., 18 h. et 20 h. 45 ; dim., 15 h.).
Théâtre des Cinq-*Diamants* (580-18-62) : les *Colombes* sauvages (sam., 20 h. 30) : Duo pour deux agents doubles (sam., 21 h. 30).
Théâtre d'Edgar (322-11-02) : Ka (sam., 20 h. 15).
Théâtre-en-Rond (387-88-14) : l'Homme à l'envers (sam., 20 h. 30 ; dim., 16 h.).
Théâtre du Marais (278-03-53) : le Pique-Assiette (sam., 20 h. 30).
Théâtre Marie-Stuart (508-17-80) : Dominique Bailly (sam., 20 h. 30) ; Peau d'âme (sam., 22 h.).
Théâtre de la Plaine (842-32-25) : le Prince travesti (sam., 20 h. 30 ; dim., 17 h.).
Théâtre Présent *(203-02-55) : Rosmersholm* (sam., 20 h. 30 ; dim., 17 h.).
Théâtre Sagor (797-03-39) : le Malade imaginaire (sam., 20 h. 45).
Tristan-Bernard (522-08-40) : le Français né malin (sam., 21 h. ; dim., 15 h.).
Variétés (233-09-92) : l'Intoxe (sam., 20 h. 45 ; dim., *15 h. et 18 h. 30*).

Salle Wagram (296-32-95) : C'était le bon temps... 1900 (sam., et *dim., 15 h.*).

Les cafés-théâtres

Au Bec fin (296-29-35) : Pythie-Trésor (sam., 20 h. 30) ; Des phantasmes dans le caviar (sam., 21 h. 30) ; le Testament du Père Leleu (sam., 22 h. 30).
Au Lapin agile (606-85-87) : La bohème qui chante (sam. et dim., 21 h.).
Blancs-Manteaux (887-16-70), I : Areuh = MC2 (sam., 20 h. 15 et 21 h. 30 ; dim., 20 h. 15) ; l'Homme *à la coque* (sam. et dim., 22 h. 30). — II : Tribulations sexuelles à Chicago (sam. et dim., 20 h. 15) ; Poulet frites (sam. et dim., 21 h. 30) ; Refrains (sam. et dim., 22 h. 30).
Café d'Edgar (322-11-02) : Sœurs siamoises cherchent frères siamois (sam., 20 h. 30) ; Sueur, cravate et tricot de peau (sam., 21 h. 30). — II : Katiouchka (sam., 23 h. 15).
Café de la Gare (278-52-51) : le *Grand* Vide sanitaire (sam., 20 h. 30).
Chez Georges (326-79-15) : M. A. Berriat et C. Pichon (sam., 22 h. 30).
Le Connétable (277-41-40) : Thomas (sam., 20 h. 30) ; M. Fanon et D. Val (sam., 22 h.).
Coupe-Chou (272-07-23) : le Petit Prince (sam., 20 h. 30) ; le Roi des balcons (sam., 21 h. 30).
Cour des Miracles (548-85-60) : P. Rapsat (sam., 20 h. 15) ; Ivres pour vivre (sam., 21 h. 15) ; G. Tazartes (sam., 22 h. 45).
Le Débarcadère (607-79-39) : A. Cuniot (sam. et dim., 21 h. 30).
L'Ecume (542-71-16) : A. Candelas (sam., 20 h. 30) ; Swa (sam., 22 h.).
Fanal : La chasse est ouverte (sam., 20 h.) ; le Président (sam., 21 h. 15).
Galerie Peinture Fraîche (551-00-85) : Colporteur d'images (sam. et dim., 20 h. 45).
Lucernaire (544-57-34) : 1001 recettes pour devenir maître du monde (sam., 22 h. 30).
Le Petit Casino (278-36-50), I : Phèdre à repasser (sam., 21 h.) ; le Concerto déconcertant (sam., 22 h. 15 : Des bigoudis à l'intérieur de la tête (sam. et dim., 19 h. 45) ; Cœur à deux (sam. et dim., 21 h.). — II : Suzanne ouvre-moi (sam. et dim., 22 h. 15).
Pied-Bleu (*285-32-16*) : *Nous on* aime (sam., 21 h.) ; D. Raquillet (sam., 23 h.).
Le Point-Virgule (728-67-03) : *Tranches de vie* (sam., 20 h. 30) ; J.-M. Cornille (sam., 21 h. 30) ; B. Garcin (sam., 22 h. 45).
Sélénite (354-53-14) : Racontez-moi votre enfance (sam., dim., 20 h. 30) ; Two men chauds (sam. et dim., 21 h. 30). — II : Fico (sam., 21 h. 30).
Soupap (278-27-54) : la Raison du *meilleur* (sam., *20 h.*) ; *Anefrance* dans le sandwich (sam., 21 h. 30).
La Tanière (337-74-39), I : Eve Grilliquez (sam., 20 h. 45) ; J. Yvart (sam., 22 h. 30) ; II : J.-L. Dubin (sam., 20 h. 45).
Théâtre de Dix-Heures (606-07-48) : Un polichinelle dans le tiroir (sam., 20 h. 30) ; Ma vie est un navet (sam., 21 h. 30) ; Pascal Chevalier (sam., 23 h. 30).
Théâtre des Quatre-Cents-Coups (329-39-69) : Madame le Président (sam., *20 h. 30*) ; *Bonjour les* monstres (sam., 21 h. 30) ; l'Amour en visite (sam., 22 h. 30).
La Vieille-Grille (707-60-93) : M. Rivat (sam., 21 h.).

Le music-hall

Aire libre *(322-70-78) : J.-L. Debattice* (sam., 23 h.).
Bobino (322-74-84) : G. Bedos (sam., 20 h. 45 ; dim., 17 h.).
Forum des Halles (297-53-47) : Michel Hermon (sam., 20 h. 30)
Gaîté-Montparnasse (322-16-18) : Imago (sam., 20 h. 15 ; dim., 17 h.).
Gymnase (770-16-15) : Coluche (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h.).
Olympia (742-25-49) : Leny Escudero (sam., 21 h. ; dim., 17 h.).
Palais des Congrès (758-21-34) : Serge Lama (dim., 17 h. et 21 h.).
Palais des Glaces (607-49-93) : Anne Sylvestre (sam., 20 h. 30).
Palais des sports (828-40-48) : le Cirque de Moscou (sam., 20 h. 45 ; *sam. et dim., 14 h. 15 et 17 h. 30*).
Théâtre de La Bruyère (874-76-99) : Popecka (sam., 21 h. ; dim., 15 h.).
Théâtre de Ménilmontant (636-97-67) : Dominique Denis (sam., 20 h. 45).

La danse

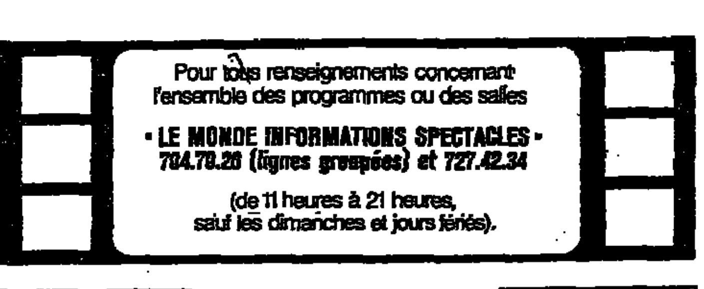
Cartoucherie, Atelier du Chaudron (328-97-04) : Shusaku Dormu Dance (sam., 22 h.).
Centre Mandapa (589-01-60) : Indra Nevi, danse du Cambodge (sam., 20 h. 45).
Palais des Glaces (607-49-93) : Ballets Droujba (dim., 18 h.).
Studio d'En Face (238-16-78) : Sweet Dreems (sam. et dim., 21 h.).

Les concerts

Théâtre des Champs-Elysées : Monteverdi Choir and Orchestra, dir. J. *Eliot Gardiner (Rameau)* ; 20 h. 30 : Staatskapelle Dresden, dir. H. Blomstedt, sol. M. Pollini (Brahms) (sam., 17 h.) ; Orchestre des Concerts Pasdeloup, dir. I. Karabtchevsky, sol. Y. Léfébure (Nobre, Beethoven, Brahms) (dim., 17 h. 45) ; Orchestre Staatskapelle Dresden, dir. K. Böhm (Mozart, Brahms) (dim., 20 h. 30).
Salle Gaveau : C. Zacharias (Liszt, Schubert) (sam., 17 h.) ; Quatuor Amadeus (Mozart) (sam., 21 h.) ; Y. Malinin (Chopin) (dim., 17 h. 30).
Radio-France, Studio 105 : Ensemble instrumental du Nouvel Orchestre philharmonique, dir. G. Amy ; sol., O. Kagan (de Pablo, Finzi, Schnittke) (sam., 16 h. 30). — Studio 106 : Trio Européen (*Haydn ; Mendelssohn, Bruzdowicz*) (sam., 18 h. 30). — Grand Auditorium : A. Moglia, J. Dupouy, Y. Boico, G. Besnard, A. Bala, Abreu-Chaves, E. Péclard (Brahms, Mendelssohn) (dim., 10 h. 55).
St-Michaël's Church : C. Giessner (Bach, Sweelinck) (sam., 20 h. 30).
Salle Cortot : F. Nezencenet, M. Martin (Sor, Haendel...) (sam., 20 h. 30).
Lucernaire : Jay Gottlieb (Ives) (sam., 21 h.).
Crypte Saint-Agnès : Ensemble Perceval (musique ancienne) (sam. et dim., 20 h. 30).
Centre culturel de Belgique : Quatuor de Dinant (Absil, Dusenclos, Glazounov) (sam., 20 h. 45).
Eglise Saint-Louis des Invalides : M. A. Morisset-Balier, M. Morisset (Telemann, Vivaldi, Purcell) (dim., 17 h.).
Eglise américaine : E. Kotzis (Albeniz, Henze) (dim., 18 h.).
Eglise Saint-Pierre de Montmartre : Ensemble instrumental F. Pareille (Schubert, Haendel) (dim., 18 h.).
Salle Rossini : Quintet instrumental de Versailles (Vivaldi, Mozart) (dim., 10 h. 45).
Conciergerie : la Grande Ecurie et la chambre du roy, dir. B. Verlet (Bach) (dim., 17 h. 30).
Chapelle Saint-Louis de la Salpêtrière : F. Lieutaud, harpiste, L. Poulain, flûtiste (Loeillet, Sporr, *Krumpholtz*) (dim., 17 h.).

Jazz, rock, pop', folk

Bofinger (272-87-82) : R. Urtreger, P. Michelot Trio (sam., 22 h.).
Cardinal Paf (272-62-05) : Ma-Ka-La « Latin Jazz Salsa » (sam. et dim., 22 h.).
Café d'Edgar (320-85-11) : José Barrense Dias (sam., 18 h. 30) ; Dany Doriz Professional Jazz Swingtet (*sam. et dim., 21 h. 30*).
Caveau de la Montagne (354-82-39), 22 h. : G. Richardson, P. Arvanitas, P. Michelot.
Dreher (233-48-44) : Teddy Edwards (sam. et dim., 21 h. 30).
Dunois (584-72-00) : Quartet M. Van de Esch (sam., 21 h.).
Espace Marais (271-10-19) : Medium Soft (dim., 18 h. 30).
Gibus (700-78-88) : Drugstore (sam., 22 h.).
Hippodrome de Pantin : Pania all *Stars* (sam., *20 h.*).
Petit-Journal (326-28-59) : Alligator Jazz Band (sam., 22 h.).
Nouvelle Chapelle des Lombards (357-24-24) : Martial Solal Big Band (sam. et dim., 20 h. 30) ; Asnquita Unit Orchestra (sam. et dim., 23 h.).
Petit-Opportun (236-01-36) : H. Boell, L. Roubach, O. Bertram (sam. et dim., 23 h.).
Point Virgule *(272-67-03) : Duo* Lacombe-Asselin (dim., 20 h. 30).
Théâtre 18 (226-47-47) : Anagram Jazz (sam., 20 h.).
Théâtre Noir (797-85-14) : Apocalypse (sam. et dim., 20 h. 30) ; Hibiscus (dim., 17 h.).
Tremplin de Paris (281-56-79), *20 h. 15 : Les babouches font du* rock mou.



Samedi 24 - Dimanche 25 janvier

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans (**) aux moins de dix-huit ans

La cinémathèque

BEAUBOURG (278-35-57). — Sam., 15 h. : la Montre brisée, de V. Sjöstrom ; 17 h. 15 : le Trésor d'Arne, *de M. Stiller* ; 19 h. : Double Suicide à Amijima, de M. Shinoda ; 21 h. : Jeunes Filles en détresse, de C.W. Pabst. — Dim. : 15 h. : la Charrette fantôme, de V. Sjöstrom ; 17 h. : Erotikon, de M. Stiller ; 19 h. : l'Empire de la passion, de N. Oshima ; 21 h. : Buffet froid, de B. Blier.
CHAILLOT (704-24-24). — Sam., 15 h. : la Carapate, de G. Oury ; 17 h. : le Dolmen tragique, de L. Mathot ; 19 h. : le Petit Théâtre, de J. Renoir ; 21 h. : le Journal d'une *femme de chambre, de L. Bunuel.* — Dim., 15 h. : Double Crime sur la ligne Maginot, de F. Gandera ; 17 h. : Hélène, de J. Benoit-Levy ; 19 h. : le Diable probablement, de R. Bresson ; 21 h. : Juliette des esprits, de F. Fellini.

Les exclusivités

AC/DC (Fr.), Elysées Point Show, 8e (225-67-29).
L'ALTRA DONNA (It., v.o.), Studio Logos, 5e (354-26-42).
ASPHALTE (Fr.), UGC Opéra, 2e (261-50-32), UGC Odéon, 6e (325-71-08), Biarritz, 8e (723-69-23), Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02).
LA BANQUIERE (Fr.), Français, 9e (770-33-88).
BIENVENUE M. CHANCE (A., v.o.), Lucernaire, 6e (544-57-34).
THE BLUES BROTHERS (A., v.o.), UGC Odéon, 6e (325-71-08), Biarritz, 8e (723-69-23), (v.f.), Caméo, 9e (246-66-44), Montparnos, 14e (327-52-37).
LA BOUM (Fr.), Richelieu, 2e (233-56-70), *Montparnasse 83*, 6e (544-14-27), St-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43), Paris, 8e (359-53-99), Français, 9e (770-33-88), Nation, 12e (343-04-67), Gaumont-Sud, 14e (327-84-50), 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79), Clichy-Pathé, 18e (522-46-01), Publicis-Elysées, 8e (720-76-23), Passy, 16e (288-62-34).
BRUBAKER (A., * v.o.), UGC Odéon, 6e (325-71-08), Normandie, 8e (359-41-18), Ermitage, 8e (359-15-71), 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79). — V.f. : Rex, 2e (236-83-93), UGC Opéra, 2e (261-50-32), UGC Gobelins, 13e (336-23-44), Mistral, 14e (539-52-43), Miramar, 14e (320-
BYE BYE BRESIL (Brés., v.o.), Epée de Bois, 5e (337-57-47).
LA CAGE AUX FOLLES N° 2 (Fr.), Richelieu, 2e (233-56-70), UGC Odéon, 6e (325-71-08), Normandie, 8e (359-41-18), Helder, 9e (770-11-24), UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59), UGC Gobelins, 13e (336-23-44), Mistral, 14e (539-52-43), Miramar, 14e (320-89-52), Magic-Convention, 15e (828-20-32), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24), Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
CALIGULA (It.-angl., v.o.) (*) : UGC Marbeuf, 8e (225-18-45.)
LE CHASSEUR (A., v.o.) - (*) Gaumont-Halles, 1er (297-49-70), Paramount-*Odéon*, 6e (325-59-83), Paramount-City, 8e (562-45-76). — V.f. : Paramount - Marivaux, 2e (296-80-40), Paramount-Opéra, 9e (742-56-31), Publicis-Matignon, 8e (359-31-97), Paramount - Bastille, 11e (357-90-81), Paramount - Gobelins, 13e (707-12-28), Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03), Paramount-Montparnasse, 14e (320-89-90), Paramount - Orléans, 14e (540-45-91), Convention-St-Charles, 15e (579-33-00), Paramount - Maillot, 17e (758-24-24), Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25), Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
CLARA ET LES CHICS TYPES (Fr.), Gaumont - Halles, 1er (297-49-70), Berlitz, 2e (742-60-33), Richelieu, 2e (233-56-70), Quintette, 5e (354-35-40), Marignan, 8e (359-92-82), Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23), Gaumont - Convention, 15e (828-42-27), Mayfair, 16e (525-27-06), Wepler, 18e (387-50-70), Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
LE CHEF D'ORCHESTRE (Pol., v.o.) Studio de la Harpe, 5e (354-34-83), Forum-Ciné, 1er (297-53-74), France-Elysées, 8e (723-71-11), Parnassiens, 14e (329-83-11).
LA CITE DES FEMMES (It., v.o.) (*) : Epée de Bois, 5e (337-57-47), Studio Raspail, 14e (320-38-98).
LA CONSTANTE (Pol., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83).
LE COUP DU PARAPLUIE (Fr.), Ambassade, 8e (ex-Paramount-Elysées) (359-49-34).
LE DERNIER METRO (Fr.), Berlitz, 2e (742-60-33), Quintette, 5e (354-35-40), Marignan, 8e (359-92-82), Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23).
DON GIOVANNI (Fr.-it., v. it.) : Bonaparte, 6e (326-12-12).
DROLES DE COUPLES (It., v.o.) Le *Clef, 5e (337-90-90).*
ERASERHEAD (A., v.o.) (**) : La Clef, 5e (337-90-90), Hautefeuille, 6e (633-79-38).
EXTERIEUR NUIT (Fr.), La *Clef*, 5e (337-90-90).
LA FAIM DU MONDE (Fr.), La Clef, 5e (337-90-90).
FAME (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17), Parnassiens, 14e (329-83-11), Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52).
LES FOURBERIES DE SCAPIN (Fr.), George-V, 8e (562-41-46), Gaumont-Halles, 1er (297-49-70), mat., Richelieu, 2e (233-56-70), Quartier-Latin, 5e (326-84-65), Marignan, 8e (359-92-82), Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23), Gaumont-Sud, 14e (327-84-50), Clichy-Pathé, 18e (522-46-01), Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).

SPECTACLES

FRAYEURS (It., v.o.) : Rotonda, 6e (633-08-22).

GIMME SHELTER (A., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).

GLORIA (A., v.o.) : Saint-Germain Huchette, 5e (634-13-26) ; Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; P.L.M. Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; Parnassiens, 14e (329-49-75) (v.f.) : Impérial, 7e (742-72-52) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).

GOSSES DE TOKYO (Jap., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

HARLEQUIN (Austr., v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Rotonde, 6e (633-08-22) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; v.f. : Movies Halles, 1er (260-43-99) ; Rio-Opéra, 2e (742-82-54) ; Convention Saint-Charles, 15e (575-79-79) ; Secrétan, 19e (206-71-33) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91).

HAZAL (Turc, v.o.) : Studio de la Harpe-Huchette, 5e (633-08-40).

HISTOIRE D'ADRIEN (Fr.) : Forum-Ciné, 1er (297-53-74) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

IMMACOLATA ET CONCETTA (**) (It., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47), hres spéc.

INSPECTEUR LA BAVURE (Fr.) : A.B.C., 2e (236-55-54) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Balzac, 8e (561-10-60) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23) ; Convention Saint-Charles, 15e (575-79-79) ; Ternes, 17e (380-10-41) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Paramount Bastille, 11e (343-79-17).

JE VOUS AIME (Fr.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96), soirée.

KAGEMUSHA (Jap., v.o.) : Quintette, 5e (354-35-40) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; v.f. : Haussmann, 9e (770-47-55).

MANHATTAN (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).

MELODIE MEURTRIERE (It., v.o.) : Paramount-City, 8e (562-45-76) ; v.f. : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).

MON ONCLE D'AMERIQUE (Fr.) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82).

NICK'S MOVIE (All., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

L'OR DANS LA MONTAGNE (It., v.o.) : Racine, 6e (633-43-71) ; 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02).

OUBLIER VENISE (It., v.o.) : Quintette, 5e (354-35-40) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77).

LE RISQUE DE VIVRE (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Rotonde, 6e (633-08-22) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59).

LE ROI ET L'OISEAU (Fr.) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82) ; Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93) H. Sp.

SAUVE QUI PEUT (LA VIE) (Fr.-Suis) (*) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).

LES SEDUCTEURS (Fr.-It., v. it.) : Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Paramount-City, 8e (562-45-76) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31), Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).

SHINING (A., v.o.) (*) : Colisée, 8e (359-29-46) ; v.f. : Capri, 2e (508-11-69).

STARDUST MEMORIES (A., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70), soirée : Studio Alpha, 5e (354-39-47) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis-Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount-Montparnasse, 14 (329-90-10) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31).

SUPERMAN II (A., v.o.) : Saint-Germain Studio, 5e (354-42-72) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Broadway, 16e (527-41-16) ; v.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Français, 9e (770-33-88) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).

TENDRES COUSINES (Fr.) (*) : Biarritz, 8e (723-69-23) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Miramar, 14e (320-89-52).

LA TERRASSE (It., v.o.) : Forum-Ciné, 1er (297-53-74) ; Quintette 5e (354-35-40) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Calypso, 17e (380-30-11) ; v.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03).

THE ROSE (A., v.o.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50).

LA TOUR EIFFEL EN OTAGE (A., v.f.) : Clichy-Pathé, 18e (522-46-01), soirée.

TROIS HOMMES A ABATTRE (Fr.) (*) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Saint-Ambroise, 11e (700-89-16).

LE TROUPEAU (Turc, v.o.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).

TUSE (Fr.) : la Clef, 5e (337-90-90).

UN DROLE DE FLIC (A., v.o., v.f.) : Mercury, 8e (562-75-90) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount-Bastille, 11e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03).

UNE ROBE NOIRE POUR UN TUEUR (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (532-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-32) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 19e (206-71-33) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).

UN MAUVAIS FILS (Fr.) : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).

LA VIE DE BRIAN (Ang., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12).

Y A-T-IL UN PILOTE DANS L'AVION ? (A., v.o.) : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).

FILMS NOUVEAUX

HURLEMENTS, film américain de Joe Dante, v.o. : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23). — v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Magic-Convention, 15e (828-20-32) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

LA NUIT DE LA METAMORPHOSE, film yougoslave de Kristo Papic, v.o. : Cluny-Palace, 5e (354-07-76) ; Ambassade (ex-Paramount-Elysées), 8e (359-19-34) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81). — v.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).

LA PROVINCIALE, film franco-suisse de Claude Goretta : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

VACANCES ROYALES, film français de Gabriel Auer : Forum-Ciné, 1er (297-53-74) ; Studio-Cujas, 5e (354-89-22) ; Espace-Gaîté, 14e (320-99-34).

RADIO-TÉLÉVISION

Samedi 24 janvier

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

18 h 40 Magazine auto-moto.
19 h 10 Six minutes pour vous défendre.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les paris de TF 1.
20 h Journal.
20 h 35 Variétés : Patrick Sebastien.
A l'Olympia.
21 h 35 Série : Dallas.
De D. Jacobs et L. Katzman. Avec B. Bel Geddes, J. Davis, P. Duffy, L. Gray, L. Hagman...
L'histoire d'une famille américaine du Texas.
22 h 30 Télé-foot 1.
23 h 30 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 10 D'accord, pas d'accord.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Top club.
20 h Journal.
20 h 35 Série : Les enquêtes du commissaire Maigret.
Maigret et le pendu de Saint-Pholien.
Avec Jean Richard, dans le rôle du commissaire. Une réalisation d'Yves Allégret, d'après G. Simenon.

22 h Variétés : Suivez Lecoq.
23 h Document : Les carnets de l'aventure.
Solitudes, avec Olivier de Kersauzon.
23 h 30 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 30 Pour les jeunes.
L'Agence Labricole : Piégeurs piégés : les Ateliers du poète : Arthur Rimbaud.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé.
Le chansonnier de papier.
20 h Les jeux.
20 h 30 Dramatique : « le Cavalier de la nuit ».
Scénario de S.-J. Cannell, avec D. Selby, P. Rodrigues, P. Roberts, G. Grizzard, C. Williams.
21 h 50 Journal.
22 h Portrait : Woody Allen.
d'A. Delvaux.

FRANCE-CULTURE

19 h. 10, Disques.
19 h. 25, Jazz à l'ancienne.
19 h. 30, Communauté radiophonique des programmes de langue française.
20 h., Cartes blanche : L'homme cerf-volant, de B. Raquin. Avec J. Rochefort, N. Tabaglio, G. Jor, A. Caprile...
21 h. 55, Ad lib, avec M. de Breteuil.
22 h. 5, La fugue du samedi : Jazz Averty ; Zouc ; le théâtre en marge du théâtre.

FRANCE - MUSIQUE

20 h. 5, Soirée lyrique (échanges internationaux : « Orféo », opéra en trois actes de F.-G. Bertoni, livret de Calzabigi, par les membres du Chœur mixte de Zurich et le Camerata de Zurich, dir. R. Tschupp, avec B. Martig-Tueller, soprano, G. Linos, alto, et D. Ahlstedt, ténor (Festival de Zurich, juin 1980)
23 h., Ouvert la nuit : Genèse ; 0 h. 5, Le dernier concert : œuvres de Haydn et Takemitsu, par le Nouvel Orchestre philharmonique, dir. H. Yazaki.

Dimanche 25 janvier

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

9 h 15 Talmudiques.
9 h 30 Orthodoxie.
10 h Présence protestante.
10 h 30 Le jour du Seigneur.
11 h Messe.
Célébrée en la paroisse Saint-Mathieu, de Bures-sur-Yvette ; prédicateur : pasteur Michel Hubscher.
12 h La séquence du spectateur.
12 h 30 TF 1 - TF 1.
13 h Journal.
13 h 20 C'est pas sérieux.
14 h Les nouveaux rendez-vous : Spécial Jean Marais.
Avec M. Morgan et N. Baye. Variétés : avec M. Fugain, Sheila, Stéphane Grapelli...
15 h 25 Série : Les Buddenbrook.
16 h 25 Sports première.
Hippisme : le prix d'Amérique ; ski : spécial coupes du monde.
17 h 50 Série : Columbo.
La femme oubliée.
19 h 25 Les animaux du monde.
Le canard au ventre de soie.
20 h Journal.
20 h 35 Cinéma : « le Toboggan de la mort ».
Film américain de J. Goldstone (1977), avec G. Segal, R. Widmark, H. Fonda, H. Guardino, T. Bottoms.
Un jeune terroriste sabote le scénic-railway d'un parc d'attraction et incendie une fête foraine pour créer un climat de terreur et obtenir une rançon.
Film catastrophe exprimant l'angoisse du terrorisme aux Etats-Unis. Les effets de la panavision et du « sensurround » (impressions de tremblement), faits pour les salles de cinéma, sont désamorcés à la télévision.
22 h 30 Jazz à Antibes.
Stan Getz Quintet.
23 h 30 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 55 Cours d'anglais.
11 h 15 Dimanche Martin.
Emission de J. Martin ; 11 h. 20, Entrez les artistes

12 h 45 Journal.
13 h 20 Dimanche Martin (suite).
Incroyable, mais vrai ; 14 h. 25, série : Drôles de dames ; 15 h. 15, Ecole des fans ; 15 h. 55, Les voyageurs de l'histoire ; 16 h. 25, Thé dansant.
17 h 5 Feuilleton : Pour tout l'or du Transvaal.
(Dernier épisode.)
18 h La course autour du monde.
18 h 55 Stade 2.
20 h Journal.
20 h 35 Cinéma : « Faites sauter la banque ».
Film français de J. Girault (1964). Avec L. de Funès, G. Wilson, Y. Clech, C. Demongeot, A. Doat. (N. Rediffusion.)
Un armurier, victime d'un directeur de banque malhonnête, décide de se venger en cambriolant la banque, qui se trouve en face de son magasin. Un pastiche du célèbre Pigeon italien, une suite de sketches, menés grand train par Louis de Funès et de bons acteurs.
22 h 10 Document : La fin des héritiers.
De P. Breugnot. Réal. R. Bouthier. Deuxième partie : le doute.
23 h 5 Le petit théâtre.
Chaîne conjugale, de Pierre Laville.
23 h 40 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

10 h Emissions de l'I.C.E.I. destinées aux travailleurs immigrés : Mosaïque.
(Spécial Turquie).
15 h 45 Aspect du court métrage français.
16 h Ecouter le pays chanter : La vie de l'amitié.
Avec Anne Sylvestre.
17 h Prélude à l'après-midi.
Sonate pour violon et clavecin en ut mineur (Bach).
17 h 20 Théâtre de toujours : « Richard II ».
De Shakespeare. Réal. D. Giles. Avec D. Jacobi (Richard II), J. Gielgud (John of Gaunt), J. Finch (H. Bolingbroke), Ch. Gray (duc de York).
Suite de la série consacrée aux œuvres de Shakespeare, produites par la B.B.C. et diffusée une fois par mois en version originale.
19 h 40 Spécial DOM-TOM.
20 h Série : Benny Hill.
20 h 30 Documentaire : Une histoire de la médecine.
Série de J.-P. Aron et M. Ferro, réalisat. J.-L. Fournier.
Les sociétés devant l'épidémie : l'impuissance et la peur
21 h 25 Journal.
21 h 40 Vive l'histoire : Le profil de la gloire.
De R. Stéphane et J.-C. Bringuier
Notre ancêtre ce Gaulois : Mais qui donc est au Panthéon ?
22 h 40 Cinéma de minuit : « la Charge fantastique ».
Film américain de R. Walsh (1941), avec E. Flynn, O. de Havilland, A. Kennedy, C. Grapewin, G. Lockhart (V.O. sous-titrée. Rediffusion).
De 1857 à 1876, la carrière héroïque du général de Custers, au cours de la guerre de Sécession et des combats contre les Sioux.
Exaltation d'une légende bien dédorée depuis. Mais le mythe d'Errol Flynn l'emporte sur le personnage historique et les chevauchées ; les scènes de bataille sont traitées dans le grand style dramatique propre à Raoul Walsh.

FRANCE-CULTURE

8 h., Orthodoxie et christianisme oriental.
8 h. 30, Protestantisme.
9 h. 10, Ecoute Israël.
9 h. 40, Divers aspects de la pensée contemporaine : l'Union rationaliste.
10 h., Messe au couvent des dominicains de Toulouse.
11 h., Regards sur la musique : « Symphonie de psaumes », de Stravinski.
12 h. 5, Allegro.
12 h. 40, Disques rares d'Othmar Schœck.
14 h., Conte fantastique : l'étrange message d'Isaac Desterrus, de T. Zezaki.
14 h.25, La Vestale (en direct du Théâtre du Capitole de Toulouse), opéra en trois actes de Gaspare Spontini, livret de Jouy. Avec B. Rufo, C. Zaharia, V. Von Halem, J.-J. Cubaynes, les chœurs et les artistes de la danse, l'orchestre du Capitole, dir. M. Plasson, mise en scène H. Ronse.
18 h. 5, Rencontre avec... le professeur Maurice Rapin.
18 h. 30, Ma non troppo.
19 h. 10, Le cinéma des cinéastes.
20 h., Albatros : Vladimir Holan, poète tchèque.
20 h. 40, Atelier de création radiophonique : « Perdus, pas perdus », par Colette Fellous.

FRANCE - MUSIQUE

11 h., Concert (en direct du Grand Auditorium) : « Quintette à cordes », de Mendelssohn et « Quintette à cordes », de Brahms, par les solistes de l'Orchestre de Paris.
12 h. 5, Le Jeu des penchants ; 12 h. 45, Tous en scène : de Broadway à Hollywood (Gershwin) ; 13 h. 30, Jeunes solistes : Jean-Yves Thibaudet, piano, interprète Brahms.
14 h. 15, Les après-midi de l'orchestre : Histoire de la direction d'orchestre en France.
16 h. 15, La Tribune des critiques de disques : Comparaison des enregistrements de « Rigoletto », de Verdi.
19 h., Concert de jazz : Le guitariste L. Coryell avec J. Raney, Ch. Escoudé, M. Solal, St. Grapelli et le Trio de M. Alexander (Festivals de Nice, Juan-les-Pins et Paris)
20 h. 5, Concert de musique traditionnelle : Le violon dans la musique traditionnelle (Egypte, Inde, Irlande, Yougoslavie), coproduction avec les radios de Cologne et de Bruxelles et le concours du Conseil international de la musique de l'UNESCO (Grand Auditorium, 23-5-1980).
22 h., Ouvert la nuit : Une semaine de musique vivante ; 23 h., Saturnales : Affinités musicales (Schumann, Ravel, Fauré).

● *L'avocat de Radio Verte-Fessenheim* (R.V.F.), Me Jean-Jacques Halbwachs, a déposé le vendredi 23 janvier au tribunal de grande instance de Mulhouse (Haut-Rhin) une requête de mainlevée du séquestre du matériel d'une valeur de 20 000 francs saisi lors d'une perquisition au domicile d'un animateur de cette radio libre. Les deux animateurs qui avaient été inculpés récemment de complicité d'infraction au monopole de la radiodiffusion (*le Monde* du 17 janvier) ont déposé quant à eux une pétition signée par quelque quatre mille personnes demandant l'arrêt immédiat des poursuites.

Parmi la cinquantaine d'élus qui ont signé cett pétition on relève les noms de MM. François Mitterrand, premier secrétaire du parti socialiste, Jean Oehler, député socialiste au Parlement européen et conseiller général de Strasbourg, son collègue socialiste Marc Brunschweiler, Louis Uhlrich, conseiller général C.D.S de Masevaux, Jean Kaspar, secrétaire général de l'Union régionale Alsace de la C.F.D.T., des maires socialistes, P.S.U. et communistes, des enseignants, des gens de lettres et des arts. — *(Corresp.)*

SPORTS

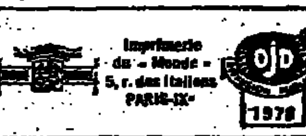
FOOTBALL

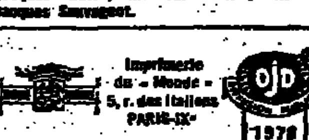
● *Le tirage au sort, très aménagé, des trente-deuxièmes de finale de la coupe de France de football* a été effectué vendredi 23 janvier. Treize matches opposeront des équipes de première et de deuxième division : Saint-Etienne-Saint-Dié ; Lyon-Martigues ; Monaco-Béziers ; Paris-S.G.-Rennes ; Sochaux-Limoges ; Valenciennes-Châteauroux ; Strasbourg-Paris F.C. ; Bastia-Caen ; Auxerre-Besançon ; Laval-Le Havre ; Angers-Quimper et Nîmes-Grenoble (ou Annecy). Toutes les rencontres seront disputées les 14 ou 15 février.

VOILE

● *Jacques Perret* a reçu, mercredi 21 janvier, au Salon nautique, le Prix des sept mers pour son roman *Rôle de plaisance* (Gallimard). Ce livre date de 1957, mais le jury, après avoir examiné un grand nombre d'ouvrages parus récemment, a estimé qu'aucun d'eux ne répondait mieux à la vocation du prix : couronner une œuvre qui témoigne à la fois de la passion de la mer et d'une exceptionnelle qualité littéraire.

Edité par la S.A.R.L. le Monde.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.





Commission paritaire n° 57 437.

CARNET

Naissances

— Notre fils Roy a la joie d'annoncer la naissance, le 16 janvier 1981, de son frère

Guy.

M. Gabriel KHALEPSKI et Mme, *née Monique Epstein.*
196/22 Sd. Jérusalem,
Kiryat Sharet,
IL 58496 Holon (Israël).

Décès

— Mme Edgar Abravanel,
son épouse,
Mlle Chantal Abravanel,
M et Mme Patrice Metreau-Abravanel,
ses enfants,
Les familles Benroy, Wolff, Van Zwanenbarg, Levy, Abravanel et Ades,
Ses frère, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs, neveux et nièces,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Edgar ABRAVANEL,
chevalier de l'ordre national du Mérite,
vice-président honoraire du Consistoire israélite de Paris,
président de *l'Association culturelle Sépharadite de Paris,*

survenu le 22 janvier 1981, à l'âge de soixante-quinze ans, en son domicile, 88, rue Michel-Ange, 75016 Paris.
Les obsèques auront lieu le lundi 26 janvier, à 14 h. 15, au cimetière de Pantin-Parisien (porte principale).
Ni fleurs ni couronnes.
Cet avis tient lieu de faire-part.

— M. Benoît Carteron, président *d'honneur du Comité de Bassin* Rhône-Méditerranée-Corse,
M. Philippe Lamour, président du Comité de Bassin,
M. Louis Torrion, président du conseil d'administration de l'Agence de Bassin,
Les membres du Comité de Bassin et de l'Agence de Bassin,
ont le regret de faire part du décès, survenu le jeudi 22 janvier 1981, de

M. Pierre FUTIN,
vice-président du conseil d'administration de l'Agence de Bassin Rhône-Méditerranée-Corse,
conseiller général du Jura,
maire d'Orgelet.

— Mme Samuel Lerner,
son épouse,
M. et Mme Jacques Lerner et leurs enfants,
ses enfants et petits-enfants,
M. et Mme Arnold Orlow et leurs enfants,
M. et Mme Maurice Orlowski et *leurs enfants,*
Mme Isaac Fryed et ses enfants,
Et tous ses proches,
ont la douleur de faire part du décès de

***M.* Samuel LERNER,**

survenu à Paris, le 23 janvier 1981, à l'âge de soixante-quatorze ans.
Les obsèques auront lieu le lundi 26 janvier, au cimetière de Bagneux-Parisien.
Réunion à la porte principale, à 9 h. 45.
Ni fleurs ni couronnes.
Cet avis tient lieu de *faire-part.*

7, rue Lyautey,
75016 Paris.

— M. et Mme Yves Blayo,
M. et Mme Georges Martinowsky,
Mme Jacqueline Ricardou,
M. et Mme Philippe Ricardou,
M. Vincent Ricardou,
M. et Mme Yves Lajeunesse,
M. Jérôme Ricardou,
Mlle Joëlle Ricardou,
M. Bruno Ricardou,
Mlle Pascale Ricardou,
M. Olivier Ricardou,
et *leurs enfants,*
ont la douleur de faire part du décès de

***M.* Jacques RICARDOU,**
leur père et grand-père,
survenu à Toulouse, le 22 janvier 1981, *dans sa soixante-dix-*septième année.
1, rue Alphonse-Daudet,
75014 Paris.

Remerciements

— Mme Laik,
Philippe, Colette,
Et toute la famille,
très sensibles aux sentiments d'affection et d'amitié témoignés lors du décès de leur cher

Bernard LAIK,

remercient tous ceux qui se sont associés à leur peine.

Bienfaisance

— L'orchestre de chambre de Bernard Thomas donnera un concert au profit d'Amnesty International le mardi 27 janvier, à 21 heures, au Grand-Théâtre de la Cité universitaire, 24, boulevard Jourdan, Paris-14e. Au programme : Vivaldi, Torelli, Vitali, Telemann, Haendel.
(Prix des places : 35 F, étudiants, 18 F. Location FNAC et théâtre.)

PRESSE

PROJET D'« UNION DES TRAVAILLEURS DE LA C.G.T. DE LA COMMUNICATION »

La C.G.T. vient de créer un comité de coordination regroupant la Fédération des travailleurs du livre, des journalistes et des employés de presse. Les syndicats C.G.T. de l'audiovisuel envisagent de se joindre à ce comité *afin de former une « Union des* travailleurs C.G.T. de la communication ».

Cette information a été donnée vendredi 23 janvier par M. Gérard Gatinot, secrétaire général du Syndicat national des journalistes C.G.T., au cours d'une conférence de presse. Evoquant le *« vaste mouvement de restructuration » auquel on assiste dans le secteur* de l'information, M. Gatinot a qualifié de *« nouvelle provocation »* l'entrée de *M.* Robert Hersant au conseil d'administration du quotidien de Nantes *Presse-Océan*. La C.G.T. affirme que M. Claude Berneide-Raynal, P.-D.G. et actionnaire majoritaire de la société éditrice de ce quotidien, âgé de soixante-dix-huit ans, va prochainement céder sa place au propriétaire du *Figaro*.

L'inculpation de M. Robert Hersant, le 29 *novembre 1978*, pour infractions aux ordonnances de 1944 sur l'organisation de la presse, a été rappelée par Me Borker pour regretter qu'elle n'ait pas encore connu de suite devant une juridiction correctionnelle.

M. Gatinot a indiqué également que les fédérations C.G.T. des travailleurs de l'Etat, de la métallurgie, des P.T.T., du Livre et des journalistes se réuniront mardi 27 janvier pour examiner la mise en place de *« moyens de riposte aux projets du groupe Matra et défendre particulièrement les salaires ainsi que le pluralisme des moyens d'information »*.

● *Le refus de l'Elysée* d'accréditer un journaliste de Radio-K, M. Pierre Crisol, pour suivre le voyage de M. Giscard d'Estaing à Rome, fait l'objet d'une protestation du Syndicat des journalistes C.F.D.T., estimant qu'il s'agit *« d'une discrimination à l'égard d'un journaliste dans la mesure où des accréditations ont été accordées à d'autres journalistes de radios périphériques »*.

Le S.J.F.-C.F.D.T. considère que ce refus, *« qui intervient après les déclarations de M. Lecat contre Radio-K et Radio-Mont-Blanc, constitue une mesure d'intimidation contre un organe de presse que le pouvoir cherche à faire taire »*. (*Le Monde* du 24 janvier.)

● *La Société des rédacteurs de « l'Equipe »* constituée, en 1967, et membre de la Fédération française des sociétés de rédacteurs, réunie en assemblée générale, le 22 janvier 1981, *« a tenu à rappeler sa cohésion et sa vigilance à l'heure où l'avenir du groupe dont* l'Equipe *fait partie est en train de se décider devant les tribunaux »*. Le bureau de la société a été renouvelé :

Président : Noël Couëdel ; *vice-président :* Alain Billouin ; *secrétaire :* Jean-François Renault ; *secrétaire adjoint :* Jean-Jacques Vierne ; *trésorier :* Jacques Carducci ; *membres :* Patrick Fillion, Henri Garcia et Robert Parienté.

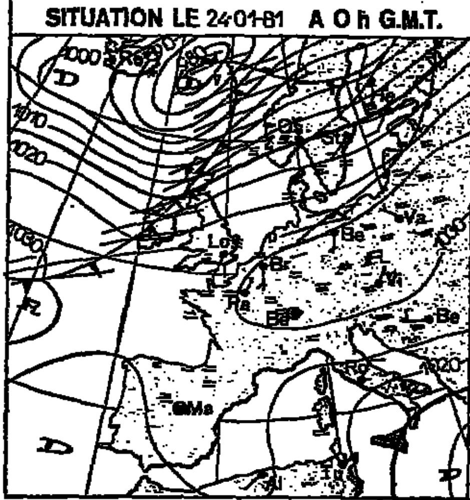
● *La République des Pyrénées et l'Eclair des Pyrénées*, les deux quotidiens de Pau qui n'avaient pu paraître depuis mardi dernier 20 janvier en raison d'une grève des ouvriers d'imprimerie, sont de nouveau en vente samedi matin 24 janvier.

Un protocole d'accord a en effet été signé vendredi entre les syndicats du personnel de l'imprimerie Pyrénées-Presse, qui assure la fabrication des deux journaux, et la direction.

INFORMATIONS « SERVICES »

MÉTÉOROLOGIE

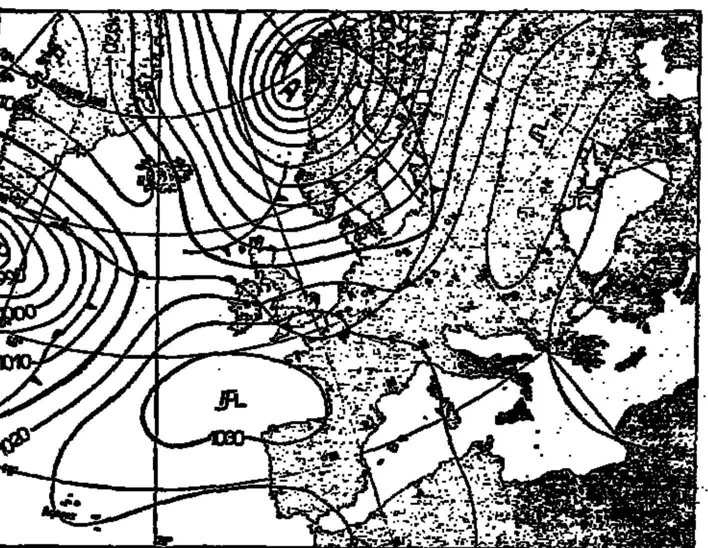
SITUATION LE 24-01-81 A 0 h G.M.T.



PRÉVISIONS POUR LE 25.01.81 DÉBUT DE MATINÉE

Brouillard — Verglas dans la région

PREVISIONS POUR LE 25 JANVIER A 0 HEURE (G.M.T.)



Evolution probable du temps en France entre le samedi 24 janvier 0 heure et le dimanche 25 janvier à 24 heures :

La *situation* n'évoluera que très lentement au cours de ces deux jours. Des masses d'air froid persisteront sur la majeure partie de la France dans une zone de pressions assez élevées et de vents faibles, tandis que de l'air maritime plus doux circulera encore sur le nord du pays en bordure du courant perturbé atlantique.

Dimanche, le temps restera relativement froid le matin. Les brouillards, *nombreux* et *souvent denses*, seront givrants dans les régions de l'intérieur, mais les régions méditerranéennes, les Alpes et la vallée du Rhône bénéficieront toutefois d'un ciel généralement dégagé. Au cours de la journée, des éclaircies se développeront, mais les nuages seront abondants de la Manche orientale au Rhin et au Jura ; ils donneront quelques faibles pluies intermittentes de courte durée, un peu de neige à basse altitude sur les Vosges et le Jura. Les vents resteront faibles. Les températures varieront peu par rapport à celles de la *veille en général, mais* on notera cependant un léger adoucissement le soir dans le Nord-Est.

Le samedi 24 janvier, à 0 heure, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de *1 029 millibars, soit 771,8 millimètres* de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 23 janvier ; le second, le minimum de la nuit du 23 au 24) : Ajaccio, *13* et 0 degrés ; Biarritz, 12 et 3 ; Bordeaux 11 et — 2 ; Bourges, 6 et — 5 ; Brest, 12 et 5 ; Caen, 10 et 4 ; Cherbourg, 9 et 8 ; Clermont-Ferrand, 3 et — 8 ; Dijon, 3 et — 7 ; Grenoble, 1 et — 8 ; Lille, 5 et -2 ; Lyon, 2 et — 6 ; Marseille-Marignane, 13 et — 4 ; Nancy, 1 et — 9 ; Nantes, 12 et 2 ; Nice-Côte d'Azur, 14 et 4 ; Paris-Le Bourget, 7 et — 2 ; Pau, 11 et 1 ; Perpignan, 15 et 1 ; Rennes, 11 et 2 ; Strasbourg, — 4 et — 6 ; Tours, 10 et 0 ; Toulouse, 11 et 0 ; Pointe-à-Pitre, 30 et 23.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 14 et 4 degrés ; Amsterdam, 7 et 4 ; Athènes, 13 et 8 ; Berlin, 0 et 0 ; Bonn, 3 et — 5 ; Bruxelles, 6 et 1 ; Le Caire, 17 et 8 ; Iles Canaries, 20 et 15 ; Copenhague, 2 et 1 ; Genève, — 2 et — 10 ; Lisbonne, 18 et 7 ; Londres, 13 et 8 ; Madrid, 15 et 4 ; Moscou, — 5 et — 7 ; Nairobi, 29 et 13 ; New-York, 4 et — 3 ; Palma-de-Majorque, 15 et — 1 ; Rome, 13 et 3 ; Stockholm, 0 et 0.

(Documentation établie avec le support technique spécial de la météorologie nationale.)

PARIS EN VISITES

LUNDI 26 JANVIER

« De Saint-Eustache au Passage du Grand-Cerf », 15 h., façade de Saint-Eustache, Mme Allaz.

« Eglise Saint-Alexandre Newsky », 15 h., 12, rue Daru, Mme Meyniel.

« Le musée de la police », 15 h., 1 bis, rue des Carmes, Mme Oswald (Caisse nationale des Monuments historiques).

« L'île Saint-Louis », 14 h. 30, métro Pont-Marie (approche de l'art).

« Cimetière du Père-Lachaise », 15 h., entrée (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Le Sénat », 15 h., 20, rue de Tournon, Mme Hager.

« La Bourgogne romane », 15 h., Musée des monuments français (Histoire et archéologie).

« L'architecture en France au XVIe siècle », 15 h., 107, rue de Rivoli.

CONFÉRENCES

15 heures et 17 heures : 21, r. Notre-Dame-des-Victoires, Mme C. Thibaut : « Précieuses et libertins ».

16 heures : Palais de justice, 4, boulevard du Palais, MM. H. Baruk, A. Brunois, G. Levasseur, L.-E. Pettiti, Me Y. Tolman-Guillard : « Les victimes devant la justice » (entrée libre).

19 h. 15, 3, rue de la Source, Père Massabki : « L'union de Dieu et de l'homme en Jésus » (entrée gratuite).

19 h. 30, 26, rue Bergère, M.-M. Davy : « L'écorce et l'amande » (L'homme et la connaissance).

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du 24 janvier 1981 :

DES DECRETS

● Modifiant le décret du 3 juin 1977 sur l'agriculture de montagne et de certaines zones défavorisées ;

● Modifiant certaines dispositions du code des pensions de retraite des marins (partie réglementaire), par application des articles 2, 5 et 8 de la loi du 10 juillet 1979.

UN ARRETE

● Relatif aux taux de la taxe parafiscale sur les lubrifiants perçue au profit de l'Agence *nationale pour la récupération et* l'élimination des déchets.

DES DECISIONS DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL

● Déclarant la loi relative au travail à temps partiel conforme à la Constitution ;

● Rejetant la demande de M. Alain Krivine d'une intervention du Conseil constitutionnel sur les formulaires de présentation des candidats à l'élection présidentielle, le Conseil étant incompétent pour statuer.

VIE SOCIALE

TROIS MESURES DE SIMPLIFICATION POUR LA SÉCURITÉ SOCIALE

MM. Jacques Barrot, ministre de la santé et de la sécurité sociale, Jean Farge, secrétaire d'Etat, et Jean-François Deniau, *ministre délégué auprès du premier ministre,* chargé des réformes administratives, ont présenté *le 22 janvier devant la presse* trois mesures de simplification affectant la sécurité sociale.

En premier lieu, le principe est désormais adopté d'affilier les assurés à une caisse de sécurité sociale en fonction de leur lieu de résidence et non plus de leur lieu de travail. *Ce* principe comportera quelques exceptions concernant notamment les assurés relevant de régimes spéciaux (E.G.F., S.N.C.F., etc.), les fonctionnaires, les étudiants, les travailleurs frontaliers résidant à l'étranger, et les assurés résidant dans les départements d'outre-mer et de passage en métropole. Un décret paru ce 23 janvier au *Journal officiel* rendra ces mesures exécutoires.

Deuxième réforme : l'attesta*tion annuelle d'activité salariée* actuellement demandée aux assurés sociaux pour l'ouverture de leurs droits devrait être à court terme supprimée. La déclaration annuelle de salaire fournie par les employeurs aux unions de recouvrement et aux caisses régionales d'assurance-maladie la remplacera.

Enfin, l'obligation pour les assurés sociaux d'adresser à leur caisse avec leur feuille de soins l'ordonnance du médecin sera également *supprimée, à titre expé*rimental, dans trente-trois caisses primaires à dater du 2 mars 1981. Cette mesure, qui devrait être généralisée à toute la France au 1er janvier 1982, fait l'objet de deux arrêtés également publiés au *Journal officiel* du 23 janvier.

RÉTROMANIE

BEAUCOUP D'OBJETS INSOLITES A LA FOIRE DES COLLECTIONNEURS

Envahie, comme le veut la tradition, par les amateurs de cartes postales (30 % des stands), la *cinquième Foire des collection*neurs, organisée à la Défense près de Paris, laisse cette année percer une nouvelle tendance : le petit objet insolite de caractère domestique. Sur les tables à tréteaux pour « échanges seulement » — concédées gratuitement aux collectionneurs qui ne sont pas marchands, — le choix est vaste, de l'outil préhistorique en silex taillé *au tire-bouchon. Les moulins* à café, les pipes, les boutons, les fèves, les pots à moutarde publicitaires, sont également convoités.

Du côté des cartes postales, le *régionalisme* l'emporte nettement sur les grands illustrateurs, tandis que les cartes à système sont en stagnation et les cartes publicitaires en hausse sensible.

Chez les amateurs d'armes (20 % des stands), on peut acquérir pour 50 F un vieux képi, 150 F une baïonnette ou un poignard de commando, et pour 80 F seulement une petite bombe à ailettes. Enfin, la bande dessinée et les illustrés pour enfants se confirment comme des valeurs sûres.

★ 5e Foire aux collectionneurs, la Défense, *passage de la Coupole,* 24, 25, 30, 31 janvier, 1er février, de 10 heures à 19 heures. Entrée : 10 F. R.E.R. Parking sortie 6.

EXPOSITIONS

PEINTURE EN PRISON. — Trente-cinq détenus du centre médico-psychologique de la maison d'arrêt de la Santé exposent, jusqu'au *1er février, à la Galerie Métamor*phoses, 11, rue Jean-Beaussire, à Paris-4e. Cette exposition de poteries, de peintures et de créations diverses, réalisées par les détenus, est organisée par l'Association pour la réinsertion sociale (APRES).

LA MER A JOINVILLE-LE-PONT. — Le collectif écologique de Joinville-le-Pont (Val-de-Marne) organise une Semaine de la mer, du 26 janvier au 7 février, au centre culturel Jacques-Prévert.

Une exposition présentant l'ensemble des atteintes subies par le milieu marin ouvrira chaque jour de *9 heures* à 12 *heures* et de 14 heures à 21 heures. Un film, « Pollutions et nuisances en milieu méditerranéen », suivi d'un débat, sera projeté le mardi 27 janvier, à 21 heures.

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 2 851

HORIZONTALEMENT

I. Moitié risquant de se faire doubler quand elle est trop entière. Tout comme la presse, leurs feuilles sont très divisées. — II. Faire une *conférence avec projections.* — *III. Peut remplacer les épinards ou* peut servir à mettre du beurre dedans. Il n'offre qu'une issue quand on vous y enferme. — IV. Note. Mer qui prit le nom d'un père. Même cassé, il peut amuser un enfant. — V. Noble espagnol ne *manquant* pas d'étiquette. Ce que n'aurait pu être le frère de Caïn. Article étranger. — VI. Note. Fait peser une menace de châtiment proverbial. Distribue du vent pour obtenir des calories. — VII. Capable de faire éclater une mine. Entre *l'aube et la méridienne.* Copulative. — VIII. Lus avec un certain détachement. Transalpin auteur du *Berger fidèle*. — IX. Suite d'un bouillon corsé pouvant amener sa victime à la soupe populaire. Se martèlent d'autant mieux qu'ils sont bien frappés. Base aérienne. — X. Imita Caïn ou Ahasvérus. Sa pointe a contribué au succès de plus d'un derby. Dans le palais d'un roi éphémère. — XI. D'une race qui ne veut *entendre, bien que fortement* oreillarde. Maison de rendez-vous consacrée à certains transports. — XII. *Ils sont prévenus* par les gorilles quand le « singe » est de sortie. On ne peut logiquement y prendre une culotte sans laisser des fonds. — XIII. Entre la belle et la bête. Le Parthénon l'est à Athènes et l'Athénée à Paris. Très peu ou pas du tout. — XIV. Entremetteur grec. Disque brillant en tête du hit-parade du cruciverbiste. Rendue *publique.* — XV. Organes de transmissions pour chevaux non mécaniques. Note. Devient insupportable quand *elle* est noire.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
I							■								
II													■	■	
III								■							
IV			■		■					■					
V						■							■		
VI	■			■					■						
VII								■			■			■	
VIII	■							■							
IX						■	■					■			
X					■					■					
XI		■		■						■					
XII										■					■
XIII							■				■				
XIV					■			■		■					
XV						■			■						

VERTICALEMENT

1. Vieux, ils consomment de moins en moins d'actes mais se *font de plus en plus* de scènes. Faire preuve d'un bon goût pour l'agrément du palais. — 2. Où qu'on aille on le trouve toujours derrière soi. L'héritage des déshérités. — 3. Va de l'avant. Donne l'air absorbé aux fainéants et un air inspiré aux imbéciles. — 4. *Fait, avec l'agréable,* un mariage de raison. En France, on a fêté cette victoire en faisant le pont. Une langue pourtant bien pendue y reste muette. — 5. Matière plastique. Avec quoi un charcutier a peut-être fait ses premiers pâtés. Ils fatiguent le monde à force de passer. — 6. Femme toujours la même de quel côté qu'on la prenne. Rousse, dans un pays où les femmes sont généralement brunes. Marguerite n'en est qu'une cousine lointaine. — 7. Les grosses font partie des huiles, les petits sont souvent dans le vinaigre. Belle-sœur d'un végétarien *nécessiteux*. Nous fait honneur en entrant dans notre jeu. — 8. Agent moteur d'un moulin à *prières. Forme d'être.* Leur rose n'a pas d'épines mais des pointes. — 9. Peut faire d'un *indolent* un homme bien trempé et d'une amazone une poule mouillée. Avec elle, tout droit de reproduction est interdit. — 10. Adjoint. Parure boisée de certains habitants forestiers. — 11. Provoquait la paralysie du bassin. S'il fait la loi au Parc des Princes, il est handicapé à Auteuil. Dans l'ascendance d'une fameuse équipe d'ascensionnistes. Evalue l'ampleur d'une *révolution*. — 12. Larder une pièce destinée au four. Rassemblement *sans noblesse où le désordre est* roi. — 13. Personnel. Il est suivi par celui-là même qui l'a arrêté. — 14. Modifications du verbe qui varient en temps selon les sujets. Partisan convaincu de la lutte contre les inégalités. — 15. Etoiles gravitant dans le domaine de Neptune. *Mise hors de portée.*

Solution du problème n° 2 850

Horizontalement

I. Politesse. — II. *Oculiste.* — III. Rente. — IV. Ives. Etna. — V. Têt. — VI. Interpol. — VII. *Quêteuses.* — VIII. Us. Ici. — IX. Console. — X. Foie. — XI. Gouttière (allusion aux chats).

Verticalement

1. Politique. — 2. Oc. Vénus. Fô. — 3. Lurette. Cou. — 4. Iles. Etroit. — 5. Tin. Pré. Net. — 6. Este. Puis. — 7. Stéthoscope. — 8. Se. Œil. — 9. Taels. Eve.

GUY BROUTY.

Le Monde

économie

SOCIAL

LE CONGRÈS DE LA DAP A GRENOBLE

Un bilan du mouvement associatif

De notre envoyé spécial

Grenoble. — Rassembler sept cents personnes autour d'un lit de mort est une performance peu fréquente. Tel le « riche laboureur sentant sa mort prochaine », la DAP (association pour le développement des associations de progrès), que préside M. François Bloch-Lainé, y est parvenue. A cette différence près que, donnant un rare exemple, la DAP arrive au terme d'une vie dont elle avait elle-même fixé la durée : cinq ans.

A Grenoble, elle vient donc de réunir des sociologues et des historiens chargés de faciliter la compréhension des phénomènes et de certains débats, les responsables et les délégués des associations adhérentes, moins pour un bilan que pour un ferme propos.

Le bilan eût été, en termes purement institutionnels, décevant. La DAP n'a pas réussi à convaincre le pouvoir d'établir de nouvelles règles du jeu face au « *phénomène associatif* ». Pis : son existence a coïncidé avec les restrictions budgétaires qui touchent sévèrement les subventions en assurant partiellement la survie.

Echec ? La DAP, avant de disparaître à petit bruit, laissant la place à d'autres formules encore à imaginer, veut léguer aux associations une « règle du jeu social » dépassant ainsi largement le simple débat avec l'Etat. Jeu social ? Pour M. Philippe Viannay, vice-président de la DAP, il convient de le développer, « *qu'il s'agisse des solidarités élémentaires et du développement de l'esprit de justice, du droit des minorités, de l'invention culturelle, en tous domaines, de l'éducation et de l'éveil des enfants, du bonheur de vivre enfin* ».

M. Jacques Delors, membre du comité directeur du P.S., dont les interventions ont été très remarquées, a repris les thèmes qui lui sont chers. A un système qui aboutit au « *chômage massif et permanent* » — avec pour conséquence l'inégalité d'accès au marché du travail et la reconstitution d'inégalités sociales permanentes, — à la théorisation de la « *société duale* », où une économie performante offrant des garanties de salaire coexiste avec une économie qui l'est beaucoup moins et où les associations jouent un rôle ludique « *où se transforment en assistantes sociales gratuites d'un système économique performant* », il oppose une conception différente du travail. « *Le travail aujourd'hui est le travail qui a un statut, un salaire*, explique-t-il. *Le reste, ce n'est pas du travail, c'est du loisir, du bouche-trou.* » Pour M. Delors, au contraire, les relations interpersonnelles font partie du travail. L'assistante sociale est aussi utile que le producteur. Il n'y a pas d'opposition entre le travail et les activités associatives. En outre, le « *troisième secteur* » offre une formule nouvelle de rapports : une société de services réciproques, des formes transformées de coopération. « *La crise de l'Etat-providence*, estime M. Delors, *offre des chances fantastiques aux associations* » à condition qu'elles ne rêvent pas d'être dans l'Etat en cherchant à ressembler aux administrations ni à se perpétuer et à grossir.

Pour M. Bloch-Lainé (*le Monde* du 23 janvier), il faut remettre en cause un néo-jacobinisme dont l'historienne Mona Ozouf montre notamment qu'il était, bien avant la Révolution, une tentation permanente de l'administration française.

Décentralisation donc ? M. Edgard Pisani, sénateur socialiste de la Haute-Marne, en est l'ardent défenseur et adjure les associations de ne point calquer leurs structures sur la hiérarchie bureaucratique où tout est supposé descendre vers la base, avec le danger relevé par quelques intervenants de tomber, sans possibilité d'appel, sous la coupe de « *barons* » locaux.

Reste à trouver de nouvelles règles du jeu. La DAP n'en propose pas moins de douze. Pour se dégager des griffes de l'Etat et, en tout premier lieu, de la pression qu'il ne peut manquer d'exercer dans la mesure où il est la source essentielle des budgets, le seul moyen est de favoriser le financement direct auprès du public. La DAP n'a pas réussi à obtenir du pouvoir la réalisation d'un « *mécénat populaire* » grâce à « *un système de réduction d'impôt égale, quel que soit le niveau du donateur, à la moitié des versements effectués dans des limites à déterminer pour les très hauts revenus* ». Tous les citoyens participeraient ainsi au fonctionnement de la vie sociale et deviendraient maîtres, pour une part, de la désignation du bénéficiaire de leur imposition.

Deuxième proposition : développer et perfectionner l'action sociale volontaire en rendant possible l'alternance, dans l'emploi du temps de chacun, d'activités salariées et non salariées.

Nouveaux statuts nouvelle fiscalité

La DAP suggère aussi que les statuts des associations, souvent copiés sur des statuts-types proposés et même parfois imposés sans base légale par l'administration, soient plus en rapport avec les buts à atteindre et qu'ils soient périodiquement révisés.

Allant plus loin, elle propose l'utilisation des règles de fonctionnement des coopératives.

Une « *reconnaissance d'utilité sociale* » décernée par un « *groupe de sages et d'experts* » pour une durée limitée et donc révisable, ouvrirait droit à divers avantages. En même temps, les missions et les aides seraient contractualisées de façon plus précise entre l'Etat et les collectivités locales, d'une part, les associations de l'autre.

— Une fiscalité aménagée en matière de taxes sur les salaires et l'exonération totale de l'impôt sur les sociétés, applicable aux revenus mobiliers et immobiliers des associations, la participation des salariés et des usagers au fonctionnement des associations, le développement de la formation et de l'information des responsables, la mise en place de « *commissions départementales des associations* », de groupements inter-associatifs ayant une vocation limitée, sont des éléments de la règle du jeu proposée. S'y ajoute la suppression du décret-loi du 12 avril 1939 qui instaure un régime de surveillance très strict de toute association qui comporte soit des administrateurs étrangers, soit un quart de membres étrangers.

M. Hubert Dubedout, député P.S. et maire de Grenoble porté à l'hôtel de ville par le mouvement associatif, avait, dans la séance inaugurale, fait le bilan de seize ans de politique municipale et souhaité que le pouvoir soit situé le plus près possible de son point d'application. C'est là une définition simple non seulement de décentralisation, mais du rôle que jouent les associations dans la vie nationale. M. Olivier Philip, préfet de la région Rhône-Alpes, avait, lui, souhaité le passage d'une démocratie de représentation à une démocratie de participation. On ne pouvait guère discerner, sous les mots, si la convergence était ou non de politesse. — J. P.

De l'angoisse à l'imagination

(Suite de la première page.)

Ce décolage s'est manifesté, d'une part, par l'accueil fait à certaines interventions que quelques-une ont jugé trop « universitaires », trop éloignées des réalités immédiates même lorsque, et ce fut généralement le cas, elles les éclairaient.

Il s'est manifesté aussi en matière de décentralisation. Décentraliser, soit. Mais si l'Etat refuse la décentralisation, si l'usage de l'informatique aboutit, comme le craint M. Edgard Pisani, à une centralisation renforcée, il faut bien trouver ses interlocuteurs où ils sont.

Se passer de l'Etat, pourquoi pas ? Mais à la condition que l'Etat y consente. Le pouvoir actuel ne donne pas l'impression d'y être disposé. Et au moment même où la DAP annonce sa disparition après les refus qu'elle a essuyés, désigner un « Monsieur association » semble une médiocre compensation.

Le mouvement associatif, à travers les débats de Grenoble, paraît, sinon en perte de vitesse, du moins de plus en plus incertain de l'avenir. Il faut noter toutefois que le DAP ne le recouvre que partiellement ; que les associations de service social issues de la tradition des œuvres y ont de fait, sinon dans l'intention des fondateurs, une place très importante. L'angoisse de ces grands appareils est plus compréhensible que la générosité qui les anime et les rend indispensables les porte à craindre pour les missions qu'ils assument.

Présents ou non à Grenoble, une multitude de groupements de toute nature manifestent de leur côté une vitalité, une combativité, une volonté d'initiative, notamment sur le plan local, qui laissent présumer que, trop souvent absente du discours politique, l'imagination ne cesse de répondre aux besoins mouvants d'une société en proie au progrès technologique.

JEAN PLANCHAIS.

L'APEC prévoit un « fléchissement incontestable » de l'embauche des cadres pendant le premier semestre

Pour le premier semestre de 1981, l'Association pour l'emploi des cadres prévoit un « *fléchissement incontestable des embauches des cadres* » et estime que l'industrie « *continuera à réduire ses effectifs en 1981, tandis que des signes d'essoufflement apparaissent dans le tertiaire* ».

Ces prévisions, qui ressortent de la onzième édition de l'enquête semestrielle que conduit l'APEC auprès de 2 510 entreprises — toujours les mêmes — d'un minimum de 50 salariés (soit 2 413 000 salariés, dont 220 000 cadres), ont été présentées le 22 janvier.

Le pourcentage des entreprises (18,5 %), qui prévoient un accroissement de leur effectif cadres en 1981 est à peine supérieur au pourcentage des établissements (13,1 %). Encore faut-il tenir compte du fait que l'augmentation de la « population cadre » peut être parfois obtenue par les seules promotions internes sans embauche. Ensuite, la valeur de l'indice calculé par l'APEC, même si elle reste positive (+ 4,2 %), perd 5,3 % par rapport à l'an dernier.

Parmi les catégories de cadres, seuls les commerciaux présentent un solde positif dans les intentions d'embauche. Pour les établissements de petite taille, le marché de l'emploi reste figé (la valeur de l'indice enregistre une baisse d'un point par rapport à 1980) et dans les entreprises de plus de mille salariés la valeur de l'indice baisse de six points.

Au sujet des prévisions pour l'emploi global l'APEC constate : « *L'industrie continuera à réduire ses effectifs en 1981, seuls quelques secteurs maintiendront l'emploi (construction électrique et électronique, industries agricoles et alimentaires, énergie en particulier). Pour beaucoup d'entre eux (automobile, textile, habillement, cuir, bois, papier-carton, sidérurgie, etc., les perspectives se sont assombries.* »

Commentant ces prévisoins, M. Menin, secrétaire général de la C.G.C., a indiqué que les résultats de cette enquête étaient « *les plus mauvais enregistrés depuis plusieurs années* » et que se justifiaient « *plus que jamais les demandes que formule la C.G.C. pour la tenue de réunions tripartites au niveau de chaque secteur en difficulté, c'est-à-dire, hélas ! la majorité de l'industrie française* ».

● *Grèves dans le métro, lundi 26 janvier.* — Les syndicats C.G.T. et C.F.D.T. ont décidé une grève de vingt-quatre heures sur la ligne du R.E.R. Saint-Germain-en-Laye - Marne-la-Vallée, pour protester contre l'attitude de la direction après l'accident survenu à la station Auber.

Par solidarité, les conducteurs du métro sont appelés à débrayer, le même jour, entre 8 et 10 heures et entre 17 et 21 heures. La direction n'est pas en mesure de prévoir les répercussions sur le trafic.

● *Force ouvrière sera reçue par le C.N.P.F. le 28 janvier.* — Les syndicalistes feront connaître leur position dans la discussion relative à la durée du travail.

ÉQUIPEMENT

Un exemple en Poitou-Charentes

La région doit-elle accompagner ou précéder l'État ?

De notre envoyé spécial

Poitiers. — Réuni le 23 janvier à Poitiers en session budgétaire, sous la présidence de M. Fernand Chaussebourg (C.D.S.), le conseil régional de Poitou-Charentes a fait preuve à la fois de modération et d'audace, tout en affichant la volonté de traduire dans ses propres choix financiers un effort afin d'« accompagner » le programme de développement qu'avait décidé l'Etat en décembre dernier en faveur de cette région. Il y a là un exemple de la façon de faire de beaucoup d'assemblées régionales.

Modération car le budget de 1981, qu'ont approuvé vingt-cinq élus (dix-sept représentants du P.S. et du M.R.G. se sont abstenus et trois communistes ont voté contre) s'élève à 163,8 millions de francs au lieu de 149,4 millions l'an passé. Les recettes fiscales n'augmentent, d'une année sur l'autre, que de 13 %, même si la taxe sur les permis de conduire passe de 100 francs à 150 francs. Dans certaines autres régions de France, après tout, on atteint bien 180 francs.

Prudence relative aussi dans le recours à l'emprunt, puisque l'assemblée a retenu le chiffre de 56 millions de francs au lieu de 46 millions en 1980. Mais si *audace* il y a, c'est dans l'utilisation, sans réserve, par les élus, des dispositions législatives relatives aux capacités financières des régions, puisqu'ils ont fixé les recettes fiscales par habitant à 66 francs alors que la loi de finances pour 1981 a établi le plafond à 67,50 francs.

A cause de l'absence de plusieurs personnalités, les débats sont souvent demeurés au niveau de ceux d'une sorte de super-conseil général, mais l'attention de l'assemblée et des représentants des ministères a pu heureusement être attirée sur la « *situation quasi antédiluvienne de certains services de l'hôpital de Saintes* », sur le projet du syndicat du Nord-Saintonge relatif à la récupération de la chaleur à partir d'une usine d'incinération des ordures pour déshydrater la luzerne — et les marcs de raisin, sur la politique des usines-relais, sur la promotion des agneaux garantis par un label de Montmorillon, sur la politique des rivières propres (13,3 millions), ou encore sur la création d'une commission culturelle régionale, et l'ouverture de huit complexes sportifs de tennis au sujet desquels se sont élevées des discussions byzantines pour savoir si ces équipements de sport auraient un caractère d'intérêt départemental, local, régional ou tout simplement général.

Mais les responsables du Poitou-Charentes, dans leur majorité, se sont attachés à faire coïncider leurs choix budgétaires avec les mesures prises par le gouvernement en faveur de ces quatre départements au début de décembre dernier. Cette politique contractuelle trouve une application dans l'équipement du port de La Rochelle-Pallice (7,5 millions de francs de crédits régionaux), la défense du littoral contre la mer (la région participera aux travaux à hauteur de 50 % des crédits budgétaires de l'Etat), la promotion des exportations, les travaux sur les routes nationales, le sauvetage des cantons ruraux fragiles et frappés par l'exode démographique ; on en compte une cinquantaine dans la région.

FRANÇOIS GROSRICHARD.

CONJONCTURE

TOUT EN RESTANT TRÈS FORTE

La hausse des prix a tendance à se ralentir

La hausse des prix de détail a atteint 0,9 % en décembre 1980, l'indice calculé par l'INSEE sur la base 100 en 1970 s'étant inscrit à 264 contre 261,7 en novembre. Ainsi, en un an (décembre 1980 comparé à décembre 1979), la hausse aura été de 13,6 % contre 11,8 % un an auparavant. Selon un communiqué publié par le ministère de l'économie, « l'évolution des prix en 1980 confirme à la fois l'ampleur des répercussions des hausses des prix de l'énergie et l'aptitude de notre économie à y faire face : bien que le second choc pétrolier ait été très supérieur au premier, la hausse des prix en 1980 a été inférieure de 1,6 % à celle constatée en 1974 en régime de contrôle des prix ».

La hausse enregistrée en décembre, plus forte qu'en novembre (+ 0,7 %), ne correspond pas en fait à une accélération du rythme de l'inflation d'un mois sur l'autre. D'une part, le mois de novembre avait été artificiellement sous-évalué : pour des raisons parfaitement légitimes, une correction en baisse, effectuée sur les dépenses médicales de juillet, avait entraîné une réduction d'un dixième de point de l'indice. D'autre part, l'indice de décembre a été fortement gonflé (trois dixièmes de point) par les augmentations des tarifs de l'essence et du gaz. On peut donc — même si l'exercice est un peu théorique — soutenir que, de novembre à décembre, la hausse mensuelle des prix est revenue de 0,8 % à 0,6 %.

Considéré sur une période plus longue, le ralentissement est également perceptible : en rythme annuel les prix de détail ont augmenté de 14,6 % au premier semestre et de 12,7 % au deuxième semestre. De même, les hausses des prix des produits manufacturés privés se sont-elles ralenties : + 15,1 % en rythme annuel au premier semestre, + 11,5 % au deuxième semestre.

En 1980, les plus fortes hausses ont été enregistrées dans les tarifs publics (+ 20,7 %), les services du secteur privé (+ 15,7 %) et les produits manufacturés privés (+ 13,3 %). Les tarifs de l'énergie ont quant à eux, augmenté de 24,1 %, ce qui explique 2,3 % des 13,6 % de hausse annuelle de l'indice globale, en 1980. Le ministère de l'économie estime que, compte tenu également des effets indirects du renchérissement de l'énergie — qui se répercutent progressivement sur tous les coûts de production, de distribution et de transport, — la responsabilité totale des hausses pétrolières peut être estimée pour 1980 à un chiffre compris entre 4 et 5 %.

Le premier calcul est fait dans l'hypothèse où le prix de l'énergie n'aurait pas du tout augmenté, ce qui est évidemment très théorique. Dans ce cas, la hausse moyenne de l'ensemble des prix de détail aurait été de 11,[illegible] % (13,6 % — 2,3 %). Avec le second calcul, la hausse aurait été de 9,1 % (13,6 % — 4,5 %).

Aux États-Unis

Le coût de la vie a augmenté de 12,4 % en 1980

Diminution de 4,8 % du pouvoir d'achat

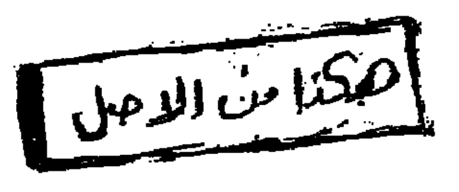
Washington (*A.F.P., U.P.I.*). — L'inflation américaine a atteint 12,4 % en 1980, a indiqué, le 23 janvier, le département du travail. En décembre, la hausse du coût de la vie a été de 1,1 % contre 1 % au cours des trois mois précédents. L'indice s'est établi à 258,4 (base 100 en 1967). En 1979 l'inflation avait été de 13,3 %. C'est la première fois depuis 1918-1919 que les Etats-[illegible] enregistrent une inflation à deux chiffres pour deux années consécutives.

Selon le département du travail, le pouvoir d'achat moyen (net d'impôt) d'un ouvrier américain (avec une femme qui ne travaille pas et deux enfants) a diminué de 4,8 % en 1980. Il s'agit de la seconde diminution annuelle consécutive (— 5,3 % en 1979) du pouvoir d'achat qui, en deux ans, a régressé de 10,1 %.

En 1980, la hausse des coûts de la construction, des prix alimentaires et de ceux des transports a particulièrement contribué à l'inflation. Les coûts du logement ont augmenté de 13,7 %, la hausse des taux d'intérêts ayant entraîné une majoration de 23,3 % des prêts hypothécaires. En éliminant l'incidence de cette augmentation, le taux annuel d'inflation aurait été de 10,8 %, selon le département du travail. Les prix des transports ont, eux, augmenté de 14,7 %, les prix de l'essence s'étant accrus de 18,9 % et ceux des transports publics de 25,6 %. Enfin, les prix alimentaires ont augmenté de 10,1 %, ceux du sucre ayant enregistré une hausse de 35,7 %.

En 1981, le département de l'agriculture s'attend à une augmentation de 10 % à 15 % des prix alimentaires. Cependant, les économistes estiment que les coûts des prêts hypothécaires devraient diminuer tandis que ceux des produits énergétiques devraient augmenter à la suite des hausses décidées par l'OPEP et de la suppression prévue du contrôle des prix intérieurs. Le dernier rapport économique du gouvernement Carter estime à 12,5 % environ le taux d'inflation pour cette année. Au début de 1980, l'administration américaine s'attendait à une hausse du coût de la vie de 10,4 % pour l'an dernier, qui a finalement enregistré la deuxième plus forte augmentation des prix depuis 1946 (+ 18,2 %). Un dollar de 1967 vaut maintenant environ 39 cents.

● *Les prix de vente du commerce de gros ouest-allemand* ont augmenté de 7,9 % en 1980, a annoncé, le 23 janvier, l'Office fédéral de statistiques. En 1979, les prix de gros avaient augmenté de 6,9 %. En décembre 1980, les plus fortes augmentations ont porté sur le mazout lourd (+ 19 %), les légumes frais (+ 11 %), les cuirs et peaux (+ 10 %), les œufs (+ 9,3 %), le mazout léger (+ 8,3 %) et les carburants (+ 4,9 %). — (*A.F.P.*)



AGRICULTURE

Forces et faiblesses du « pétrole vert »

La balance commerciale agro-alimentaire enregistre en 1980 un excédent de près de 16 milliards. La valeur des exportations s'élève à 77,669 milliards, en progression de 21,6 %. Celle des importations à 61,675 milliards, en hausse de 7,8 % seulement.

Les inventeurs de l'expression « l'agriculture, pétrole vert de la France » pavoisent. De fait, l'excédent représente le septième de la facture pétrolière. Le succès, toutefois, mérite examen. Le précédent record remonte à 1974, où la balance des échanges enregistrait un solde positif de 9,8 milliards de francs. Entre deux, il y aura eu la chute de 1977, avec un déficit de 3,9 milliards de francs. Aussi est-il hasardeux d'affirmer que l'agriculture et l'industrie agro-alimentaire ont désormais la structure nécessaire pour assurer à la France un bénéfice durable.

Les forces et les faiblesses de nos exportations sont à l'image du modèle agricole français. Le décollage des exportations de céréales et de sucre, deux des principaux postes bénéficiaires, favorisé par la hausse des cours mondiaux, risque d'accroître l'attrait pour les grandes cultures au détriment de l'élevage, avec les conséquences négatives que l'on devine, pour l'emploi, le maintien du plus grand nombre d'exploitations, pour l'équilibre agronomique des sols et l'équilibre tout court du territoire. Dans les échanges mondiaux, la France, avec l'Europe, doit tenir son rang dans ce secteur stratégique de matières premières agricoles, à la condition toutefois que cette tendance au « tout céréales » ne débouche pas sur une nouvelle version du désert français.

Cette crainte peut être tempérée par les bons résultats des deux autres postes les plus performants, produits laitiers, vins et spiritueux. L'élevage bovin et la vigne sont des secteurs qui tiennent le territoire et dont les productions, en outre, une fois transformées, génèrent une forte valeur ajoutée.

Restent les points faibles : on peut se réjouir, certes, de la réduction de notre déficit en viandes, qui atteint tout de même 3,6 milliards, mais on déplorera encore que le déficit en protéines végétales, en fruits, en horticulture, en tabac, se soit aggravé. La réduction de ces déséquilibres passe par une incitation plus large des agriculteurs à développer l'ensemble des productions, ce qui implique aussi une déspécialisation régionale.

Si on ne peut aisément agir sur la facture du café, du thé ou des épices (encore qu'un dernier rapport du Conseil économique et social consacré à ce sujet conseillait un resserrement de ces importations), comment comprendre le déficit de production porcine dans un pays qui dispose du cheptel, de la nourriture, du savoir-faire des éleveurs et des industries de transformation ? Pourquoi la production de fleurs est-elle devenue une spécialité néerlandaise ? Comment expliquer que dans le jardin de l'Europe l'horticulture soit déficitaire ? Ou pourquoi encore se réduisent les surfaces de production de tabac dans le même temps que notre déficit s'alourdit sur ce seul poste d'un demi-milliard ? Sans oublier le déficit forestier, qui n'est d'ailleurs pas pris en compte dans les résultats de la balance agro-alimentaire stricto sensu *(1).*

Les gains que la France a réalisés à l'exportation proviennent pour une large part du rattrapage de notre déficit avec les pays tiers. Il s'élevait à 8,1 milliards en 1979. Il se transforme en un excédent de 571 millions en 1980. Sur la Communauté, qui reste la principale bénéficiaire de nos exportations, la progression est moins spectaculaire (de 14,8 à 15,4 milliards d'excédents). De même qu'il découle de l'analyse de la balance agro-alimentaire par postes un enseignement pour une politique de production plus diversifiée, de même cette évolution du commerce extérieur selon les destinations devrait conduire à la révision de la politique des prix, tout en demeurant prudent dans l'adaptation de la politique agricole commune, dans la mesure où les problèmes financiers rencontrés, du fait de la faiblesse du marché mondial, seraient aplanis avec le redressement de ce marché. — J. G.

(1) La nomenclature des douanes (NEC) retenue par le ministère du commerce extérieur inclut des produits tels que le bois, la laine et le coton dont on ne tient pas compte dans la nomenclature (N.G.P.) utilisée par le ministère de l'agriculture. En « NEC », la balance agro-alimentaire dégage un excédent de 11,7 milliards seulement.

AFFAIRES

L'ACCORD ENTRE WESTINGHOUSE ET FRAMATOME

La technologie des surgénérateurs n'est pas concernée, affirme M. Giraud

La coopération technique entre Framatome et la société américaine Westinghouse qui va succéder à l'accord de licence qui liait les deux sociétés, une fois que le département américain de l'énergie aura donné le feu vert, traduit, selon M. Giraud, « *la reconnaissance de la maîtrise de la France dans le domaine des centrales nucléaires.* »

La filiale de Creusot-Loire, Framatome, s'est ainsi libérée de l'accord de licence qui courait jusqu'au 28 novembre 1982, pour lui substituer une coopération technique pour dix ans supplémentaires. Ce nouvel accord serait, cependant caduc si un certain flux d'informations n'était pas échangé, c'est-à-dire si le programme nucléaire américain n'était pas relancé.

Framatome recouvre la liberté d'exporter sous le seul contrôle du gouvernement français (une consultation entre les gouvernements français et américain étant toutefois nécessaire pour réexporter une technologie nouvelle reçue d'un partenaire industriel dans le cadre de leur nouvelle coopération technique). La société française pourra aussi licencier de nouveaux clients. En revanche, Framatome demeure sous licence Westinghouse pour les combustibles jusqu'en 1983.

Du fait de la cession par Westinghouse des 15 % de capital qu'il détenait encore dans Framatome, « *il reste encore quelques dizaines de milliers de dollars à régler* », a précisé M. Boulin, président de Framatome. Le capital sera désormais réparti de la façon suivante : Creusot-Loire 66 %, le C.E.A. 30 %, le groupe Empain-Schneider 4 % et Spie-Batignolles 1 %.

M. Giraud a précisé que l'accord de coopération technique franco-américain ne portait que sur la technologie des réacteurs à eau pressurisée (PWR) et non sur les surgénérateurs.

Commentant ces accords dans *l'Humanité* du 24 janvier, M. Philippe Herzog, membre du bureau politique du P.C., écrit :

« *Les trusts et le gouvernement américains veulent piller nos atouts, et stopper notre avance. Ils ont avantage à une soi-disant « coopération » dont ils seraient les seuls à tirer bénéfice.* »

« *Il faut s'opposer,* conclut-il, *à tout transfert avantageant les Américains et il faut passer dès maintenant à l'application industrielle des surgénérateurs.* »

THOMSON-BRANDT FERMERAIT SON USINE DE MONDEVILLE

L'usine de Mondeville (Calvados) de la société Vidéon Normelec fermerait ses portes. Le groupe Thomson-Brandt avait racheté cette entreprise, en avril 1980, au groupe américain G.T.E.-Sylvania. Le personnel de l'usine (sept cent soixante-treize salariés) sera, dans la mesure du possible, recyclée ou reclassé dans les autre unités de Thomson-Brandt.

L'usine de Mondeville fabriquerait des tuners et déviateurs destinés aux téléviseurs. Cette production serait, à l'avenir, répartie entre les usines de Thomson-Brandt en France et dans le Sud-Est *asiatique*. — J.-M. Q.

[La fermeture de cette usine inquiète le personnel du groupe Thomson-Brandt. Quelle stratégie la direction de la division grand public de ce groupe a-t-elle l'intention de mettre en œuvre ? Divers signes laissent craindre l'adoption d'une politique défensive face à la concurrence japonaise. Celle-ci s'articulerait autour de deux axes. D'une part, des accords seraient conclus avec les groupes nippons pour certains produits. Ainsi, malgré l'accroissement des ventes de magnétoscopes, ceux-ci sont toujours importés du Japon par Thomson-Brandt. D'autre part, certaines productions jugées trop onéreuses en France seraient soit abandonnées, soit délocalisées dans le Sud-Est asiatique. C'est en fait tout l'avenir du secteur dit des produits bruns (radio - télévision et nouveaux produits) de Thomson-Brandt qui se pose.]

LA CHOCOLATERIE UNION PUPIER SERAIT REPRISE PAR UNE SOCIÉTÉ FRANCO-AMÉRICAINE

(De notre correspondant.)

Saint-Etienne. — Deux sociétés se disputent depuis plusieurs mois la reprise de la chocolaterie Union Pupier, employant cent trente-quatre salariés à Saint-Etienne. L'une est américaine, la Red Cardinal Corp ; l'autre, française, la chocolaterie perpignanaise Cantalou. Le tribunal de commerce de Saint-Etienne avait, le 19 janvier, donné la préférence à la seconde, en lui accordant pour six mois, avec promesse de vente, la location-gérance et la poursuite de l'activité d'Union Pupier. Mais une tierce opposition fut aussitôt formulée par l'entreprise écartée. Les nouvelles propositions financières, sinon de reprise du personnel, faites par celle-ci ont finalement conduit le tribunal, le vendredi 23 janvier, à annuler son précédent jugement au bénéfice cette fois d'une S.A.R.L., la société Union internationale, en voie de constitution, qui sera contrôlée majoritairement par des capitaux français, et dans laquelle Red Cardinal Corp aura une participation.

Union Pupier était passée, en mars 1979, sous le contrôle du groupe D.B.C. (Distribution de biscuiterie et de confiserie), qui, en juillet dernier, avait été mis en liquidation de biens et dont le P.-D.G. avait pris la fuite. Sa chute n'avait pas tardé à entraîner celle de sa filiale stéphanoise, qui, en état de cessation de paiements, avait dû déposer son bilan au cours de l'été. De même, elle avait provoqué, en septembre, la vente de l'usine Cémoi d'Epinal, cette marque ayant été rachetée par D.B.C. en 1978. — P.C.

LA C.F.D.T. DE MANUFRANCE APPORTE SOIXANTE ADHÉSIONS « CONDITIONNELLES » A LA S.C.O.P.D.

La Société coopérative ouvrière de production et de distribution (S.C.O.P.D.) *Manufrance*, créée par la C.G.T. et les cadres C.G.T. le 30 décembre 1980, a reçu vendredi 23 janvier du syndicat C.F.D.T. une soixantaine d'adhésions « *conditionnelles* ». Celles-ci deviendront effectives si la constitution de la coopérative est approuvée par l'ensemble du personnel, si toutes les sensibilités syndicales sont représentées à son conseil d'administration et si un plan économique, financier et industriel est mis sur pied. La C.G.C., de son côté, attend, pour inciter ses adhérents et sympathisants à participer à la S.C.O.P.D., qu'un plan soit établi.

Actuellement, la coopérative a recueilli 617 adhésions de membres du personnel et 627 adhésions extérieures de 500 F chacune.

La S.C.O.P.D. s'est dotée vendredi, en assemblée générale, d'un conseil de surveillance de neuf membres, présidé par M. Marc Lashermes, cadre C.G.T. ; trois des sièges de ce conseil pourraient, par la suite, revenir aux syndicats C.F.D.T. et C.G.C. MM. Henri Nègre et Pierre Giraud ont été nommés membres du directoire.

● *La Commission européenne propose une hausse de 6 à 9 % des prix agricoles pour* la campagne 1981-1982. Les céréales et les produits habituellement excédentaires bénéficieraient d'augmentations correspondant au bas de la fourchette. Ces chiffres doivent être entérinés par le *nouveau commissaire européen*, M Poul Dalsager et par la Commission, le 4 février prochain. Plusieurs Etats, dont la France, ont fait savoir qu'ils souhaitaient une hausse de 10 %. Les organisations professionnelles agricoles de la Communauté demandent plus de 15 %.

AÉRONAUTIQUE

La SNIAS s'interroge sur la « famille » Airbus

Quels programmes la Société nationale industrielle aérospatiale (SNIAS) doit-elle engager pour être en bonne place sur le marché à la fin de la décennie ? Lors d'un entretien récent, le général Jacques Mitterrand, président de la SNIAS, a fait part de ses réflexions sur ce sujet au président de la République. Il en a indiqué les grandes lignes, jeudi 22 janvier, à l'occasion d'une réunion organisée par les journalistes de la presse aéronautique.

Au cours de cette réunion, le général Mitterrand a consacré une grande partie de ses propos à la suite qu'il convenait de donner au moyen-courrier Airbus. Après avoir, grâce à l'Airbus, effectué « *une percée dans le dispositif de nos concurrents* », doit-on, a demandé le général Mitterrand, renforcer notre position sur ce créneau en développant par exemple une version lourde de l'Airbus actuel (projets TA-9) ? Ou bien faut-il, au contraire, se placer sur le marché des court-moyen courriers de cent trente à cent soixante-dix places (projets SA-1 et SA 2) ou sur celui des long-courriers appelés à remplacer le Boeing-707 ? Si la direction générale de la SNIAS exclut cette troisième hypothèse, elle fait, en revanche, porter toute son attention sur les court et moyen-courriers, tout en souhaitant, si un tel programme débouche à l'échelle européenne, qu'il puisse se réaliser dans des conditions de coopération aussi proches que possibles « *de celles dans lesquelles il est déjà engagé* ».

Ce type d'avion, selon la SNIAS, représentait un marché potentiel de deux mille quatre cents à deux mille huit cents appareils (1). Se lancer pour l'Europe dans une telle opération nécessite un certain soutien de la part des compagnies aériennes. Or si la Lufthansa a fortement soutenu l'Airbus, elle ne semble pas avoir fait des programmes SA-1 et SA-2 une de ses priorités. Si un tel programme devait voir le jour, il conviendrait, selon le président de la SNIAS que des orientations fermes — à défaut de décisions — soient prises au début de l'été pour que la réalisation des premiers appareils ait lieu vers 1985-1986.

Evoquant les hélicoptères, le général Mitterrand a rappelé que *cette division de la SNIAS avait toujours été brillante* (*le Monde* du 22 janvier), mais s'est déclaré inquiet des problèmes rencontrés sur le projet d'hélicoptère antichar franco-allemand. Le président de la SNIAS, qui affirme ignorer les causes de ces difficultés, considère ce projet comme un *élément* fondamental de la coopération militaire entre les deux pays. Peut-être ces difficultés conduiront-elles cependant à construire une machine « *aux performances altérées* ». Mais, si toutes les négociations avec la République fédérale d'Allemagne venaient à échouer, « *nous aurions*, a dit le président de la SNIAS, *une solution de rechange nationale avec des perspectives de marchés, il est vrai, réduites* ».

Cette coopération militaire avec la R.F.A. se manifeste aussi dans le domaine des engins tactiques, à la conception desquels sont également associés les Britanniques. Les trois parties devraient, d'ailleurs, se réunir dans les semaines à venir pour évaluer les résultats d'une phase d'étude exploratoire menée sur des missiles mer-mer. Une semblable réunion devrait avoir lieu à la fin de cette année à propos des missiles antichars.

(1) Il serait équipé de moteurs CFM-56.

● *Une usine SNECMA à Saint-Nazaire ?* — La SNECMA *va installer une* usine à Saint-Nazaire, a annoncé M. Olivier Guichard, député R.P.R., et maire de La Baule au Conseil général de Loire-Atlantique, en se référant à une lettre que lui a adressée M. André Chadeau.

Cette usine, dont la date de construction, la localisation précise et l'importance n'ont pas encore été définies, doit fabriquer des éléments du réacteur C.F.M.-56.

Les avions d'El Al ne sont pas vétustes

L'article relatif à la situation de la compagnie israélienne El Al, paru dans nos éditions du 18 janvier nous a valu de M. O. Herstik, vice-président et directeur général pour la France de cette société, la lettre suivante :

Vous écrivez notamment que la *plupart de nos appareils* sont de type vétuste — sans mentionner de quel type d'appareil il s'agit, — ce qui ne peut manquer de donner l'impression au public que prendre El Al implique :

1) Voyager sur des avions techniquement dépassés ;

2) Courir par conséquent un éventuel risque de sécurité.

En ce qui concerne la composition de notre flotte et son âge, la réalité est différente des affirmations de votre article. La flotte d'El Al est l'une des plus modernes en circulation. Elle se compose (pour la flotte passagers) de : 6 Boeing-747, soit 2 822 sièges ; 2 Boeing-737, soit 234 sièges ; 6 Boeing-707, soit 995 sièges : soit au total 4 051 sièges.

En d'autres termes, 3 056 sur 4 051 sièges, c'est-à-dire 75 %, sont offerts au public sur les 747 et les 737, les avions les plus récents. D'ailleurs, si le 747 est un appareil plus récent que le 707, le concept d'« ancien » appliqué à ce dernier appareil, qui est en service dans toutes les grandes compagnies d'aviation, n'a pas beaucoup de sens.

La différence entre le 707 et le 747 est la meilleure performance de ce dernier sous le rapport de la consommation de carburant.

Quant à la *sécurité*, la qualité de la maintenance et des performances d'El Al est universellement connue. De nombreux transporteurs étrangers confient aux ateliers centraux d'El Al, Lod, l'entretien de leur matériel. Ce haut degré de sécurité vient d'être reconnu dans une étude du Massachusetts Institute of Technology, qui classe El Al parmi les cinq compagnies d'aviation les plus sûres du monde.

LA REVUE DES VALEURS

BOURSE DE PARIS

SEMAINE DU 19 AU 23 JANVIER

Tempête sur l'Emprunt 7 %

La reprise de la semaine dernière a fait long feu. Les valeurs françaises perdent d'un vendredi à l'autre plus de 1,5 %. Et, pour l'ensemble de la liquidation du mois de janvier, close jeudi, la perte est de 3 %.

Le fait marquant a été le recul sensible de l'Emprunt 7 % 1973. A l'origine de cette baisse, on note une succession d'événements. Lundi et mardi, les rumeurs faisant état d'une possibilité de limitation de la part des emprunts indexés dans le portefeuille des SICAV se sont amplifiées. Le secrétaire général du parti communiste demandait, de son côté, « l'arrêt des cotations de l'Emprunt et le blocage immédiat des opérations de paiement du coupon ». L'écho donné à ces faits dans la presse écrite et parlée suffisait à faire resurgir toutes les craintes concernant cet Emprunt « explosif » aux clauses de remboursement encore très débattues. Devant la tournure politique que prenait la discussion, les investisseurs institutionnels et certains porteurs privés décidaient alors d'alléger leurs positions. La baisse des cours de l'or sur lesquels est indexé l'Emprunt accentuait le mouvement en fin de semaine.

Ce brusque reflux avait un effet mécanique immédiat. Il faisait baisser la valeur totale des actifs des SICAV Monory, très chargées en « 7 % » et remonter la part relative des valeurs françaises dans leur portefeuille. Déjà peu pressées d'investir leurs nouvelles liquidités, les SICAV Monory limitaient encore leurs initiatives.

Les autres opérateurs ne sont pas sortis de leur réserve. Les incertitudes politiques et économiques sont déjà nombreuses. S'y sont ajoutés les doutes sur l'efficacité immédiate des mesures d'assainissement économique que s'apprête à prendre le nouveau président des États-Unis et les craintes de voir les taux d'intérêt remonter rapidement.

Peu de secteurs de la cote ont échappé au mouvement de repli. Les pétroles, après avoir rechuté en début de semaine, se sont légèrement raffermis vendredi. Seules font exceptions quelques valeurs d'armement et de technologie (Manurhin, P.M. Labinal, Signaux...). Certains considèrent en effet que la libération des otages américains par l'Iran et la fin du boycottage de ce pays par la Communauté européenne pourraient entraîner de sa part une reprise des achats d'équipement militaires.

JEAN-MARC BIAIS.

Valeurs à revenus fixes ou indexées

L'événement de la semaine a été la forte baisse des emprunts indexés sur l'or bien que les cours du métal aient fort peu fléchi (500 francs pour le lingot et 11 francs pour le napoléon). Le

	23 jan.	Diff.
4 1/2 % 1973	2885	— 183
7 % 1973	8278	— 927
10,30 % 1975	87,25	— 0,45
10 % 1976	87,10	+ 0,20
P.M.E. 10,6 % 1976	86,70	— 0,40
P.M.E. 11 % 1977	88,30	— 0,30
8,80 % 1977	90,90	+ 0,10
10 % 1978	84,65	— 0,05
9,80 % 1978	82,91	— 0,19
9,45 % 1978	81,15	— 0,35
8,80 % 1978	80,90	— 0,10
9 % 1979	78,40	— 0,20
10 % 1979	82,10	— 0,30
10,80 % 1979	85,90	+ 0,05
12 % 1980	93,75	+ 0,15
C.N.E. 3 %	3885	— 195

4,5 % 1953 a perdu 200 francs, et le 7 % 1973 plus de 900 F : l'an dernier, il avait culminé à 11 390 francs. L'emprunt 3 % Caisse de l'énergie a également fléchi, revenant à son plus bas niveau de l'année.

Banques, assurances, sociétés d'investissement

La Crédit commercial de France va distribuer 2,5 % de son capital à son personnel et *la C.I.C.*, 3 %. *La Marseillaise de crédit* indique que les résultats obtenus au cours

	23 jan.	Diff.
Bail Equipement	184	inch.
B.C.T.	121,90	— 6,50
Banq. Rothschild	158	— 0,50
Cetelem	195	— 3
Chargeurs Réunis	184	+ 19
Cie Bancaire	325,50	— 1
C.C.F.	200	— 3
C.F.F.	410	+ 5,50
C.F.I.	262	— 27
Crédit du Nord	89,50	— 0,50
Eurafrance	339,90	— 0,10
Financ. Paris	230	inch.
La Hénin	385	+ 20
Locafrance	182	— 3
Locindus	364,10	— 4,90
Midi	1030	+ 15
Prétabail	451	— 9
Pricel	165	inch.
Schneider	155	+ 10
Suez	306	+ 3
U.C.B.	160	— 3

du premier semestre 1980 permettent d'envisager une augmentation de la répartition (8,25 francs global par action en 1979) sur un capital augmenté par attribution gratuite (une pour huit).

Bâtiment et travaux publics

Cérabati a accru de 25 % son chiffre d'affaires en 1980. L'augmentation de son bénéfice net

	23 jan.	Diff.
Auxil. d'Entrep.	561	— 9
Bouygues	813	+ 13
Chim. et Routière	115,10	— 4,80
Ciments Français	155	— 2,50
Dumez	858	+ 3
Ent. J. Lefebvre	233	— 7
Gén. d'Entrep.	237	— 2
Gds Trvx Marseille	395	— 8
Lafarge	279,50	— 1,20
Maisons Phénix	490	— 16
Pollet et Chausson	364	+ 2

devrait être supérieur. Dans ces conditions, une majoration du dividende global C.S.F. pour 1979 est d'ores et déjà envisagée.

Filatures, textiles, magasins

	23 jan.	Diff.
Agache-Willot	331	+ 1
B.H.V.	103,10	— 1,70
C.F.A.O.	457,50	+ 17,50
Darty	511	— 12
Dollfus-Mieg	40,50	+ 0,40
Galeries Lafayette	100,50	— 6,50
La Redoute	449	— 11
Lainière-Roubaix	37	inch.
Omn. Part. Inter.	39,90	— 0,80
Printemps	111	+ 0,40
Roudière	225	— 6
S.C.O.A.	50,50	— 0,40

BILAN HEBDOMADAIRE DE LA BANQUE DE FRANCE

(Principaux postes sujets à variation en millions de francs)

ACTIF	8/1	15/1
1) OR ET CRÉANCES SUR L'ÉTRANGER	358 546	358 555
2) CRÉANCES SUR LE TRÉSOR	19 887	19 152
3) CRÉANCES PROVENANT D'OPÉRATIONS DE REFINANCEMENT	96 790	87 935
Effets escomptés (crédits à moyen terme à l'exportation)	59 358	60 119
Effets achetés sur le marché mon. et obl.	24 825	17 868
4) DIVERS	4 528	4 486
	520 977	546 836

PASSIF	8/1	15/1
1) BILLETS EN CIRCULATION	143 414	141 954
2) COMPTES CRÉDITEURS EXTÉRIEURS	9 819	9 480
3) COMPTE COURANT DU TRÉSOR PUBLIC	10 282	7 095
4) COMPTES CRÉDITEURS DES AGENTS ÉCONOMIQUES ET FINANC.	34 523	30 817
Comptes cour. des étab. astreints à la constitution de réserves	48 271	37 335
5) RÉSERVE DE RÉÉVALUATION DES AVOIRS PUBLICS EN OR	263 783	263 782
6) CAPITAL ET FONDS DE RÉSERVE	1 360	1 789
7) DIVERS	9 720	9 337
	520 977	546 836

Alimentation

Le groupe *Générale Occidentale* a réalisé pour le premier semestre de l'exercice s'achevant le 31 mars

	23 jan.	Diff.
Beghin-Say	253	— 2
B.S.N.-G.-Danone	988	— 52
Carrefour	1619	— 49
Casino (1)	1235	— 7
Gén. Occidentale	352	— 9
Guyenne et Gasc.	385	— 11
Martell (2)	536	— 17,60
Moët-Hennessy	498	— 1
Mumm	339	— 3
Olida-Caby	238,50	+ 3,50
Pernod-Ricard	280,50	+ 6,50
Perrier	104,80	— 0,10
Radar	479	— 10
St-Louis-Bouchon	233	— 22,50
Saupiquet	283	— 17
Veuve Clicquot	970	+ 22
Viniprix	561	— 6
Nestlé	8850	— 200

(1) Compte tenu d'un droit de 252 F.

(2) Compte tenu d'un droit de 14,40 F.

prochain un bénéfice net (éléments exceptionnels et intérêts minoritaires compris) de 87,2 millions de francs (+ 14,7 %).

Pétroles

Numéro un mondial de l'industrie pétrolière, le major américain *Exxon* annonce pour 1981 un budget d'investissement record de 11 milliards de dollars, accru de 29,4 % d'une année sur l'autre,

	23 jan.	Diff.
Elf-Aquitaine	1153	— 85
Esso	231,30	— 14,20
Franç. des Pétroles	218	— 6,80
Pétroles BP	168,50	— 3,30
Primagaz	340	+ 0,10
Raffinage	132	— 7,80
Sogerap	252	+ 7
Exxon	360	— 9,90
Petrofina	788	— 30
Royal Dutch	442,50	— 8

dont dix seront affectés au développement des sources d'énergie et un à celui des industries chimiques et métalliques du groupe. Les dépenses faites aux États-Unis représenteront 40 % du total.

Mines, caoutchouc, outre-mer

L'exercice écoulé a été un bon cru pour *Alcan* dont le bénéfice s'est accru de 26,9 % à 542 millions de dollars, représentant ainsi 10,3 % du chiffre d'affaires (5,27 milliards de dollars) lui-même augmenté de 18,4 %.

	23 jan.	Diff.
Imetal	74,80	+ 4,30
Kléber	43,50	— 2,20
Michelin	612	— 38
Penarroya	75,50	+ 1,30
Charter	22,80	+ 1,45
INCO	87,70	— 1,80
R.T.Z.	43,10	— 0,30
Union Minière	96	— 5
Z.C.I.	2,80	— 0,05

Métallurgie, constructions mécaniques

Le conseil de Saxby a fixé le dividende global à 14,25 francs contre 12,60 francs.

	23 jan.	Diff.
Alspi	106,50	+ 3,4
Av. Dass.-Breguet	840	— 40
Fives-Lille	136,50	— 3,50
Chiers-Châtillon	9,60	— 0,20
Creusot-Loire	73	+ 2
De Dietrich	516	+ 9
FACOM	442	— 0,50
Valéo	250	— 5
Gén. de Fonderie	123	— 21
Marine-Wendel	34,90	— 1
Métal.-Normandie	27,50	inch.
Penhoët	284	+ 0,20
Peugeot S.A.	121,80	— 6,20
Poclain	175	+ 3,80
Pompey	96,50	+ 4,50
Sacilor	11,75	— 0,45
Sagem	850	— 4
Saulnes	45,20	— 1,30
E. Saunier-Duval	129	— 3,90
Usinor	7,80	inch.
Vallourec	47	— 4

Produits chimiques

L'industrie du médicament rapporte. Grossie de la division « Santé » de *C.M.-Industries*, la *SANOFI* verrait, selon certaines évaluations, son bénéfice net par action croître d'au moins 25 % pour l'exercice écoulé (25,58 francs pour 1979).

Rappelons qu'au 30 juin dernier, son bénéfice d'exploitation consolidé (153 millions de francs) avait augmenté de 23 % et sa part (69 millions) dans le résultat net consolidé de 35 %.

	23 jan.	Diff.
Institut Mérieux	815	+ 25
Laboratoire Bellon	368	— 13,10
Nobel-Bozel	38,70	— 0,8
Rhône-Poulenc	78,10	— 4,40
Roussel-Uclaf	192	— 8
B.A.S.F.	276,50	— 6,50
Bayer	248,30	— 5,70
Hoechst	256	+ 2
I.C.I.	31,10	— 1,40
Norsk-Hydro	437	— 33

Affecté par la crise frappant les industries de l'automobile et du bâtiment, le résultat net de *Du Pont de Nemours* a baissé de 23,7 % en 1980 (716 millions de dollars contre 939 millions). Cette contraction des profits est la première enregistrée depuis celles de 1974 et 1975 consécutive au premier grand choc pétrolier.

Matériel électrique, services publics

M. Ambroise Roux, président de la C.G.E., estime que le résultat consolidé global du groupe pour 1980 serait supérieur à 550 millions, plus-values à long terme non comprises, ce qui représenterait une progression de 20 % environ d'une année sur l'autre. La part du groupe devrait être en plus forte augmentation (minimum 30 %).

	23 jan.	Diff.
Alsthom-Atlant.	92	— 0,90
C.E.M.	38,50	— 2
CIT-Alcatel	905	— 6
C.G.E.	376	+ 5
Crouzet	336	— 13
C.S.F.	362	— 11,10
Gén. des Eaux	303	+ 20,50
Legrand	1561	— 16
Lyonn. des Eaux	380	+ 1
Machines Bull	55	— 1,50
Matra	2080	— 40
Mot. Leroy-Somer	592	— 43
Moulinex	62	— 2,90
P.M. Labinal	259	+ 16
Radiotechnique	240	— 10
S.E.B.	130,50	— 2,50
Signaux	572	+ 16
Télémec. Electr.	1075	— 25
Thomson-Brandt	215,50	— 8
I.B.M.	396,80	— 4,90
I.T.T.	135,50	— 4,30
Schlumberger	547	— 35
Siemens	600	+ 3

Enfin, la marge brute dépasserait 2 milliards de francs (1,3 milliard pour 1979), une part de cet accroissement provenant de la prise de contrôle d'Alsthom-Atlantique. Dans ces conditions le dividende global pourra sans difficulté être maintenu à 37,50 francs sur un capital accru par attribution gratuite (une pour huit). Compte tenu du renforcement des structures industrielles du groupe et des atouts qu'un tel renforcement lui donne, M. A. Roux est confiant dans l'avenir.

I.B.M. annonce pour 1980 un bénéfice net de 3,6 milliards de dollars (+ 20 %).

Le bénéfice net semestriel d'*Hitachi* atteint 60 251 millions de yens (+ 9 %).

Valeurs diverses

Didot-Bottin annonce pour l'exercice clos le 30 septembre 1980 un bénéfice net de 3,24 millions de francs contre 3,07 millions.

Malgré une baisse de son bénéfice net (12,27 millions de francs contre 21,6 millions) imputable à la chute des cours de la ferraille et des métaux non ferreux, la *Française des ferrailles* table pour 1980 sur des résultats consolidés satisfaisants, grâce aux profits très améliorés dégagés par les filiales *Novaservices* et *Novasam*.

Dans ces conditions, le dividende global sera maintenu à 24 francs sur un capital augmenté à titre gratuit (un pour 7).

	23 jan.	Diff.
A.D.G.	256	— 10
L'Air Liquide	476	— 9
Arjomari	120,50	— 4,50
Bic	395	inch.
Club Méditerranée	368	— 11
Essilor	495	— 3
Europe 1	1090	— 45
Gle Ind. Part.	166,90	+ 1,60
Hachette	362	— 28
J. Borel Int.	148,50	+ 0,40
L'Oréal	599	— 15
Navigation Mixte	170	— 2
Nord-Est	30,90	— 0,35
Presses de la Cité	509	+ 31
P.U.K.	84	— 4
St-Gob.-Pt-à-M.	127,50	— 2
Sanofi	420,10	—
Skis Rossignol	590	— 15
U.T.A.	156	+ 0,50

Sur *Hachette*, les vendeurs à découvert qui ont maintenu leurs engagements sur le mois boursier suivant ont dû payer un déport de 30 francs par titre. Le titre, qui s'était élevé jusqu'à 390 francs est revenu à 362.

Mines d'or, diamants

Les résultats nets des mines d'or pour le quatrième trimestre 1980 sont très inégaux (chiffres en millions de rands). Par rapport au troisième trimestre, certaines augmentent : *East Rand* (16,3 contre 12,4) ; *Randfontein* (47,5 contre 38,4) ; *Western Areas* (35,48 contre 26,07). D'autres, en revanche, baissent : *Blyvoor* (19,9 contre 23,07) ; *Harmony* (33,7 contre 34,8) ; *Hartebeestfontein* (35,36 contre 39,63).

	23 jan.	Diff.
Amgold	460	— 50
Anglo-American	63,10	— 6,85
Buffelsfontein	302,70	— 7,4
De Beers	40,60	— 1,65
Free State	231	— 22
Goldfields	32,50	— 1
Harmony	88	— 7,60
President Brand	224,20	— 11
Randfontein	361	— 25
Saint-Helena	188,50	— 21,50
Gencor	83,50	— 8,50
West Driefontein	366,50	— 40,50
Western Deep	256	— 13,80
Western Holding	350	— 23

RHONE-POULENC : UN REMEDE DE CHEVAL POUR STOPPER L'HEMORRAGIE

Malade de ses fibres, Rhône-Poulenc a résolument tranché dans le vif.

D'ici la fin de l'année, en liaison avec la fermeture accélérée d'usines, les effectifs de sa filiale R.P.T. seront réduits de près de 50 % par mise à la retraite obligatoire à cinquante-cinq ans et appel aux départs volontaires à cinquante-trois ans (cinquante ans pour les handicapés) y compris dans d'autres divisions pour y recréer des emplois et favoriser les reclassements.

Rendue impérieuse par l'aggravation de la situation dans l'industrie européenne des fibres synthétiques (le Monde du 23 janvier), l'application de ce remède de cheval devrait en deux ans permettre à R.P.T., débarrassé de ses branches mortes et doté, sur un axe principal (nylon-polyester), d'un outil hautement performant, de se remettre à flot et de redevenir compétitif.

Mais à l'orée de 1982, Rhône-Poulenc ne tirera plus de l'industrie des fibres chimiques que 8,4 % de son chiffre d'affaires (contre 27 % en 1976), comme son rival allemand Hoechst.

Apparemment, il lui est impossible de faire autrement. Rhône-Poulenc ne peut plus entretenir une danseuse devenue aussi coûteuse (4,2 milliards de francs en sept ans), sans y laisser sa propre substance. Pour 1980, les nouvelles pertes engendrées par R.P.T. (850 millions de francs) pèseront très lourd sur les résultats consolidés du groupe. Compliqué par la vente de la chimie lourde à Elf-Aquitaine avec effet rétroactif au 1er janvier 1980, le retraitement des comptes consolidés suivant les normes internationales retarde l'arrêté définitif des comptes et empêche de s'en faire une idée avant trois semaines. Mais un fait est certain : ces comptes (à structures comparables) ne seront pas bons et inférieurs aux précédents (791 millions de francs dont 429 millions de plus-values). M. Jean Gandois, P.-D.G. du groupe ne l'a pas caché.

Comment en serait-il autrement ? Les seuls profits sur lesquels le groupe peut vraiment compter sont ceux provenant de la pharmacie, sa vache à lait, de l'alimentation animale, des filiales étrangères et, dans une moindre mesure, des engrais. Les bénéfices retirés de la chimie minérale et de la « fine » seront corrects mais sans marquer de progression et les résultats de la chimie organique (ce qu'il en reste, soit 19 % dans CHLOE) seront en baisse.

Il paraît douteux dans ces conditions que l'argent gagné dans ces diverses branches d'activité suffisent à combler le gouffre creusé par R.P.T., obligeant peut-être Rhône-Poulenc à prélever sur le produit de ses cessions d'actifs (1,3 milliard de francs) pour pratiquer ses amortissements.

Il faut quand même se méfier des conclusions hâtives : la récolte des fruits produits par les branches les plus vigoureuses du groupe (santé notamment) se révélera peut-être plus abondante qu'escompté, évitant, peut-être à ce dernier de trop puiser dans son trésor de guerre pour colmater les brèches.

Reste le dividende. M. Falcon, directeur financier, est catégorique : « Rien ne sera décidé avant avril. » Mais après avoir fait massivement appel aux capitaux de ses actionnaires Rhône-Poulenc peut-il les priver de dessert, tout juste les mettre à la portion congrue ? L'engagement est moral.

Serait-ce un signe ? Après avoir été très malmenée en Bourse ces derniers mois dans l'éventualité du pire, l'action vogue depuis quelque temps sans s'en écarter beaucoup près du rivage des 80 francs. — A. D.

Bourses étrangères

NEW-YORK

Recul sensible

Le mouvement de baisse a repris cette semaine à Wall Street. D'un vendredi à l'autre, l'indice Dow Jones des valeurs industrielles perd 32,31 points à 940,13.

Ni la libération des otages américains détenus par l'Iran, ni l'entrée en fonction officielle de M. Reagan n'ont suffi à faire disparaître les inquiétudes des investisseurs. Ceux-ci craignent avant tout une nouvelle escalade dans les taux d'intérêt. L'un des analystes les plus écoutés de New-York, M. Kaufman, a même prévu que le niveau record atteint dans ce domaine en 1980 (21,5 %) serait dépassé cette année. La persistance de l'inflation (les prix ont encore progressé de 1,1 % en décembre 1980) ne permet pas, à cet égard, d'envisager un assouplissement prochain de la politique de crédit.

Ces préoccupations du marché n'ont cependant pas déclenché de ventes massives. Le volume des échanges a même diminué par rapport à la semaine précédente (192 millions de titres contre 213 millions de titres).

Parmi les secteurs les plus touchés, on note les valeurs pétrolières.

	Cours 16 janv.	Cours 23 janv.
Alcoa	64 5/8	62
A.T.T.	50	49 7/8
Boeing	42 7/8	40 1/8
Chase Man. Bank	46 5/8	43 3/4
Du Pont de Nemours	43 1/4	41 1/4
Eastman Kodak	70 3/8	69 1/2
Exxon	80	76 1/4
Ford	19 7/8	19
General Electric	61	60 5/8
General Foods	31 1/2	30 7/8
General Motors	45 1/4	45 1/4
Goodyear	17 5/8	17 1/4
I.B.M.	66 3/4	65
I.T.T.	49 5/8	29 1/4
Kennecott	26 1/2	27 5/8
Mobil Oil	81 7/8	77 7/8
Pfizer	49 1/2	49 1/4
Schlumberger	116 1/8	110 1/4
Texaco	46	44
U.A.L. Inc.	18 5/8	19
Union Carbide	55 1/2	53 1/4
U.S. Steel	24 5/8	24
Westinghouse	29	27 1/4
Xerox Corp.	58 3/4	56 1/2

FRANCFORT

Effritement

L'évolution des taux d'intérêt aux États-Unis a constitué un nouvel élément d'incertitude pour le marché. L'indice de la Commerzbank perd dans la semaine 7,9 points à 682,3.

Les valeurs les plus touchées ont été celles du secteur automobile. Ainsi Volkswagen, à 139,79 DM, « casse » son plus bas niveau de l'année.

	Cours 16 janv.	Cours 23 janv.
A.E.G.	70,50	70,70
B.A.S.F.	122,80	121,50
Bayer	110,90	109,90
Commerzbank	132,10	132,60
Hoechst	112,70	112,30
Mannesman	127,20	126
Siemens	256,90	263,40
Volkswagen	142,80	139,90

TOKYO

Irrégulier

Le mouvement de hausse s'est poursuivi en début de semaine après l'annonce de la libération des otages américains détenus en Iran. Des ventes bénéficiaires ont pesé sur le marché lors des séances de jeudi, vendredi et samedi. L'indice Nikkei Dow Jones perd 78,24 points à 7 147,61.

	Cours 16 janv.	Cours 23 janv.
Canon	880	851
Fuji Bank	450	445
Honda Motors	512	521
Matsushita Electric	850	845
Mitsubishi Heavy	202	198
Sony Corp.	3160	3230
Toyota Motors	751	750

LONDRES

Repli

Après sa reprise de la semaine dernière, le Stock Exchange s'est replié. L'espoir d'une réduction du taux de l'escompte a été déçu et le marché britannique craint maintenant une nouvelle aggravation du chômage.

Les fonds d'État se sont d'abord redressés grâce à la bonne tenue de la livre pour retomber ensuite dans la perspective d'un relèvement des taux d'intérêt aux États-Unis.

Parmi les valeurs industrielles, on note la fermeté de Tate and Lyle dont les bénéfices 1980 sont supérieurs aux prévisions.

	Cours 16 janv.	Cours 23 janv.
Bowater	176	186
British Petroleum	406	386
Charter	198	208
Courtaulds	53	52
De Beers*	9,10	8,75
Free State Geduld*	53 1/4	48 50
Gt. Univ. Stores	458	458
Imp. Chemical	296	284
Shell	458	432
Vickers	134	140
War Loan	30 3/4	31 1/4

(*) En dollars.

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	COURS 16-1	COURS 18/19-1
Or fin (kilo en barre)	9.450	89850
— (kilo en lingot)	9.501	90905
Pièce française (20 fr.)	927	916
Pièce française (10 fr.)	497	499 90
Pièce suisse (20 fr.)	652	641
Union latine (20 fr.)	634 9.	629
● Pièce tunis. (20 fr.)	605	627
Souverain	80 10	790 50
● Souverain Elizabeth II	934	982
● Demi-souverain	463	462
Pièce de 20 dollars	3876	3450
— 10 dollars	1896 Z	170
— 5 dollars	9 2 50	899 50
— 50 pesos	3710	3707
● — 20 marks	724	760
— 10 florins	84	627
● — 5 roubles	445	455

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES A TERME

	Nombre de titres	Valeurs en cap. F
4 1/2 1973	73 000	282 204 000
C.N.E. 3 %	59 365	189 888 000
Matra	19 150	40 852 000
C.G.E.	79 475	22 757 000
Schlumberger	45 450	23 800 000
C.F.P.	54 175	11 923 000

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en francs)

	19 janvier	20 janvier	21 janvier	22 janvier	23 janvier
Terme	130 215 137	294 951 062	165 196 219	185 651 222	177 045 201
Compt.					
R. et obl.	191 219 540	373 821 464	264 709 491	349 238 418	286 952 028
Actions	73 356 003	77 606 233	75 717 528	77 430 727	91 924 060
Total	394 790 680	746 378 759	505 623 138	612 320 367	555 921 289

INDICES QUOTIDIENS (INSEE, base 100, 31 décembre 1980)

Franç.	96,5	96,4	95,7	95,4	—
Étrang.	100,5	100,6	99	98,9	—

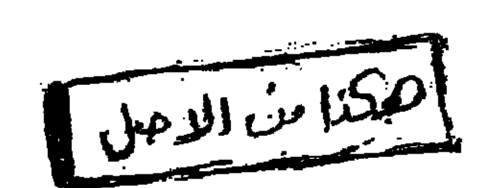
COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE (base 100, 31 décembre 1980)

Tendance	97,5	97,1	96,2	96,2	96,3

(base 100, 29 décembre 1961)

Ind. gén.	106,9	106,5	105,6	105,3	104,9

(*) Base 100 : 31-12-1979.



Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

ÉTRANGER

2. EUROPE
3. DIPLOMATIE
— La fin de la visite de M. Giscard d'Estaing à Rome.
3. AFRIQUE
— TCHAD : un entretien avec le vice-président du gouvernement.
4. PROCHE-ORIENT
— Après leur rapatriement, les cinquante-deux otages vont retrouver leurs familles à l'Académie militaire de West-Point.
5. ASIE
— « La Thaïlande à l'heure des choix » (II), par Roland-Pierre Paringaux.

POLITIQUE

6. Au congrès extraordinaire de Créteil, le P.S. désigne M. François Mitterrand et approuve un manifeste.

SOCIÉTÉ

8. JUSTICE.
— ÉDUCATION : l'école et les moyens d'information.

CULTURE

9. MUSIQUE : la Tosca à Nancy ; Mozart, par Karl Münchinger.
— ROCK : « Le quinzième Midem : un univers adolescent » (II), par Alain Wais.

ÉCONOMIE

13. SOCIAL : le congrès de la DAP à Grenoble.
— CONJONCTURE : la hausse des prix a tendance à se ralentir.
14. AGRICULTURE : forces et faiblesses du « pétrole vert ».
— AFFAIRES : l'accord entre Westinghouse et Framatome.
15. LA SEMAINE FINANCIÈRE.

RADIO-TELEVISION (11)
INFORMATIONS « SERVICES » (12)
Météorologie ; « Journal officiel » ; Mots croisés.
Carnet (12); Programmes spectacles (10-11).

Nouvelles brèves

● *Un patron, armé d'un pistolet, disperse un piquet de grève.* — *Les salariés de la Compagnie* française d'exportation, sous-traitance automobile, *soixante* salariés, à Montbéliard (Doubs), occupaient l'usine *depuis* une huitaine de jours pour obtenir l'amélioration des *salaires* et des conditions de travail. Exaspéré, M. Pierre Maillard, *P.-D. G.*, soixante-huit ans, brandissant un pistolet non chargé, a injurié les grévistes et frappé l'un d'eux. La C.F.D.T. a porté plainte.

● *La grève dans les télécommunications*, lancée le 22 janvier, par des consignes syndicales séparées, a été suivie par 70 % des agents, déclare la C.G.T., tandis que la C.F.D.T. (dont la fédération s'est unifiée avec l'organisation autonome) estime la participation *à 33 %. L'administration*, sur des bases différentes, *fait état* de 20 % de grévistes.

La C.G.T. annonce de nouvelles actions revendicatives, à partir de la semaine prochaine, dans divers services publics.

● *Le prix des voitures Volkswagen et Audi ont augmenté de 2,5 %* en France le 19 janvier. *Cette* hausse concerne également les véhicules utilitaires légers.



La rivalité entre MM. Chirac et Debré

M. FOYER : un congrès inutile

M. Jean Foyer, député (R.P.R.) de Maine-et-Loire, président de la commission des lois de l'Assemblée nationale, écrit, dans *le Quotidien de Paris* daté 24-25 janvier, que le congrès extraordinaire du R.P.R., convoqué pour le 7 février, « *sera tout à fait inutile* ». « *Il est*, affirme M. Foyer, *la dernière pièce d'une machinerie imaginée afin de forcer Jacques Chirac à poser sa candidature. C'est chose faite. La composition du congrès a été préparée avec un si grand soin que nous ne risquons pas d'y entendre des voix discordantes. Une unanimité, que le parti communiste éprouve quelque peine à maintenir de nos jours, s'y manifestera sous les acclamations.* »

Selon M. Foyer, la candidature de M. Chirac « *est une erreur* », car M. Michel Debré « *ne se retirera pas, il ne peut se retirer* ». L'ancien garde des sceaux ajoute : « *Nous ne serons plus qu'un petit parti, divisé contre soi-même, et qui, selon la parole évangélique, périra. Sans doute, les lendemains de l'élection ne chanteront guère, et, s'il est besoin d'un recours, un Jacques Chirac vaincu aura perdu l'autorité nécessaire pour le constituer.* »

● *M. Bernard Pons*, secrétaire général du R.P.R., a déclaré, vendredi 23 janvier, à Troyes : « *Certains veulent soutenir le président sortant, d'autres Michel Debré et un certain nombre attendent que Jacques Chirac se déclare (...). Mais, lors de notre congrès (le 7 février), nous voterons et la minorité s'inclinera (...). Il n'y a pas d'autres règles. Ceux qui les contestent ne respectent pas les enseignements auxquels ils se réfèrent.* »

« L'HUMANITÉ » : occuper le maximum de terrain

René Andrieu, directeur-adjoint de *l'Humanité*, écrit, samedi 24 janvier, dans le quotidien du P.C.F., que la candidature de M. Michel Debré et celle, probable, de M. Jacques Chirac « *visent à garder dans la mouvance du pouvoir l'électorat déçu par la politique de M. Giscard d'Estaing* ». « *Leur deuxième objectif*, ajoute-t-il, *c'est d'aider à l'élargissement de la majorité présidentielle en facilitant le retour des socialistes au gouvernement.* »

René Andrieu poursuit : « *Contrairement à ce que pourraient croire les esprits angéliques, les candidatures de M. Debré et celles, virtuelles, de MM. Giscard d'Estaing et Chirac ne s'opposent pas mais se complètent. Il s'agit pour la grande bourgeoisie d'occuper le maximum de terrain dès le premier tour et d'obtenir que se portent sur ses différents candidats le plus grand nombre possible de voix. Même si certains doivent prendre quelque distance vis-à-vis du bilan du septennat et jouer les danseurs de corde.* »

Selon un sondage « l'Express » - Louis-Harris

M. GISCARD D'ESTAING EST EN NET RECUL

Selon un sondage réalisé par l'Institut Louis Harris et publié dans *l'Express* du 24 janvier, M. Valéry Giscard d'Estaing recueillerait 51 % des suffrages *exprimés contre* 49 % à M. François Mitterrand. Cette enquête *effectuée entre le 12 et le 16 janvier* auprès d'un échantillonnage de mille personnes représentatif de la population française âgée de dix-huit ans et plus marque un recul de M. Giscard d'Estaing. *Le* président sortant perd 8 points par rapport au précédent sondage réalisé en novembre (*51 % au* lieu de 59 %).

Au premier tour, M. Giscard d'Estaing perd 2 points (32 % au lieu de 34 % en novembre et 36 % en septembre). M. François Mitterrand, qui reste en deuxième position en gagne 5 (24 % au lieu de 19 % en novembre). M. Georges Marchais en perd 2 (16 % au lieu de 18 %) ainsi que M. Chirac (10 % au lieu de 13 %). M. Michel Debré ne progresse ni ne régresse (6 %).

L'institut de sondage a présenté aux personnes interrogées une seconde hypothèse de premier tour dans laquelle figure M. Michel Colucci, dit Coluche. Le fantaisiste recueillerait 5,5 % des intentions de vote.

M. MARCHAIS : mon adversaire n'est pas le P.S.

(De notre correspondant.)

Orléans. — Au cours d'un meeting organisé le vendredi 23 janvier à Orléans, M. Marchais a accusé le chef de l'État d'être un « *grand bourgeois aristocratique insensible aux malheurs de la France et des Français* ». Le secrétaire général du P.C.F. a dénoncé de nouveau la « *République des châteaux et des cadeaux.* » « *Les travailleurs n'ont rien à espérer de ceux qui tiennent le haut du pavé*, a-t-il dit. *Pour les patrons, l'après-Barre doit être du super-Barre.* »

Au sujet des socialistes, M. Marchais a expliqué : « *Mon objectif est-il de taper le plus fort possible sur François Mitterrand ? Mon adversaire est-il le P.S. ? Non, absolument pas. C'est la politique du chômage, de privation, de restriction des libertés et d'abandon national que je condamne.* » Et il a affirmé qu'il se bat « *contre le consensus à trois, pour faire échouer la combinaison (...) et réaliser l'union* ».

Le secrétaire général du P.C.F. a évoqué « *la hargne anticommuniste* » qui se manifeste lorsque son parti parle de lutter contre la formation de ghettos de travailleurs immigrés. Il a, enfin, exprimé le désir des communistes d'exercer des responsabilités à la tête du pays : « *Pour que cela change, il faut des ministres communistes, et nous y sommes prêts* », a-t-il dit. — R. G.

TOUS LES MAIRES COMMUNISTES PARRAINENT-ILS M. MARCHAIS ?

L'Humanité avait publié, le 16 janvier, une liste de mille quatre cent cinquante maires soutenant la candidature de M. Georges Marchais à la présidence de la République (*le Monde* du 17 janvier). *Lutte ouvrière*, hebdomadaire de la formation trotskiste qui présente la candidature de Mme Arlette Laguiller, indique, dans son numéro du 24 janvier, que ses responsables ont « *des raisons de penser que cette longue liste (il suffit de cinq cents signatures pour parrainer légalement un candidat) a été établie, depuis les bureaux de* l'Humanité, *en tenant compte sans doute de l'appartenance réelle ou présumée des élus, sans forcément leur demander leur avis* ».

« *En effet*, explique Lutte ouvrière, *il se trouve que, parmi ces signataires présumés, publiés par* l'Humanité, *soixante-dix-neuf — communistes ou sans parti — avaient déjà bel et bien confirmé, par écrit, à notre camarade Arlette Laguiller qu'ils acceptaient de présenter sa candidature. D'ores et déjà, certains nous ont confirmé que leur nom se trouvait indûment dans* l'Humanité *et qu'ils maintenaient leur engagement vis-à-vis d'Arlette Laguiller, même s'ils ne partagent pas ses idées.* »

Le quotidien du P.C.F. avait indiqué, le 23 janvier — en même temps qu'il publiait une liste de deux cent trente-deux conseillers généraux soutenant la candidature de M. Marchais, — qu'une « *regrettable erreur de transmission* » avait fait mentionner, parmi les maires soutenant cette candidature, M. Jean Leoni, maire de Ville-di-Paraso (Haute-Corse), qui n'était pas signataire de ce texte. A en croire *Lutte ouvrière*, cette « *erreur de transmission* » ne serait pas unique.

La Ligue communiste révolutionnaire (L.C.R.), autre organisation trotskiste, et le P.S.U. s'inquiètent également des pressions exercées par le P.C.F. et le P.S. sur ceux de leurs élus qui ont accordé leur parrainage à M. Alain Krivine pour la première, à Mme Huguette Bouchardeau pour le second. *La Lettre de Rouge*, publiée par la L.C.R., appelle les militants et les sympathisants de cette organisation à de nouveaux efforts pour recueillir d'autres signatures d'élus, les cinq cents promesses réunies jusqu'à présent *risquant* de ne pas être toutes confirmées.

Ancien député communiste

Mme MARIE GOSNAT EST MORTE

Mme Marie Gosnat, née Lambert, ancien député (P.C.) du Finistère, est décédée le 22 janvier.

[Née le 26 octobre 1913 à Landerneau (Finistère), Marie Lambert avait adhéré au P.C.F. en 1943 et milité dans les rangs des francs-tireurs et partisans. Secrétaire de la fédération communiste du Finistère à la Libération, elle était devenue député de ce département le 25 juin 1948, en remplacement de M. Pierre Hervé, démissionnaire. Elle siégea à l'Assemblée nationale jusqu'en juin 1951, puis elle dirigea *Femmes françaises*, mensuel de l'Union des femmes françaises. Elle fut ensuite journaliste à *l'Humanité* et à *France nouvelle*. Marie Lambert était l'épouse de M. Georges Gosnat, député du Val-de-Marne, trésorier du P.C.F.]

CONFIRMÉ PAR LE SÉNAT AMÉRICAIN

Le général Haig choisit ses collaborateurs

Le Sénat américain a confirmé par quatre-vingt-treize voix contre six le général Haig dans ses fonctions de secrétaire d'État. M. William Clark, un avocat âgé de quarante-neuf ans, qui était directeur de cabinet de M. Ronald Reagan lorsque celui-ci était gouverneur de Californie, et qui a été ensuite juge à la Cour suprême de cet État, devient secrétaire d'État adjoint, donc le numéro deux de la diplomatie américaine, remplaçant ainsi M. Warren Christopher. La direction des affaires politiques est confiée à M. Walter Stoessel, ambassadeur à Bonn et qui à ce titre, entretient d'étroites relations avec M. Haig du temps où celui-ci était commandant en chef des forces de l'OTAN. M. Myer Rashish, consultant économique, qui participa à la campagne du président Reagan, devient directeur des affaires économiques — numéro quatre dans la hiérarchie du département d'État.

Parmi les nouveaux titulaires, on note :

— M. Lawrence Eagleburger, ambassadeur en Yougoslavie, qui devient directeur d'Europe. M. Eagleburger travailla au conseil national de sécurité au temps où le général Haig était l'adjoint de M. Kissinger ;

— M. John Holdridge, ancien ambassadeur à Singapour, haut fonctionnaire de la C.I.A., et ancien collaborateur du général Haig à la Maison Blanche, devient directeur des affaires d'Extrême-Orient et du Pacifique ;

— M. Chester Crocker est nommé directeur d'Afrique. M. Crocker s'occupait de l'Afrique au centre d'études stratégiques et internationales de l'université de Georgetown ;

— M. Elliot Abrams, avocat à Washington, devient directeur pour les organisations internationales ;

— M. Richard Burt, journaliste du *New York Times*, dirigera le service des affaires politico-militaires ;

— M. Paul Wolfowitz, ancien sous-secrétaire à la défense, prendra la direction du groupe de planification ;

— M. George Carver, un ancien de la C.I.A., devient directeur du service de renseignement et de recherche ;

— M. Robert McFarlane, ancien membre du conseil national de sécurité, devient conseiller juridique du département d'État.

M. Gromyko, ministre soviétique des affaires étrangères, a envoyé un télégramme de félicitations au général Haig, exprimant le vœu que dans ses nouvelles fonctions il favorise « *le développement des relations entre l'U.R.S.S. et les États-Unis sur une voie qui réponde aux intérêts des deux pays et au renforcement de la paix* ».

● *Nomination des secrétaires aux trois armes.* — M. Reagan annonce vendredi 23 janvier la nomination des secrétaires aux trois armes, qui seront sous les ordres du secrétaire à la défense, M. Caspar Weinberger : à la marine, M. John Lehman, ancien membre du conseil national de sécurité sous M. Henry Kissinger de 1969 à 1971 ; à l'armée de l'air, M. Verne Orr, ancien directeur du département des finances ; à l'armée de terre, M. John Marsh, ancien conseiller du président Ford et ancien membre de la chambre des représentants. — *(A.F.P.)*

Les États-Unis suspendent l'aide économique au Nicaragua et augmentent leur assistance au Salvador

Les États-Unis ont décidé, vendredi 23 janvier, de suspendre l'aide économique de 75 millions de dollars qui avait été accordée en 1980 par l'administration Carter au Nicaragua. Le porte-parole du département d'État a précisé que cette suspension n'était pas *liée à « un éventuel soutien du* Nicaragua à la guérilla au Sal*vador ». Washington veut savoir* si le Nicaragua a bien consacré *80 % des fonds déjà versés au* secteur privé, comme il était prévu. *Le porte-parole a ajouté* que les États-Unis sont « *préoccupés* » par des informations selon lesquelles « *un soutien aux guérilleros salvadoriens pourrait venir du Nicaragua* ». A Managua, le vice-ministre de l'intérieur, M. Valdivia, a affirmé que son pays était « *menacé d'agression* » depuis l'arrivée de M. Reagan à la Maison Blanche.

En revanche, les États-Unis ont décidé d'intensifier leur aide au Salvador. Trois protocoles *ont été* signés, vendredi, prévoyant une augmentation *de l'aide de l'ordre* de 33 millions de dollars. Ces *fonds sont destinés à la poursuite* de la réforme agraire et à l'amélioration de la vie dans les régions isolées du pays.

L'armée salvadorienne a déclenché une vigoureuse opération, vendredi, contre les groupes de guérilleros dans la région frontalière avec le Honduras. Des forces très importantes, des blindés et des hélicoptères ont été engagés dans cette opération. Des *accrochages sont signalés*, d'autre part, dans plusieurs localités, en *particulier à Joquilisco*, où trois soldats ont été tués. Des responsables *du Front Farabundo Marti* ont déclaré, à San-Jose-de-Costa-Rica, que les révolutionnaires allaient reprendre l'offensive et ils ont fait un bilan critique de la « première phase » de leur offensive.

● *Au NICARAGUA*, le gouvernement a décrété une « mobilisation » de cent mille « volontaires » pour renforcer les milices populaires. Un responsable du comité des organisations de masse a déclaré que « *l'armée n'avait pas les moyens de défendre tout le pays* » et que « *le peuple tout entier devait assumer cette responsabilité* ».

● Au GUATEMALA, on note une nette recrudescence des activités de la guérilla ainsi que des enlèvements et des assassinats de paysans dans l'intérieur. Des affrontements ont eu lieu entre l'armée et des groupes de guérilla dans le département de Solola, au nord-ouest. Cinquante-cinq personnes *ont été tuées* au cours de la semaine dernière.

● A PANAMA, le gouvernement a protesté contre l'arrivée de militaires salvadoriens dans les bases militaires américaines de la zone du canal. Ces militaires doivent suivre un entraînement spécial. Le gouvernement panaméen estime *que cette action* « viole les traités Carter-Torrijos » *conclus en 1977.*

● A MEXICO, l'ambassade *du* Salvador a été occupée pendant plusieurs heures, vendredi, par des militants de gauche. Il n'y a pas eu d'incidents. — *(A.F.P., Reuter, A.P.)*

EXPLOSION DE GAZ DANS UN IMMEUBLE DE COUTANCES

Deux morts, onze blessés

Deux personnes âgées ont été tuées et onze blessées (dont trois très gravement) samedi 24 janvier, à Coutances (Manche) à la suite d'une explosion qui s'est produite, peu avant 6 heures du matin, dans un immeuble H.L.M. de trois étages situé avenue de la *République*, à l'entrée de la ville. Le bâtiment a été *entièrement dévasté. Trois personnes* ont été retrouvées au bout de *trois heures sous les décombres tandis* que quatre enfants qui dormaient *dans leur chambre au troisième* étage ont été éjectés, la literie ayant *par chance amorti leur chute.*

Les dégâts sont importants dans un rayon de 50 mètres autour de l'immeuble. L'école primaire située en face a été soufflée par l'explosion.

La déflagration, d'après les premières constatations de la gendarmerie, serait due à une fuite de gaz qui se serait produite au deuxième étage. L'immeuble qui date de 1966 est alimenté, d'après les services d'E.D.F., en gaz naturel, pratiquement inodore.

« RUMEUR » DANS LE CALVADOS

Le maire de Caen porte plainte après des accusations contre l'un de ses fils

M. Jean-Marie Girault, sénateur (P.R.) du Calvados et maire de Caen, vient de déposer une plainte contre X... au parquet du tribunal de cette ville, à la suite de rumeurs laissant entendre que l'un de ses fils serait l'auteur de plusieurs viols commis à Caen depuis quelques semaines.

M. Girault assure qu'un autre de ses enfants a été récemment molesté à la sortie de son collège par des inconnus qui voulaient lui faire reconnaître la culpabilité de son frère.

La « rumeur » de Caen persiste depuis plusieurs semaines. Déjà, le 12 janvier, les autorités judiciaires avaient tenté d'y mettre un terme en publiant un communiqué affirmant que les enquêtes en cours sur les viols effectivement commis depuis le mois de novembre n'avaient pas permis « *d'établir de preuves ni de présomptions contre qui que ce soit* ».

M. Jean-Marie Girault avait déjà été éprouvé par une autre affaire de drogue, celle-là, en 1977. L'un de ses fils, Vincent, avait été alors inculpé et fut condamné à huit mois de prison avec sursis le 10 août de la même année par le tribunal correctionnel de Caen. M. Jean-Marie Girault avait alors déclaré : « *Personne n'est à l'abri de pareils drames.* »

Depuis, il suit particulièrement la lutte contre la toxicomanie. En octobre 1979, il avait proposé la création d'un institut spécialisé dans ce domaine et préconisé « *une politique visant à analyser la psychologie du toxicomane* ».

LA GRÈVE DU PERSONNEL DU PARLEMENT EUROPÉEN A ÉTÉ TRÈS SUIVIE

Le personnel du Parlement européen a fait grève à 80 % le vendredi 23 janvier, *selon* le porte-parole du comité de grève à Bruxelles. Au *siège* du secrétariat du *Parlement* à Luxembourg, la grève a été quasi *totale. La grève a été motivée par* le non-respect des engagements en *matière de salaires.*

Enfin, les grévistes estiment leur indépendance menacée par la volonté des gouvernements de « démanteler la fonction publique européenne » en détachant des fonctionnaires nationaux dans les institutions européennes. — (A.F.P.)

Le numéro du « Monde » daté 24 janvier 1981 a été tiré à 543 517 exemplaires.

SEPT BANQUES JAPONAISES ABANDONNENT LEURS CRÉANCES SUR CHRYSLER

Sept banques japonaises ont décidé, samedi 24 janvier, d'annuler la plus *grosse* partie des créances — totalisant 156 millions de dollars (plus de 700 millions de francs) — qu'elles détiennent sur Chrysler. Le *constructeur américain leur avait* demandé d'annuler 85 % de ces *créances* en promettant *de* rembourser en cash les 15 % restants, ceci dans le cadre du plan de redressement financier mis en place en liaison avec le gouvernement fédéral américain.

Ce seront donc *près* de 130 millions *de dollars que les sept* banques japonaises, dont la Mitsubishi Bank et la Industrial Bank of Japan, devront passer au compte des pertes et profits. — (A.F.P.).

En Centrafrique

SIX COMPLICES DE BOKASSA ONT ÉTÉ EXÉCUTÉS

Bangui *(Reuter)*. — Six anciens complices de l'ex-*empereur* Bokassa condamnés à mort en février 1980 par la cour *criminelle* de Bangui ont été exécutés samedi 24 janvier.

Il s'agit du docteur Deveavode, gendre de Bokassa, de l'ancien général Josephat Mayomokolat, de *Robert* Boukendé, ancien ministre à la cour impériale, du capitaine Joseph Mokoa commandant de la compagnie de surveillance de la *prison* de Ngaragba, du soldat Koba et de Joseph Baissa, gardien de *cette prison.*

[Le docteur Deveavode, médecin à l'hôpital de Bangui, avait été condamné pour avoir administré sur ordre de son beau-père des « médicaments » qui avaient provoqué, en février 1976, le décès du bébé de Martine Obrou, femme d'un commandant de l'armée de l'air, lui-même exécuté la veille de la naissance de l'enfant, à la suite d'un attentat manqué contre Bokassa. Les condamnés militaires exécutés samedi avaient joué un rôle actif dans les meurtres d'enfants en juillet et avril 1979.

La plupart des condamnés avaient comparu comme témoins cités par l'accusation lors du procès par contumace de Bokassa en décembre 1980. Tout en chargeant l'ex-empereur, ils avaient profité de l'occasion pour essayer une nouvelle fois d'atténuer leur responsabilité. A l'époque, on considérait à Bangui qu'ils ne seraient pas exécutés et, lors du procès, ils paraissaient assez détendus. Il est possible que les autorités aient finalement décidé de « *faire un exemple* » pour tenir compte du mécontentement d'une population qui trouvait jusqu'alors que les complices de Bokassa s'en tiraient à bon compte. Certains Centrafricains disaient que le président Dacko voulait épargner les condamnés en raison des révélations que leurs proches auraient pu faire sur son propre passé. L'exécution de la sentence pourrait constituer une réponse à ces accusations tendant à « démontrer » que le chef de l'État n'a rien à redouter. — J. G.]

En Chine

LES JUGES DE MME JIANG QING DEVAIENT RENDRE LEUR VERDICT DIMANCHE

Pékin *(A.F.P.)*. — La sentence concernant Mme Jiang Qing, la veuve de Mao, ainsi que celles concernant ses neuf co-accusés devaient être prononcées dimanche, a annoncé, samedi 24 janvier, l'agence Chine nouvelle.

VIOLENT SÉISME

Pékin (A.F.P., A.P., U.P.). — Un violent tremblement de terre, de magnitude proche de 7, s'est produit samedi 24 janvier à 5 h. 14 (heure locale, soit le 23 janvier à 22 h. 14, heure de Paris) dans le Sichuan province chinoise située dans le sud de la Chine centrale. Selon les premières informations diffusées à Pékin, il y aurait plus de cent morts et les dégâts matériels seraient assez importants.